

<https://danielhombourger.wordpress.com/2010/09/30/histoire-genealogique-des-maisons-de-seyssel-daix-et-de-la-chambre/>

Histoire généalogique des maisons de Seyssel d'Aix et de la Chambre

Document fourni par la BNF, site GALLICA

Rappel de votre demande:

- Format de téléchargement: Texte
- Vue 61 à 270 sur 706
- Nombre de pages: 210
- Notice complète:

Titre : Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie

Auteur : Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie

Éditeur : Chatelain (Chambéry)

Éditeur : Impr. générale savoisienne (Chambéry)

Date d'édition : 1875

Type : texte, publication en série imprimée

Langue : Français

Format : application/pdf

Droits : domaine public

Identifiant : ark:/12148/cb34438672p/date

Identifiant : ISSN 1157075X

Source : Bibliothèque nationale de France

Relation : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34438672p>

Provenance : bnf.fr

Description : Variante(s) de titre : Mémoires de l'Académie de Savoie

Description : Variante(s) de titre : Etat des membres de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie depuis sa fondation jusqu'au 30 juin 1903

Description : Variante(s) de titre : Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. Etat des membres depuis la fondation de l'Académie jusqu'au 30 juin 1903

Description : Etat de collection : Sér. 3, t. 1 (1875)-sér. 5, t.2 (1914)

Le texte affiché comporte un certain nombre d'erreurs.

En effet, le mode texte de ce document a été généré de façon automatique par un programme de reconnaissance optique de caractères (OCR). Le taux de reconnaissance obtenu pour ce document est de 97 %.

Histoire généalogique des maisons de Seyssel d'Aix et de la Chambre

Note de l'auteur responsable du traitement de ce texte –

Le titre est juste, mais comme nous le verrons, le texte va au-delà de la seule généalogie de la maison de Seyssel d'Aix puisque nous aurons la mise en évidence que

la maison de Savoie descend de celle de Seyssel, de même que celle de de La Chambre, et que celle-ci a légitimement droit au titre héréditaire de « Prince d'Orange » usurpé par la maison de Nassau. Les familles apparentées feront l'objet d'autres articles.

Nous découvrirons à la fin les devises qui placent très haut l'origine de la maison de Seyssel par:

Deus fundavit nos (Divines sont nos fondations (origines)). Altissimus nos fundavit (Royales sont nos fondations

Divines et royales, le tout est confirmé par Saint Louis lorsqu'il offre ces armes à la famille De la CHAMBRE:

d'azur semé de fleurs de lis d'or à la cotice de gueules brochant sur le tout.

Il sera également intéressant de se porter à la fiche de Humbert de Seyssel, 1er du nom, décédé avant le 8 décembre 1277 car elle contient une hypothèse concernant ces patronyme/toponyme.

J'ai retravaillé ce texte pour en améliorer la compréhension de façon à ce que quiconque, quelle que soit sa nationalité puisse dans la mesure où il maîtrise le français avoir une généalogie précise, autant que possible, et les faits situés au mieux dans leur chronologie. Le texte devient alors un outil servant au généalogiste comme à l'historien, mais il sera aussi révélateur des us et coutumes en vigueur aux états de Savoie, ce qui devrait intéresser les savoyards dont certains pourront de plus y retrouver leur ancêtres.

Écrire l'histoire de la famille de Seyssel, c'est écrire aussi celle de la ville d'Aix pendant près de six siècles, car, pendant ce long espace de temps, sa vie municipale est bien peu connue. On ne nous critiquera donc pas, je l'espère, d'avoir donné une certaine étendue à l'histoire de cette famille qui compte, avec raison, parmi les plus anciennes et les plus illustres de la Savoie. Les charges éminentes qu'elle a occupées de tout temps à la cour de nos anciens souverains, les alliances distinguées qui, plus d'une fois, sont apparentées avec des têtes couronnées, les biens considérables qu'elle a possédés, lui ont pendant longtemps assuré le premier rang dans la noblesse savoisiennne. Elle a dû cet honneur, sans doute, à ce qu'elle fut des premières de notre pays à prêter foi et hommage à la monarchie naissante (?). Boudier de Villemert dit que la puissance de cette maison fut si étendue, qu'elle possédait au moyen-âge le droit de frapper monnaie. Deux exemplaires de ces monnaies existaient encore à l'époque où écrivait cet auteur, l'un chez le comte de Menthon, l'autre chez un membre de la famille de Seyssel, chambellan de l'Électeur de Bavière. Chorier, le savant historien du Dauphiné, dit que, jusqu'à l'an 1200 environ, les nobles n'eurent ni nom, ni titres particuliers qui les fissent distinguer de ceux qui ne l'étaient pas (exact) ils n'ajoutaient ordinairement rien à leur nom de baptême. Ceci couvre les familles les plus nobles et les plus anciennes d'un voile impénétrable (heureusement pas !). Rien d'étonnant donc que l'histoire des seigneurs d'Aix soit incertaine jusque vers le milieu du XII^e siècle. Néanmoins il nous est impossible de ne pas dire un mot de l'origine de la famille de Seyssel. sans, la faire remonter, comme fondateur supposé de la petite

ville de Seyssel sur le Rhône, il est de fait qu'elle tire son nom de cette cité, dont elle posséda la seigneurie, très certainement, aux premiers temps de la monarchie savoisienne.

Costa de Beauregard dit que L'origine de cette famille, comme celle des de Compeys, d'Allinges, de Briançon et autres puissantes maisons, se perd dans les ténèbres du X^e siècle (il est vrai que les difficultés surviennent en ce siècle, sous quel Pape ?).

Nous n'ajoutons pas beaucoup de foi aux récits de nos vieilles chroniques, nous croyons cependant qu'il est bon de les consulter quelquefois pour rechercher l'origine de certains faits. On me permettra donc de citer ici Paradin au chapitre où il traite de l'arrivée en Savoie de Bérold de Saxe. Il entra-dit-il ans une-partie de la

» Bourgoigne, appelle le país de Vaulds, et tirant outre par le Genevoys, arriva en une ville nommée Saissell assize sur la rivière du Rhône là ou le seigneur du lieu luy fit bon recueil- et accueil pour la grandeur de la mayson dont ilz renommoit, et de la prestance et dignité qui luy reluysoit au visage ». Notre chroniqueur raconte ensuite comment Bérold, aidé du même seigneur de Seyssel, s'y prit pour extirper les rois et pillards, qui désolaient alors le pays, et fit le siège du château de Culoz qui leur servait de repaire. Suivant l'ouvrage déjà cité de Villemert, ce seigneur de Seyssel se serait appelé ADOLPHE, et aurait été gouverneur de la Savoie en l'an 1000 (Il doit s'agir de Rodolphe III (+1032) fils de Conrad III de Bourgogne (v.925-993) et Mathilde Capet (943-992), dite de France, lequel aurait pu être Gouverneur de Savoie du vivant de son père. Il est bien en effet, le premier de la famille cité par les généalogistes, mais aucune preuve authentique n'établit l'assertion de Villemert. L'existence de Bérold de Saxe n'est elle-même point prouvée. Ce titre de gouverneur de la Savoie à une époque où la Savoie faisait encore partie du royaume de Bourgogne et où les comtes de Maurienne n'existaient point encore, me paraît suspect. Mais il est vrai que Guichenon, partisan de l'origine allemande de la Maison de Savoie, cite à l'appui de son système un acte signé à Aix le 5 des ides de l'an 1000, par lequel le roi de Bourgogne donne à ce paladin, en récompense de ses services, la Savoie et la Maurienne malheureusement, cet historien ne donne nulle part la preuve de l'existence de cet acte, qui n'a probablement jamais existé ailleurs que dans son imagination. Le même auteur, dans son Histoire de Bresse, dit que la ville de Seyssel fut inféodée à Charles-Emmanuel de Seyssel, marquis d'Aix, vers la fin-du XV^e siècle, mais que les habitants s'y opposèrent, invoquant leurs privilèges et franchises. Nous traiterons plus au long ce fait lorsque nous nous occuperons de ce marquis d'Aix, mais disons ici qu'il prouve que Seyssel fut une ville franche, et que si elle eut ses seigneurs, ce fut avant le X^e siècle, mais non après, ne connaissant aucune charte où un de Seyssel soit qualifié de seigneur de Seyssel. On ne peut traduire Domini...de Seyssello par Humbert, seigneur de Seyssel, mais bien par le Humbert de Seyssel (charte de l'an 1216). Quoiqu'il en soit, Guichenon, Delbène et les de Seyssel eux-mêmes, dans leurs déclarations aux registres de la Chambre des comptes, considéraient autrefois Adolphe (ou Rodolphe) de Seyssel comme le chef de cette famille. Villemert lui donne la descendance ci-après

GEOFFROY, fils d'Adolphe, qui vit en 1052, et fut marié à Manfrède de Salce (Saluces), de la maison des comtes de ce nom. Son épitaphe, dit Villemert, se voyait encore en 1739 dans le couvent des capucins de Seyssel, bâti sur l'emplacement de l'ancien château.

NDLR – Concernant Manfrède, il s'agit de Manfrède II De BAR 978-/1036/, Marquis en Italie et de Suze par son mariage avec Berthe De TOSCANE, Marquise de Suze ca 976-1029/ . Si Geoffroy il y a eu, il n'a pu être fils de Rodolphe (dit Adolphe), non plus que l'époux de Manfrède. Mais il a pu être époux de sa fille Adélaïde après 1038. Quand à Etienne qui suit, il n'a probablement pas été son fils, mais son frère. Celui-ci faisant la guerre de 1020 à 1030 à Humbert aux blanches mains, on peut émettre l'hypothèse qu'il fut, avec Geoffroy ?, fils naturel de Rodolphe III de Bourgogne et que la donation de son père lui étant défavorable, il ait tenté de reprendre par la force les biens légués par la reine Hermengarde De VIENNE. Il est alors aisé de comprendre que celle-ci ait changé ses dispositions en faveur de son frère créant de fait une fédération d'états que l'on appela Savoie.

Sur une pièce à l'effigie d'Adélaïde on peut lire :

ADALASIA . MAGNIFREDI . SHC . MAR . EIL . ODON . VXOR , soit :

Adélaïde (fille de) Manfred de Suze Marquise EIL (en son vivant) épouse de Odon.

ETIENNE, fils du précédent. Il fit la guerre avec Humbert-aux-Blanches-Mains; de l'an 1030 à 1032.

Ulrich, son fils, épousa Catherine de Luys (De Grolée, fille du seigneur de Luys), dont il eut :

PIERRE, chevalier, seigneur banneret; qui accompagna, en 1147, Amédée II, comte de Savoie, à la croisade contre les Turcs, au dire de Guichenon. Villemert dit qu'il épousa Philippine d'Albert, dont il eut deux fils Pierre, qui suit, et Ponce, évêque de Chalons (inconnu). C'est aussi à cette époque que vécut le bienheureux Arthaud de Seyssel; patron du Valromey, qui mourut, dit-on, en 1206, à l'âge de 105 ans à la chartreuse d'Arvières qu'il avait fondée. Les reliques de ce saint homme, soustraites en 1794 aux profanations révolutionnaires, sont conservées dans l'église de Lochieu (Ain) elles ont été mises dans une nouvelle châsse en 1896.

PIERRE – (1195-1230).

Voici le premier membre de la famille de Seyssel dont l'existence ne puisse être révoquée en doute mais avant de citer les documents qui prouvent son existence, nous devons rapporter ici deux faits qui touchent l'histoire d'Aix. Le premier est une convention passée entre Henri d'Angleterre et le comte Humbert de Savoie, en 1172 relativement au mariage de Jean, fils dudit roi d'Angleterre, avec Agnès, fille du comte. Dans cet acte, le roi promet 5,000 marcs d'argent et le comte s'engage à donner à la future épouse le duché de Savoie, dans le cas où il n'aurait pas de fils.

S'il vient à en avoir, il lui assure seulement, pour sa dot, les terres et seigneuries de Rossillon en Bugey (Rossillon en Bugey ???), Belley, Pierre-Châtel, Novalaise, Chambéry, » »'Aix » »', Apremont, la Rochette, Montmayeur, » »'la Chambre » »' et diverses seigneuries en Piémont. Le mariage projeté fut célébré la même année, mais il ne fut pas consommé avant la mort de la princesse, qui arriva deux ans plus tard. Ce fait a son importance, car il prouve qu'Aix faisait alors partie du domaine de la couronne de Savoie et n'avait point encore, par conséquent été inféodé à la maison de Seyssel.

L'autre fait dont je veux parler a moins d'importance. C'est une sentence arbitrale rendue dans la ville d'Aix fin (in oppido aquis) en 1184, par [[robert/de la tour du pin/o/Robert De la TOUR du PIN]], archevêque de Vienne, et Hugues, abbé de Bonnevaux-en-Dauphiné, sur les différends existants entre Arducius, évêque de Genève, et Guillaume, comte de Genevois. Cette sentence est relative à divers points de juridiction qui n'avaient pas encore été fixés à Genève, entre l'évêque de cette ville et le comte de Genevois. Citons maintenant les actes qui prouvent l'existence de Pierre de Seyssel.

:1195. Thomas, comte de Maurienne, accorde au monastère de Haultcrest, dans le pays de Vaud, l'investiture de divers biens. Parmi les témoins figure Petrus de Saissel.

:1196. Jour de la fête de Saint-André. Le même comte promet de protéger le monastère de Saint-Rambert en Bugey, dont Rénier est abbé. Ce traité, signé à Chambéry, est garanti par divers seigneurs, parmi lesquels figure Pierre de Seyssel.

:1202. Le nième prince confirme au prieuré du Bourget le pouvoir de rendre la justice, que ses ancêtres, avaient auparavant accordé aux religieux de ce monastère. Au nombre des témoins on voit figurer Pierre de Seyssel.

:1203. Le même comte exempte l'abbaye d'Hautecombe de tous droits de péage, d'éminage et de laods dans ses États, et permet à ses hommes d'aller à la chasse. Pierre de Seyssel est encore présent à cet acte.

:1209. Pierre de Seyssel, vicomte de Novalaise, Berlion, vicomte de Chambéry, Guy de Gerbaix, Guifred de Capifone et Bernardet son neveu, reconnaissent tenir en fief du même prince la mestralie de Chambéry. Selon Ménabréa, letitre de vicomte, alors porté par les de Seyssel et de Chambéry, indique que ces seigneurs exerçaient une partie des droits qui regardaient les comtes de l'ancien Pagus Savogensis.

:1210, novembre 12. Le comte Thomas donne aux chanoines de Saint-Jean de Maurienne, Martin, Robon et sa postérité., Cet acte est passé à Aiguebelle, dans le verger de Guillaume de Seyssel, en présence de Berlion de Chambéry, Pierre de Seyssel et autres seigneurs.

:1212, mars 3. Pierre, abbé de Saint-Just de Suze, remet au comte Thomas la seigneurie de Vigon en échange de diverses terres cédées par le prince. Sont présents à l'acte Richard, seigneur de la Chambre, Pierre de Seyssel et Amé de Villette, chevaliers.

:1214. Le même Pierre de Seyssel accompagne le comte Thomas à l'abbaye de Haultcrest où il va signer un traité de paix avec le duc de Zœringen.

:1218; juin 1er. Contrat de mariage de Marguerite, fille du comte Thomas, avec Hartman, comte de Kibourg. Pour la sûreté des engagements pris par le comte de Maurienne, celui-ci donne comme caution divers seigneurs de ses États, parmi lesquels figure Pierre de Seyssel.

:1226, juin 18. Guillaume d'Ecublens, évêque de Lausanne, rachète d'Aimon de Faucigny l'avouerie de cette ville, moyennant 320 marcs d'argent. Parmi les vingt-cinq nobles présents à l'acte se trouve Pierre de Seyssel. 1230, le 4 des calendes de mai. Le marquis de Saluces, Manfred III, prend l'engagement de donner Agnès fille de feu Boniface, son fils, en mariage à Amédée V, comte de Savoie, et à défaut dudit Amédée, à son frère Humbert.

Sont présent divers seigneurs au nombre desquels est Petrus de Sexello (Pierre de Seyssel).

Suivant Guichenon, Pierre de Seyssel aurait fait partie de la troisième croisade, et Villemert nous dit qu'il épousa Aimonde de Briançon dont il aurait eu les trois fils suivants :

NDLR – Il semble probable que la localité de Seyssel ait existée avant Humbert, qui suit.

Cependant, ce qui précède ne résiste pas à l'analyse qui démontre que ceux qui précèdent Humbert furent seigneurs de Sexello ou Saissel (qui semble indiquer 6 celui > Sex cello, celui). Si on se porte à la fiche de Humbert de SEYSSEL, on doit y trouver l'hypothèse qu'il donne à la localité le nom de Seyssel et la raison de ce choix. Sexello semble conforter cette hypothèse car si le fondateur initial de la cité est le sixième, alors il s'agit de Théobald Thibaud, Comte d'Arles ca 860-887, fils de Hunbert De HUNEBOURG, Duc de Bourgogne Transjurane ca 830-864, son ancêtre en lignage direct.

Les individus cités avant Humbert ont probablement été seigneurs de Sexello, mais pas de Seyssel et ne peuvent être que des cousins issus de Théobald Thibaud ci-dessus nommé.

:Humbert, dont il va être parlé.

:Guy, qualifié de seigneur de Bordeaux dans le contrat de mariage d'Hugues, dauphin, sire de Faucigny, avec Marie de Savoie, en 1239, où il figure comme témoin. Selon un auteur moderne Guy aurait épousé Aalys, léguée par son oncle [[arnulphe/de collonges/o/Arnulphe de COLLONGES]], doyen des chanoines de Lyon, mort le 11 septembre 1250.

:WILLELME ou WILFRED, témoin à l'acte du mardi de la Pentecôte 1238, par lequel son frère Humbert fait cession au monastère d'Hautecombe. Il était alors qualifié de prieur d'Aix.

HUMBERT (avant 1216-1244)

Humbert de Seyssel est le premier de cette famille qui soit qualifié de seigneur d'Aix dès l'année 1233. Cette assertion est basée sur un passage des manuscrits de Guichenon (cote H97), qui sont à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, ainsi conçu:

»Il faut remarquer depuis cette description généalogique que le seigneur de Comnène a vu un titre de Haute-Combe en may 1657 du mardi de la Pentecoste 1235, passé devant l'église d'Aix, auquel contract, portant une cession en faveur des Révérends abbés et religieux dudit Haute-Combe. (nécropole des comtes de Savoie). Le comte de Seyssel-Cressieu, dans la brochure qu'il a publiée en 1806 p 5 note 2 à propos de l'inventaire des biens meubles de Barbe d'Amboise, comtesse de la Chambre, dit ceci :

La maison de Seyssel échangea la terre de ce nom, dès le XII siècle, avec la maison de Savoie, contre la baronnie d'Aix, depuis érigée en marquisat. Cette assertion ne repose sur aucun document, la seigneurie d'Aix n'était point encore alors une baronnie, puisque Gabriel de SEYSSEL est le premier qui se soit qualifié de baron d'Aix (1460-1505).

»Humbert cy-devant, prend la qualité de dominus ci aquis y ayant un sceau pendant en cire blanche, ou est l'écu dudit Humbert fait quasi en triangle, a une bordure composée, mais on n'a peu discerner la gravure du dedans ressemblant quasi à un lyon, et autour dudit sceau Sigillum dni Vindni de Saysel, et est nommé comme témoin un W, prieur d'Aix, frère dudit Humbert. – Lesquels W (doubles V) entrelacés signifient vraisemblablement wilelmus ou Wilfredus »

Divers documents nous montrent Humbert de Seyssel comme l'un des familiers de Thomas, comte de Maurienne et de Savoie, puis de son fils, le comte Amédée IV en voici le sommaire:

:1216 – »Le comte de Maurienne déclare prendre sous sa protection les chartreux d'Aillon (à Aillon Magériaz) et défend à ceux de la Compote de les fâcher ».

Sont présents Anthelme de Miolans et Humbert de Seyssel (Dominus Humbertus de Seyssello).

:1224, la veille de saint Thomas. Traité entre le comte de Maurienne et Etienne, sire de Villars, au sujet de la seigneurie de Fréterive en Chablais et de diverses autres terres.

Parmi les témoins on trouve Humbert de Seyssel.

:1232, 3 mars. Le comte de Maurienne donne au monastère d'Hautecombe les villages de Clarafond, Meyrieu (Meyrieux-Trouet), Frisinaz et Chazarges. Présents à l'acte: Guillaume de Savoie, évêque élu de Valence et Humbert de Seyssel (Guillaume est probablement W (Wilelmus), ci-dessus prieur d'Aix. Si tel est le cas, la Savoie est bien entre les mains de la maison de Seyssel)

:1232, le jour des ides de mars 5 indiction. Le prince achète de Berlion de Chambéry la ville de ce nom, pour le prix de 32,000 sols forts de Suze.

Présents divers de seigneurs dont le premier nommé est Humbert de Seyssel:

Le même est encore témoin lorsque le comte accorde aux habitants de Chambéry diverses franchises, le 4 des nones de mars de la même année.

:1233, 18 juillet. Le comte Amédée IV accorde diverses franchises à la ville de Montmélian. Sont témoins Anthelme de Miolans, Humbert de Seyssel, Humbert de Montmélian, officier du comte.

:1235 – Albergement par le même prince en faveur de Chabert Chabot, Laurent Françon et autres de la leyde de Bourgneuf, près de Chambéry: Acte signé en cette ville, dans la maison du bienheureux Antoine, en présence d'Humbert de Seyssel (Humbertus Saissello), Humbert Mareschal et autres.

:1236 – Le comte de Savoie donne le territoire de la plaine de Montmeuan aux chartreux d'Aillon. La chartre datée de Montmélian est signée en présence d'Humbert de Seyssel et autres.

:1238, 4 août – Amédée IV comte de Savoie, fait un premier testament en faveur de son frère Thomas.

Sont témoins Humbert de Seyssel et autres vassaux.

:1240 8 juillet – Guillaume, seigneur d'Entremont et de Montbel, du consentement de ses tuteurs, fait hommage-lige des châteaux de ce nom à Amédée IV, comte de Savoie. Présent à l'acte ; Dominus Humbertus de Seyssello.

:1240 novembre – Le même prince donne à son frère Thomas le comté de Savoie, le marquisat d'Italie et le duché de Chablais, dans le cas où il mourrait sans postérité. Humbert de Seyssel est un des témoins de l'acte.

:1241, le 2 des nones de décembre (6 décembre 1241). Mariage de Béatrix de Savoie avec Guy, dauphin de Viennois, comte d'Albon, auquel assiste Humbert de Seyssel.

:1244; janvier. Humbert de Seyssel, chevalier, seigneur d'Aix, épouse par procuration, dans la chapelle de N.D. d'Orange, pour Amédée IV, comte de Savoie (cette marque de confiance est logique si Amédée IV est le frère aîné de Humbert de Seyssel. Cécile des Baux, princesse si remarquable par sa beauté qu'on l'appelait Passerose. Il est à remarquer que c'est la première

fois que Guichenon donne à Humbert de Seyssel la qualité de seigneur d'Aix. Malgré le dire de Comnène, ou peut bien supposer encore qu'il n'aurait reçu l'investiture de ce fief qu'en 1244, peut-être en récompense de la mission de toute confiance que le

comte de Savoie venait de lui donner.

Quoi qu'il en soit, on sait qu'après la cérémonie faite à Orange, le seigneur d'Aix, accompagné de divers gentilshommes savoyards, tels que Guy de Châteauneuf, Aimon de Compey, Hugues de Mouxy, conduisit la princesse en Savoie où » furent faites dances et momeries de toutes façons et où la joie fust grande et planière ». :1244, décembre 18. Humbert de Seyssel et Aimon de Compey sont au nombre des témoins du contrat de mariage, passé à Granges, entre Amédée IV, comte de Savoie, et Cécile, fille de Barrât de Baux.

Nous verrons, plus d'une fois encore, les seigneurs d'Aix, cautions de la foi de leur prince, et la garantir, sur la responsabilité de leur personne, de leurs biens, de leur honneur. cette participation aux engagements du souverain prouve assez combien la famille de Seyssel était alors puissante et considérée.

NDLR – je pense que l'on doit stopper ici la plaisanterie. Tout démontre que SEYSSEL et SAVOIE sont une même famille et que ne sont appelés « Di SAVOIA » que les héritiers du comté (en qualité de princes, qualité que l'on retrouve tout au long de cet article) de ce nom et leur descendance. Amédée IV de SAVOIE et Humbert de SEYSSEL ont même père et mère. C'est également pour cette raison que la maison de Seyssel se dit de souche royale car tous descendent de Gérard Hunebert, dit d'Alsace, le jumeau de Charlemagne. Hunebert = ourse illustre alias Bertrade de Laon. Ce surnom deviendra en Alsace-Lorraine De Hunebourg puis de Hombourg dans le même temps qu'il colonise l'Europe sous d'autres pseudo et au Xè siècle la Franche-Comté, l'Ain le Lyonnais et la Savoie avec les Humbert .

NDLR – Il semble que le mont Jura ait été alors, jusqu'au pays de Gex, la barrière naturelle, complétée par le Rhône entre savoyards et bourguignons. Ce même Rhône, qui à son confluent avec la Saône dessert la ville du Lion, ex-capitale des Gaules, siège primatial franc, dont les comtes-évêques étendront leurs possessions jusqu'aux pied des monts du Forez sera inclus dans le dauphiné ainsi que sa rivale, la ville de Vienne et le pays d'Albon.

Humbert de Seyssel épousa Sybille de Montmayeur dont :

1)Humbert qui suit.

2) Aymon témoin, le 12 août 1242, au compromis passé entre Boniface, évêque élu de Belley, et Stéphane, seigneur de Villars. Le même prête hommage-lige au comte de Savoie, le 11 juin 1263, pour son château de Bordeau, et tout ce qu'il possède au-delà du Mont-du-Chat On croit que le même fut doyen de Saint-André, en Savoie, en 1290, et chanoine de Vienne en 1292.

3) Andizie, mariée à x De Bocsozel, seigneur de Bocsozel (Motier, 38260, France, lieudit Bocsozel) 4)Gauthier (Galterinus). Il figure avec son frère Humbert dans quelques chartes de l'an 1247 à l'an 1264.

5) Guy. Il semble avoir hérité de la seigneurie de Bordeau, sur le lac du Bourget, de son frère Aymon et aussi les châteaux et fiefs de la Serraz et de Cusy, suivant les documents ci-après.

:1277. Guillaume, seigneur de Grésy, Cusy et Cessens, engage le château de Cusy à Guy de Seyssel, pour la dot de Béatrix de Grésy, sa fille, femme dudit Guy. Celui ci n'ayant pas eu d'enfants, Cusy aurait du revenir à Guillaume de Gresy. Au contraire, il

rentra dans les apanages directs de la couronne de Savoie sans doute en vertu d'accords passés plus tard.

NDLR – On peut s'interroger sur la question : Y a-t-il un rapport entre la spoliation de la belle-famille de Guy et la mort de son père avant le 8 décembre 1277 ? Car, en 1277, le comte de Savoie est Amédée le Grand, fils de Thomas II, autre frère de Humbert de Seyssel !

1285, 29 septembre. Traité entre le comte de Savoie [[amédée/de savoie/7/Amédée De SAVOIE]] et Robert, évêque de Genève, sur la médiation de divers seigneurs, un nombre desquels on trouve Guy d'Aix.

1293: 10 décembre. Le même est pleige (caution forcée ?), avec son frère Humbert, dans le traité conclu entre le comte de Savoie et celui de Genevois.

1294. Traité par lequel le comte de Savoie cède à Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, tout ce qu'il possède en Piémont, à la réserve du marquisat de Suze. Au nombre des témoins, on voit H. (Humbert) de Seyssel, seigneur d'Aix, et Guy de Seyssel seigneur de Bordeaux.

1297, 31 août. Le même Guy est témoin aux conventions relatives au futur mariage de Guillaume, fils d'Amédée, comte de Genevois, avec Agnès de Savoie. Il assiste aussi au mariage qui eut lieu en septembre suivant.

1308, 17 avril. Testament d'Ambiard d'Entremont, évêque de Maurienne, dans lequel il désigne son ami Guy de Seyssel pour son exécuteur testamentaire.

1308, 3 octobre. Traité de paix, signé à Saint-Georges-d'Espéranche (38790, Dauphiné), entre Amé, comte de Savoie, et Guillaume, comte de Genevois. Au nombre des témoins, se trouve le chevalier Guy de Seyssel.

1309, 25 janvier. Le même (Gudo de Seyssello dominus de bordellis) est présent à la convention passée au château de Chambéry, entre le comte de Savoie et Richard De la Chambre, vicomte de Maurienne.

1309, 9 septembre. Le même est encore témoin à la convention signée pour le mariage de Hugues, Dauphin, seigneur de Faucigny, avec Marie, fille d'Amé, comte de Savoie, et assiste plus tard à la bénédiction nuptiale.

1315 31 juillet. Guy de Seyssel est cité comme assistant à la donation de la leyde de Chambéry que Jacques Chabod fait au comte de Savoie.

1316 Guy de Seyssel, seigneur de Bordeaux, teste en faveur de son petit neveu Humbert, fils de Guillaume de Seyssel, seigneur d'Aix, et lui laisse sa seigneurie de Bordeaux. Il fait, en même temps, divers legs au comte Amé V et à son fils Edouard, et ordonne qu'il sera prélevé 120 marcs d'argent sur sa vaisselle pour faire cent calices avec leurs patènes. Vingt de ces calices devaient être dorés au-dedans et au dehors et

quatre-vingt à l'intérieur seulement. Il est encore dit dans ce testament que l'héritier devra acheter quatre-vingts missels de dix livres chacun pour les églises qui en auraient besoin, au choix de son exécuteur testamentaire.

Guy de Seyssel mourut la même année et fut sépulturé dans le cloître de l'abbaye d'Hautecombe, où son tombeau se voyait encore en 1637 au dire de Comnène.

Villemer cite un Guy de Seyssel, qui aurait vécu a peu près à la même époque et aurait eu de Jeanne de Miolans sa femme, un fils appelé Humbert, seigneur d'Aix. Ce qui précède ne permet pas d'admettre cette alliance, ni l'existence de ce fils (Le mariage doit être exact, mais Humbert est fils de Guillaume de Seyssel, seigneur d'Aix et par conséquent le petit-neveu héritier de Guy.

Sauf preuves contraires je crois devoir attribuer a celui-ci les faits et documents énonces ci-après:

1247, indiction Ve, la veille des calendes de décembre.

»Amé, comte de Savoie, confirme le privilège de rendre la justice, accordée par ses prédécesseurs au monastère du Bourget ».

Sont présents H. de Seyssel et Gauthier, son frère.

1249. Les mêmes assistent a ta donation de la leyde du sel de Chambéry, faite par le même prince au même monastère.

1251, juin. Le chapitre de Saint-Rambert en Bugey, l'abbé et le prieur de ta. maison d'Yenne, promettent au comte de Savoie de le tenir, pour relevé du cautionnement qu'il a fait pour Humbert de Seyssel; pour la somme de 50 livres sterling, due par celui-ci à ce couvent.

1252, 12 septembre. Humbert de Seysset est au nombre des témoins cités dans le testament d'Amé IV, comte de Savoie.

1253, 2 avril. Amé, comte de Savoie, donne au monastère d'Hautecombe les fours et moulins de Chambéry et de Saint-Atban.

Parmi les témoins on trouve Humbert de Seyssel (Vir nobilis Humbertus de Saissello).

1253 22 mai. Le même prince concède au prieuré du Bourget la dispense perpétuelle du péage et de tous autres droits sur le sel nécessaire an prieuré.

Humbert et Gauthier de Seyssel sont présents à l'acte.

1254. Les mêmes accompagnent Boniface, comte de Savoie, dans une expédition que ce prince fit en Flandre pour secourir Marguerite De HAINAUT, comtesse de Flandre, contre ses enfants.

1258, Les mêmes sont au nombre des seigneurs qui assistent au mariage de Béatrix de Savoie avec Pierre de Châlons, seigneur de Châteaubellin.

1263, 12 juin – Humbert de Seyssel fait hommage au comte de Savoie pour son fief. L'auteur ne dit pas si cet hommage concerne le fief d'Aix, mais ce]a semble probable.

1263, 16 juin. Le même est présent à l'acte de fidélité-lige prêté par Antbelme, seigneur de Miolans, au comte Philippe de Savoie, pour les château, vallée et mandement de Miolans, avec investiture accordée par ledit comte. Dans ce document, Humbert de Seyssel est bien qualifié de dominus mais non encore de dominus de aquis.

1263, 19 août. Humbert et Gauthier de Seyssel sont présents, à l'hommage prêté par Rodolphe, comte de Genevois, à Pierre, comte de Savoie, pour divers châteaux, tel que Cusy, Charosse, etc...

1264, juillet. Pierre, comte de Savoie, reunit son armée à Saint-Omer et à Dam, en Flandre. Parmi les hommes d'armes qui firent cette année-là campagne avec le prince, on voit figurer Humhert de Seyssel et son voisin Guillaume de Grésy.

1264, 30 septembre. Le comte de Savoie mande à son châtelain des Clées, ainsi qu'à son bailli de Savoie, de payer aux nobles chevaliers qu'il a conduits avec lui en Flandre des subsides dont il indique le chiffre pour chacun d'eux. Humbert de Seyssel y est nommé pour 30 livres.

1264, le jeudi après la fête de Saint-Nicolas, Humbert et Gauthier de Seyssel sont témoins, pour le comte de Savoie, à la procédure faite à Belley, au sujet de l'hommage contesté à ce prince par: Isabelle de Beaujeu, comtesse de Forest (Forez), pour les terres de Chateauneuf en Valromey, Virieu-le-Grand et Cordon enBugey.

1270, vendredi 3 des ides d'octobre: Vente d'hommes et de servis féodaux faite par Aimon de Ramolaz, damoiseau, et Ambroisie, sa femme, en faveur d'Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, pour le prix de vingt livres de Genève.

1274, juin 6. Le même émancipe son fils Humbert.

1275, 12 décembre. Vente par Marguerite, veuve d'Humbert de Saint-Pol d'Aix, et ses enfants, de six sols de cens et de leurs droits sur les biens qui en étaient grevés en faveur d'H. De Seyssel, seigneur d'Aix, fils d'Humbert, pour le prix de soixante sols. Acte passe à Aix, dans le cloître de Saint-Hippolyte.

1277, 27 avril. Robert, évêque de Genève, déclare qu'il doit 150 livres viennoises à Humbert de Seyssel, seigneur pour les avoir reçues de lui en prêt, et que, sur sa demande, Aimon, comte de Genevois, « son neveu, » s'est porté caution de la dite somme.

1279, 11 septembre. Vente par Guillaume, Humbert et Guerin, fils de Guillaume Bourdin, des Echelles, à H. de Seyssel, seigneur d'Aix, de divers hommes et biens situés dans le fief d'Aix, sauf une maison en pierre sise dans le château qui doit un demi boisseau de blé par an. Plus tous les biens que possèdent les vendeurs Drumettaz et à Grésy, depuis le mont de Mouxy au Mont-du-Cbat, moyennant 40

livres 18 réductibles de 18 livres 2sols et 6deniers si les biens de Drumettaz sont prouvés être tenus en fief par l'acheteur.

1279, le vendredi 3 des ides d'octobre. Aimon de Ramolaz, damoiseau, et Ambroisie, sa femme, vendent au même seigneur d'Aix 20 livres genevoises de servis féodaux à eux dus par divers particuliers idem 15 sols forts, 3 vaisseaux de froment, 3 d'avoine, mesure d'Aix deux pains d'un quart de froment, payables à Noël, cens à eux dues idem la juridiction et les droits qu'ils ont dans la ville et dans la paroisse de Pognie, de la dot d'Ambroisie, etc. Acte signé dans l'église d'Aix, en présence de Galley de Chambreny, damoiseau, Jacques de Barbue, bourgeois d'Aix, Jacques de Mouxy, damoiseau, Guillaume de Loes, damoiseau, devant Me Pierre d'Espine, notaire.

1280, 11 mai . Vente au même, par Jacques Michal, du Bourget, de tous ses droits sur la personne et les biens de Bouvard, de Mouxy, soit homme-lige, et de tous-autres droits à Mouxy, pour le prix de 20 Livres.

1283 janvier 6. Vente par Pierre Mélésimans, de Puisgros, au dit seigneur d'Aix, de la maison et dépendances par lui tenues au château de Puisgros, et de la cens annuelle de six livres des nouveaux forts de Chambéry, pour le prix de douze vingts livres viennoises.

1283, 12 mars. Humbert de Seyssel (Domino Huberto de Sayssello) est témoin à l'investiture concédée par Aimon, abbé du monastère de Sainte-Marie de Pignerol, en faveur d'Amédée, comte de Savoie.

1283, 17 novembre. Pierre Mélésimans, seigneur de Puis-gros, vend au seigneur d'Aix les droits; cens, servis, hommes, hommages, biens et revenus qu'il possède dans les paroisses de la Thuile et Puisgros, et tout ce qui lui appartient près d'Aillon jusqu'au lieu de Grateloup pour le prix de 112 livres fortes de Savoie, sauf le droit de plait, muage et domaine direct de Bergoud, de Piedgautier et des enfants de Pierre d'Arvey. – Cette vente est ratifiée par Nantelme Mélésimans on Malesmans, du consentement d'Hugues et Aimon Malesmans, ses oncle et cousins, le 14 septembre 1286, plus par Wifred et Péronnet. fils du susdit Pierre Malesmans, le 9 novembre 1287.

1285, 13 avril . Vente à H. de Seyssel, seigneur d'Aix, moyennant 45 tivres, par Aimon de Monxy, damoiseau, de tous ses droits an territoire de Châtenod. Le vendeur était homme-lige du seigneur d'Aix qui avait droit à dix sols à tous changements de tenancier.

1285, septembre. Le comte de Savoie promet maintenir les franchises de la ville de Chambéry. Au nombre des témoins est Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix (Dominus de aquis).

1285, le 5 des calendes de novembre. Guignonnet, fils de feu Aimon de la Balme, déclare tenir en fief du seigneur d'Aix divers biens situés à Apremont, pour lesquels il doit 20 sols viennois de plait.

1289, le 2 des calendes de mai. Le seigneur d'Aix achète de Rolet de Chignin un servis annuel de deux sols six deniers, pour le prix de 40 sols forts nouveaux de Savoie.

1289, le lendemain des ides de juin. Péronnet et Étienne, fils de feu Aimon de Villeneuve, déclarent tenir de son fief tout ce qu'ils possèdent dès le nant de Putiney jusqu'à la Pierre-Beussi, et lui devoir la fidélité, sauf celle qu'il doit au comte de Savoie.

1290, 3 mars. Projet de compromis par lequel le comte de Savoie et Guillaume, évêque, de Genève, s'engagent à soumettre leur différend, au sujet de la pêche et des péages du Rhône et du château de l'Ile, à la décision d'arbitres. Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, signe cet acte comme témoin.

1293, 10 décembre. Traité conclu à Aix, sur l'arbitrage de l'évêque de Lausanne et d'Aimon du Quart, chantre de la Cathédrale de Lyon, entre le Comte de Savoie et le Comte de Genevois.

1294, 5 janvier. En présence d'Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, et de divers autres nobles de sa cour, le Comte Amé et son fils Edouard reçoivent l'hommage d'Amédée, comte de Genevois, pour les fiefs que celui-ci tient du dit comte de Savoie.

1294, décembre. Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, et Guy de Seyssel; seigneur de Bordeau, chevaliers, sont présents à l'acte par lequel Amé. comte, de Savoie, donne à Philippe de Savoie; prince d'Achaïe, Turin et tout ce qu'il possède au Piémont, à la réserve du marquisat de Suze.

On ignore l'alliance d'Humbert de Seyssel, mais on sait qu'il laissa quatre fils :

- 1) Guillaume, seigneur d'Aix, dont l'article est ci-après.
- 2) Humbert, souche de la première branche des seigneurs d'Aiguebelette.
- 3) Hugues, seigneur de la Bâtie, marié le 8 juin 1301. à Guigonne, fille de Guillaume, sire de Montbel. Il fit partie de l'expédition que le Comte Edouard de Savoie fit en Bresse en 1305, et se trouva avec un de ses frères au siège d'Ambronay. Il levait bannière et marchait avec six hommes d'armes, dit Comnene. Il eut un fils appelé Aimar, seigneur de la Bâtie, qui reçoit, le 28 mai 1329, la reconnaissance féodale de Pierre de Puisgros. Selon Comnene, il serait mort de la peste le 1er novembre 1348, laissant de son union avec Isabelle de Billième une fille nommée Guigonne, mariée en première noce à N* et en seconde noce, le 18 mars 1371, à Pierre de Luyrieux. Après la mort d'Aimar de Seyssel, le fief de la Bâtie passa a son neveu Aimar, seigneur d'Aix.
- 4) Aimar, prieur de Thoiry avant le 1er mars 1312, puis prieur de Notre-Dame d'Aix et du prieuré de Saint-Martin de Misérieu en Dauphiné fut exécuteur testamentaire de son frère Guillaume, en 1312, et de son oncle Guidon de Seyssel, seigneur de Bordeau, en 1316. Le 6 novembre 1318, il fait hommage de tout ce qu'il tient à Saint-Martin de Misérieu, à Guillaume De ROYN, , évêque de Grenoble..

GUILLAUME(?-1311/12)

Guillaume de Seyssel, chevalier, se qualifie de seigneur d'Aix et de Barjact dans un acte du 3 janvier 1301, et de seigneur d'Aix et de Saint-Cassin dans un autre du 31 juin 1308. Celui-ci, passé dans le château d'Aix, devant Me Pierre Veyillet, notaire de Chambéry, contient une vente faite au dit seigneur d'Aix par Pierre de Villeneuve, chevalier, de tous les hommes, fief, servis, usages, hommages, domaine utile et direct et autres choses lui appartenant, pour le prix de 160 livres viennoises.

Guillaume de Seyssel testa au château d'Aix le 1er mai 1311 et mourut la même année. Selon ses dernières volontés, son corps fut enseveli dans l'église de Notre-Dame d'Aix, dans le tombeau de ses prédécesseurs. Il avait été fait chevalier par le comte Edouard de Savoie au siège d'Ambronay où il se trouvait avec son frère Hugues. Suivant les comptes du trésorier de Clermont, du 1er novembre 1305 à 1306, il reçut pour cette campagne de 21 jours 44 livres 4sols.

Selon Comnène, il aurait épousé Merande de Montillio (Mirande GRANDIS), fille d'Adhémar Grandis, seigneur de Montillo, dont il eut les enfants ci-après nommés :

- 1) Humbert, 4e seigneur d'Aix, ci-après.
- 2) Guillaume ou Guillermet, co-seigneur de Barjact (NDLR – Rechercher dans anciens toponymes. Trouvaille appréciée) . Il prêta hommage, ainsi que sa mère, en 1322, à Pierre de Saint-Saturnin, abbé de Cruaz. Celui-ci l'investit, l'année suivante, du château de Barjact.
- 3) Marguerite, mariée à Pierre, seigneur d'Urtières. Son père lui laissa par testament mille livres viennoises de dot.
- 4) Catherine, dotée comme sa sœur et mariée le 3 août 1315 à Jean, seigneur de Chandée, selon acte passé à Saint-Genis-d'Aoste.
- 5) Guigon, mentionné dans un testament de son père avec son frère Guillermet pour une rente à chacun de cinquante livres viennoises jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'un bénéfice de 300 livres de revenu.

HUMBERT, IIIe du nom (?-1353)

Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, nous est connu par les faits suivants:

1304. Il épouse cette année-là Jérémie, fille de Geoffroy de Grammont, seigneur du dit lieu. Ceci résulte d'un acte des archives de la maison d'Allinges, par lequel le dit seigneur de Grammont reconnaît devoir à Guillaume de Seyssel 1200 livres de Savoie pour la dot de sa fille Jérémie, future épouse. D'autre part, M. Combetti, directeur des Archives de Cour à Turin, dans des notes remises à M. le notaire Mailland, dit que ce même Humbert aurait été marié à Alexie de Grandson ou Granson, ce qui peut faire supposer qu'il aurait peut-être été marié deux fois.

1312, 4 avril. Humbert de Seyssel et sa mère Mérande (Mirande) de Montillio font hommage à Camaret, abbé de Cruaz, pour le fief de Barjac.

1313-1326. Il fait faire par-devant Philippe Provana jugement de Savoie, une enquête rédigée par Me Pierre François, notaire, sur la juridiction mère et mixte empire qu'il

possède sur le lieu de Saint-Hippolyte-sur-Aix. Cette enquête, analysée au chapitre qui traite de la paroisse de Saint-Paul, s'étend sur des faits de justice qui se sont passés à cette époque.

1316, 17 mars. Le même seigneur d'Aix obtient, à Paris, du Comte Amédée V, l'investiture du château et du fief de Bordeaux, d'ont il venait d'hériter de Guy, seigneur du dit lieu.

1320, le 6 des ides de janvier. Le même est caution au mariage de Thomas, seigneur de Monthoux, avec Mérande deVillette.

1329, 15 juin. Jean, fils de Vimard Brunier, de Marlioz (Johannes filius Vimardi de Marlio), reconnaît être homme-lige d'Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, et tenir de lui, en fief, les terres, servis et usages spécifiés. L'acte est passé à Aix, devant Me Jean Girard, notaire du lieu.

1330. Les Dauphins de Viennois, comme seigneurs de Faucigny, prétendaient être suzerains du château de Bordeaux, et en investirent même Aynardet de Bellecombe. La liste des griefs que le Dauphin Guigues VIII articulait en 1330, renferme un chapitre relatif à cet objet. On y lit :

»Item le chastel de Bordex en Savoye et ses appartenances liquiex est du fief d'Aynardet de Bellecombe et ly est commis pour ce que ly sire d'Ais ne ly a recogeu en fied et ly cuens de Savoye par force empesche le dict Aynardet qu'ilz n'en use de son droict direct à recovrer le dict chastel ».

1335, 2 mai. Injonction à Eudebert de Chateauneuf de comparaître à Grenoble pour y répondre sur la détention d'Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, et de plusieurs autres dans le château de Gières.

1341, 15 mai. L'archevêque de Vienne, fâché de ce que les habitants de Romans ont fait hommage à Humbert De la TOUR-du-PIN, Dauphin de Viennois, fulmine contre lui, contre le seigneur d'Aix en Savoie et contre divers autres de ses adhérents une excommunication.

1344, 9 avril. Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, reconnaît tenir du comte de Savoie en fief lige, antique, noble et paternel le château et la ville d'Aix, les péages, leydes, fours, moulins d'Aix les eaux, les cours d'eau, et généralement tout ce qu'il a, tient et possède dans les paroisses d'Aix, Tresserve, Viviers, Saint-Hippolyte, Saint-Sigismond, avec le mètre et mixte empire et l'omnimode juridiction dont il jouit à Mouxy, Pougny et Rivocostin (du lat. Rivalis, ruisseau et Costa, côté ? Peut-être la Valserine à sa jonction avec le Rhône, point stratégique, ce passage était défendu par une tour) jusqu'à l'eau de Bay et à Chaffrello (voir NDLR qui suit), de Ragiaco (Ragès) jusqu'au peronum (perron de l'église) de Saint-Innocent et jusqu'au sommet de la montagne au-dessus de Mouxy. Item la pêche du lac du Bourget.

NDLR – Chaffrello est le nom vernaculaire de Théofrède d'Orange, deuxième abbé de Saint-Pierre du Monastier, au VIIIe siècle, et d'éléments symboliques comme le récit

et la date de son martyre par les Sarrazins ou son association à un soldat de la légion Thébaine (Aller dans la base généalogique à : Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune via Aymon de SEYSSEL [Notes])

Item l'hommage noble de Ponczonay, dans la paroisse de Saint-Innocent, excepté le mixte empire appartenant au comte sur les hommes de la paroisse de Saint-Hippolyte-sur-Aix, etc.

Item le château et mandement de Saint-Cassin avec le mètre et mixte empire et l'omnimode juridiction, les forêts, les pâturages dépendant du dit château.

Item le péage du sol qui se perçoit à Corbière (Corbéria).

Item l'eau, les cours d'eau et les chemins publics dans le dit mandement et tout ce qu'il tient et possède dans les paroisses de la Chapelle, Vimines, Montagnole et Cognin en quoi que cela puisse consister, excepté l'hommage de feu Humbert de Sala, Guillermet de Molario, Stéphane Vache, Humbert de Couz (Saint-Thibaud-de-Couze ou Saint-Jean-de-Couze > Couze = torrent).

Item confesse le dit seigneur d'Aix tenir, comme dessus en fief, en faveur du dit comte la leyde qu'il perçoit au Chatetard en Bauges et les hommes et hommages de la chatellenie du lieu excepté l'hommage de Pichat de Mollina.

Item confesse le même seigneur tenir en fief lige du dit comte, à cause de la succession de feu Guidon de Seyssel, seigneur de Bordeau (Le Bourget-du-Lac), le château de Bordeau (le château des comtes de Savoie (dit Château Thomas II), avec son mandement et territoire, les fourches et le mètre et mixte empire et l'omnimode juridiction, depuis le chêne de Ladenia jusqu'à Sarratum (La Sarraz, 1315, Suisse [canton de vaud]) au-dessus de Bordeau et du lac du Bourget au sommet du Mont-du-Chat, soit tout ce que le dit feu Guidon de Seyssel tenait de son vivant sur les paroisses de Bordeau, Estornitis, Tresserve, Aix, Viviers et tout ce qu'il avait de l'autre côté du lac vers Gebenias (Genève) et au-delà du Mont-du-Chat vers Belley (Belliciuni).

L'acte est passé dans le château de Chambéry en présence de Guillermet du Mottard, Humbert du Mottard, Hugonet de Monteillonis dit Nepla, Jean-Sytvestre de Chambéry, Jean Girard, notaire, Jaquemet de Espagna, de Bourg, damoiseau, et plusieurs autres.

Selon Comnéne, Humbert de Seysset vivait encore le 23 février 1353 et était certainement mort en l'an 1357.

Il laissa deux fils :

- 1) Aimar, seigneur d'Aix dont il va être parlé.
- 2) Geoffroy qui assista avec son frère à une conférence entre le comte de Savoie et le gouverneur du Dauphiné en 1367, au sujet des contraventions commises par

Humbert, bâtard de Savoie, seigneur d'Arvillars, au traité de paix signé antérieurement entre les États de Savoie et ceux du Dauphiné.

AIMAR (?-1385)

Aimar (Aymar ou Aymard) de Seyssel, Ve seigneur d'Aix, seigneur de la Serraz, d'Aiguebelette, de Saint-Cassin, de Bordeau; de la Bâtie de Seyssel, de Saint-Pol-sur-Aix, de Barjact et de la maison forte de Chignin, chevalier, est un des membres de cette famille qui s'est le plus illustré. Nous allons, comme précédemment, passer en revue par ordre chronologique les faits qui rappellent son existence.

1330. Selon Villemert, il se serait emparé cette année-là du château de Barraux sur le dauphin.

1333, 20 juin. Il reçoit la concession du mère et mixte empire sur divers hommes de Saint-Jean-d'Arvey et dix jours après l'inféodation de la juridiction de Curienne.

1335. Dans la célèbre querelle qui eut lieu alors entre les familles Allemand et Aynard, en Dauphiné, les seigneurs d'Aix et de Grésy avaient pris parti pour la première. Un jour, ces deux seigneurs, surpris par Antoine de Clermont, seigneur de la Bâtie d'Albanais, et son frère Odebert, seigneur de Chateaufort, furent faits prisonniers et enfermés dans le château de Gieres. Quelque temps après, le dauphin Humbert II en ayant été informé fit mettre les prisonniers en liberté

1335, 11 juin. On trouve dans les comptes des trésoriers généraux la mention suivante :

» Livré pour la dépense de Boniface de Morello., Antoine de la Croix et André Trovati, magistrats envoyés, par le comte de Savoie auprès de Saint-Hippolyte pour faire une enquête sur la guerre faite entre Antoinette de Clermont et les siens, contre les seigneurs d'Aix et de Grésy, avec cinq chevaux et un clerc pour six jours 6 sols, 5 deniers gros de tours. »

1343, 10 septembre. Aimar est investi du fief et du château de la Bâtie. Ce château fut construit au XIIIe siècle par la famille de Seyssel, qui lui donna son nom Bâtie de Seyssel (Bastida de Seyssello). La rente de ce fief était assez importante, et plus d'une vingtaine de vassaux nobles en dépendaient au XVIe siècle. Ce fief avait un juge ordinaire et chose rare à obtenir un juge des appellations.

1347, 4 janvier. Le même achète d'Anthelme de Miolans la maison forte de Chignin avec la mestralie de la Boisserette, Fournet et l'Alba. Plus tard, par son testament de 1383, Aimar laissa ce fief à son fils Antoine.

1349. Aimar, par grâce spéciale, permet à Pierre de Puisgros, relevant du fief de la Bâtie, de faire hommage au comte de Savoie. La même année, le 29 novembre, Aimar de Puisgros, damoiseau, se reconnaît homme-lige du seigneur d'Aix.

1350. Celui-ci est caution avec divers autres seigneurs de la dot de quarante mille florins d'or promise à Blanche de Savoie le jour de son mariage avec Galéas Visconti (Vicomte), seigneur de Milan, par Aimon, comte de Savoie.

1352. Ayant pris part aux troubles qui eurent lieu cette année-là à Chambéry, Aimar fut condamné à payer au fisc du comte de Savoie la somme de cent marcs d'argent.

1353. Il est nommé ambassadeur en France pour la remise du Dauphiné.

1354, 15 juillet. Il prête hommage pour le château, le fief de Saint-Cassin et autres seigneureries, Il lui est fait grâce de l'hommage pour le fief de Bordeaux.

1355. Édouard, roi d'Angleterre, ayant débarqué à Calais avec son armée, Jean-le-Bon, roi de France, réunit aussitôt une armée pour défendre son royaume et prie Amédée VI, comte de Savoie, de venir à son aide. Ce prince y va en personne avec la fleur de sa noblesse qui, réunie d'abord à Mâcon, se porte ensuite sur Saint-Omer. Dans la liste des gens d'armes qui firent cette expédition avec le Comte Vert, on trouve : »Aymar de Saissel, sire d'Aix, chevalier banneret, luy trois chevaliers bacheliers et seize écuyers venus d'Ais en Savoye ..

1355, 27 mai. Aimar passe reconnaissance en faveur de l'abbé de Notre-Dame de Cruas pour le fief et château de Barjact.

1356, 8 janvier. Il passe autre reconnaissance au comte de Savoie pour le château, le fief, la ville et la juridiction d'Aix, compris le fief de Saint-Hippolyte-sur-Aix et la leyde du Châtelard.

1356, 8 février. Le même consigne le droit de pêche dans le lac du Bourget.

1357, 16 mars. Le Comte Vert députe le seigneur d'Aix, et divers autres, pour faire exécuter le traité signé entre ce prince et le dauphin de Viennois en 1355.

1357, 20 novembre. Sentence rendue par le comte de Savoie au sujet des différends existants alors entre Aimar, fils de feu Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, et Jean de Clermont, seigneur de la Bâtie d'Albanais. Cette sentence porte que, sauf les féautés dues la couronne de Savoie et au comte de Genevois, le seigneur de Clermont prêtera hommage au seigneur d'Aix, mais que celui-ci, en échange, paiera, annuellement la somme de trente livres viennoises d'or.

1358, 10 novembre. Hommage audit seigneur d'Aix par Berlion de Foras, fils de feu Jean de Foras, chevalier, qui déclare être son homme-lige et lui devoir la fidélité lige, sous la réserve de celles qu'il doit au comte de Genevois et à Louis de Savoie, et c'est-pour, certaines rentes qu'il, tient et possède de son fief.

1359, 22 mars. Echange entre Amé VI, comte de Savoie, et Aimar, seigneur d'Aix, passé à Chambéry, dans la salle haute du château, du côté du jardin, en présence de

Guillaume de la Balme seigneur de l'Albergement,. Louis de Rovorée ou de Rivoire, seigneur de Domessin et de Balmont, Guigon de Seyssel, seigneur d'Aiguebette, Pierre, de Montgetiaz, Jean de Rayais, docteur es droits, chancelier de Savoie, seigneur de Saint-Maurice, chevalier, et Pierre Gerbaix, trésorier du prince.

Le comte cède et remet en fief lige et noble, et en augmentation de fief, et sous l'hommage pour lequel il est déjà tenu pour les autres fiefs, audit Aimar, le château, soit maison-forte de Saint-Hippolyte-sur-Aix, avec les places, clôtures, fortifications, broussailles, appartenances et dépendances.

Item une vigne contigue audit château.

Item le moulin que le comte possède a Saint-Hippolyte, avec le cours d'eau et autres accessoires pour l'introge de 2.200 florins d'or, bon poids.

item 39 vaisseaux, 3 quartans et, un demi quartan de froment, mesure d'Aix, de servis annuel, dépendant de la châteltenie de Saint-hippolyte.

Item 9 vaisseaux et 3 quartans d'avoine de servis annuel de la même dépendance.

Item les dîmes que le comte perçoit à Saint-Hippolyte, Saint-Sigismond et Chismone (?), rendant environ 15 vaisseaux et demi de froment.

Item 4 vaisseaux d'avoine qu'il perçoit de dime à Pougny et chez les Mailland.

Sont énumérées encore d'autres redevances en vin, pontes, châtaignes, etc.

Item un pré, joignant la vigne déjà citée de 25 sols viennois de rente annuelle.

Item un bois, situé à Drumettaz, dépendant de Saint-Hippolyte albergé 9 sols et 3 deniers viennois excucellés, outre le service ancien dû. pour le même bois.

Item une rente annuelle de 7 livre 18 sols, 3 deniers viennois forts excucellés et 4 livres 3 sols un denier et une obole de Genève.

Item pour la garde et reconnaissance annuelle 8 sols forts excucellés.

Item l'office du greffe de la curie du lieu et châteltenie de Saint-Hippolyte, avec les émoluments, tel qu'il est loué annuellement pour le prix de 18 deniers gros de tours.

Item le ban du vin que ledit comte a le droit de percevoir dans la ville d'Aix, pendant deux mois de l'année, savoir l'un, commençant le lendemain de Pâques, l'autre le mois d'août, acensé 18 deniers gros de tours par année.

item l'office de mestralie (criées et saisies de la même châteltenie), louée 10 sols de tours gros par année.

Item les hommes de la même châtelainie, ci-après désignes, avec l'hommage et les servis par eux dus, savoir Junet. de Saint-Hippolyte, Vulliot Bachelard, Jaquet Bachelard, Jean Ruffi, de Chautagne, Bogey, Jean Pecyou dit Sarrasin, Hugon Garnier, tagne, Bogey, »Jean Pecyou dit Sarrasin, Hugon Garnier, bâtard, Pierre Perrin, de Casalibus, dit frère de Casalibus dit Rey de Casatibus, Jean, son frère, Guillaume de Casalibus, Girod Gay, Etienne de Strata, de Mouxy, Pierre Exertier, Jean Atberti dit le Loup, Jean Calvin, Jean Turbillierii, Pierre Pansu (Pensurii).

Item les hommes de Pougny, qui étaient auparavant de la chatellenie du Bourget André Péronet, Jean fils de Guillaume, Etienne-Pierre, son frère Michel, Pierre, fils de Michel. Les enfants de Jean, Guillaume et Michel fils de Pierre Hugou et André; Pierre et André, fils de Homanet Mailland, etc.

Item les hommes de Saint-Sigismond, qui étaient auparavant de la châtelainie de Montfalcon.
Vulliot de Vineis, Pierre Vacher et Antoine Vacher, avec les ménages (focis) mère, mixte, impère et omnimode, et en général tous les hommes du seigneur comte susdit.

Item le même cède au seigneur d'Aix, sous l'hommage susdit, en augmentation de fief, la juridiction mère, mixte impère, et impère, l'omnimode haute, moyenne et basse, possédée par ledit comte, dans les limites ci-après indiquées, savoir depuis la ville et le bourg d'Aix (Villam et burgum de aquis) à l'hôpital dudit lieu jusqu'au mont de Mouxy de là au village de Fresnay (Freynioeci), de là au ruisseau de Rostani, de là au pré au-dessous, appelé Ensilina (Anceline ?), puis vers le bois nouvellement albergé et Drumettaz, au lieu où passe le ruisseau d'Ensilina, de là à un moulin détruit sur le Tillet, de là au molard de Treyssygna au bord du lac, et de là suivant le lac jusqu'au fossé qui divise la vigne du prieuré de Saint-Innocent d'avec celle de Pierre d'Orlié, appelée Locafret. De là, suivant le fossé et certains arbres et champs dudit prieuré, va au grand bois de Pierre d'Ortie, puis à Chanerio, au bois de Jacquemet Marchand, vers la combe de Baffrey, celle de Garey, le champ des Corbatières, jusqu'au chemin d'Auneret. De là, à la maison des Bruet de Corsuet, et de là jusqu'à la juridiction du seigneur de Grésy, puis en suivant le territoire du seigneur de Grésy, on passe le Sierroz (Sirro), la Bay (Aquam de bay) et l'on remonte ce ruisseau jusqu'à sa source; et de là, en droite ligne, l'on va au sommet de la montagne qui est au-dessus de Pougny (Pugnacum), et du sommet de cette montagne à la combe susdite de l'Echarlarzon. Dans ces limites du fief d'Aix sont inclus 14 feux de Pougny, 8 feux d'Hantecombe, 14 de Drumettaz et 8 du Bourget, et se trouve en tout 60 feux, (sans compter ceux de la voie, appartenant à Aimar).

Item le comte cède encore en fief et sous hommage ce que noble Guigonet de Monxy tenait dudit comte à Saint-Hippolyte, et qui est à présent à Henri Robert et à sa femme, avec le droit et direct domaine.

Item il cède encore sous hommage les hommes du territoire de Casali bus, situé au-delà de l'eau de la Bay.

Le seigneur d'Aix cède en échange les rentes, servis, usages, hommages, la juridiction mère, mixte-impère et omnimode, haute, moyenne et basse, qu'il possède au Viviers, à Tresserve et à Voglans, comme ci-après :

Les rentes du Viviers, inclus les tailles et cens, rapportant annuellement 9 vaisseaux, 2 quartans un tiers de froment, mesure d'Aix; 30 vaisseaux et un quartant d'avoine un vaisseau de châtaignes, 3 poulets, 2 pontes, 15 bottes de paille (Fassas paliarum) quinze livres dix sols deux deniers viennois excucettes. La champerie et l'office de la champerie du Viviers (Viveriis).

Item douze feux de ses hommes taillables et tait acensés, avec les hommages, tailles, servis qui en dépendent.

Item la rente annuelle de trente-un vaisseaux et demi. quartan de froment, vingt-et-un vaisseaux~ d'avoine, huit poulets, sept poules, trois sommées de vin, 22 livres 3 sols et un denier viennois excucellés, seize bottes de foin, seize bottes de pailles, qu'il possède à Tresserve (Tresservam) quinze hommes taillables ou tail acensés, avec les feux existant dans la dite paroisse de Viviers.

Item la juridiction qu'il a sur quatre feux du prieuré de Saint-Martin de Misère, soit cloître d'Aix, existant à Tresserve.

Item la juridiction qu'il a sur les autres hommes du dit prieuré, depuis le Tillet jusqu'à la Laisse, et à Chaffalo de Rages jusqu'à Escocutum (sic).

Item la champerie de Tresserve, son office et les corvées.

Item le seigneur d'Aix cède encore au dit comte, sur ses débiteurs de Voglans, deux quartans de froment, deux vaisseaux trois quartans d'avoine, mesure de Chambéry, 53 sols de deniers viennois excucellés annuellement.

Item à Rages, 4 deniers viennois annuels.

Il cède aussi dans les lieux de Pametfe, Yittar-Richer et Voglans dix-sept hommes tant liges que taxables, etc., etc.

Acte passé devant Me Jean Cothardi, notaire à Yenne ? Juillet 1359. Le seigneur d'Aix est caution pour Amédee VI, dit le Comte Vert, dans l'acte par lequel ce prince achète de Catherine de Savoie la terre de Vaud, pour le prix de 160 mille norins d'or.

1359, juillet. Le même est encore caution, pour le même prince, dans la vente faite en faveur du comte par Guillaume, comte de Namur, seigneur de Vaud et de Valromey, de ses droits sur ces deux dernières seigneuries, pour le prix de soixante mille florins d'or.

1360, 17 mai. Aimar est encore caution, avec divers autres chevaliers, pour Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, dans le traité conclu par ce prince avec le comte de Savoie, au sujet de la cession du Piémont faite à la couronne de Savoie par le dit prince d'Achaïe.

1362, 10 août. Le même seigneur d'Aix signe pour le Comte Amédée VI, à l'arbitrage prononcé entre ce prince et l'abbé de Saint-Michel de la Cluse et autres lieux.

1363. Le même est présent au traité signé entre le comte de Savoie et le marquis de Saluces, par lequel celui-ci fait hommage au comte, et lui cède diverses villes et châteaux.

1368. L'historien Ghorier dit qu' Aimar de Seyssel, Jean de Montbel, seigneur d'Entremont, Aimar de Clermont, seigneur dudit lieu, et autres chevaliers accompagnèrent le comte de Savoie; cette année-là, dans l'expédition qu'il fit en Orient pour secourir l'empereur de Constantinople contre les Turcs et les Bulgares. Dans cette expédition, dit M. Emile Prasca, le seigneur d'Aix commandait la 9e galère, à côté de celle d'Aimar de Clermont. Dans les comptes posés par Pierre de Gerbaix, trésorier général du comte, à la même époque (1360-1307), l'on voit que le seigneur d'Aix reçut 480 florins pour avoir amené avec lui 14 hommes d'armes équipés.

1379, 9 mars. Reconnaissance en faveur d'Aimar de Seyssel, seigneur d'Aix et de la Bâtie, passée par Pierre Vallet, qui se déclare son homme lige et taillable à miséricorde, et qu'il a sur lui le mètre et mixte empire et l'omni-mode juridiction, s'il venait à délinquer dans les paroisses de Saint-Jeoire et Curienne (Corvana). Cet acte est passé au château de la Bâtie, en présence de Jean de Moillia et Pierre Jacquet de Stracta, Antoine Domenge de Campi, notaire.

1380, 24 septembre Testament de Jean de Montbel, seigneur d'Entremont, où il désigne Aimar de Seyssel pour son exécuteur testamentaire.

1383, 4 juin. Testament d'Aimar de Seyssel, seigneur d'Aix, signé dans le chapitre de la chartreuse d'Aillon en Bauges, dans lequel il substitue à perpétuité ses terres et seigneuries au profit des aînés de la maison de Seyssel. Comme nous le verrons par la suite, cette disposition testamentaire occasionna un grand procès devant le Sénat de Savoie entre les années 1659 et 1666 .

1383, 1er juillet. Aimar de Seyssel reçoit l'investiture pour les fiefs qu'il tient en général.

1383. Charles VI, roi de France, étant en guerre contre la Flandre, appelle à son aide Amédée VII, comte de Savoie. Celui-ci, alors trop ami du roi pour manquer une si belle occasion de lui montrer la valeur de ses troupes, accourt avec 700 lances de purs Savoisiens, dit Froissard.- Cette poignée de braves, dont le seigneur d'Aix est un des chefs, se signale dans plusieurs rencontres, notamment au siège de Bourbourg.

L'année suivante, le comte de Savoie ayant entrepris une campagne contre les Valaisans, se fait encore accompagner par son fidèle chevalier, le seigneur d'Aix.

1385, 10 août. Le même Aimar (Aimaro domino de Aquis) est présent à l'hommage prêté par Pierre, comte de Genevois, à Amédée, comte de Savoie, pour les châteaux et mandements de Corbière, Hauteville, Cessens, Grésy, Charosse, Alby et la Bâtie-de-Grandmont.

Aimar de Seyssel mourut au commencement de l'année 1386: Quelques écrivains, entre autres D. Promis, prétendent qu'il vivait encore en 1400; c'est une erreur que je tiens à corriger.

Il fut marié deux fois.

1° à Éléonore; fille de Geoffroy, seigneur de Clermont en Dauphiné. Villemert dit qu'il n'en eut pas de postérité c'est une erreur à ce qu'il paraît.

2° à Antoinette, fille d'Amé de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et de Jeanne de Savoie. Cette illustre alliance a apparenté la maison de Seyssel d'Aix avec celle de Savoie et lui a valu plus d'une fois ensuite des charges et des honneurs.

Antoinette de Poitiers a signé les actes énoncés ci-après :

1388; 24 avril. Elle passe convention, ainsi que ses fils Antoine et Pierre; avec Louis, fils de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, au sujet de l'ordre à établir pour la succession de son mari

1395, 14 octobre. Transaction entre Louis de Poitiers, comte de Valentinois et de Die, et Antoinette, veuve d'Aimar de Seyssel, par laquelle le premier reconnaît devoir à cette dame 10.300 florins en capital et 300 florins pour dépens. Cette somme représente Je reste de ses droits paternels et maternels, se montant à 14.300 florins.

Voici quels furent les enfants d'Aimar de Seyssel

1) Geoffroy (1er lit), chevalier, seigneur de Bordeau et d'Aiguebelette, et, pendant une année environ, VIe seigneur d'Aix (début 1386 – fin 1387). Il hérita de certains hommages dus par des nobles de la vallée d'Albanais. En 1382, il accompagne le Comte Vert dans l'expédition entreprise par ce prince dans, les Abruzzes et la Pouille, pour le compte du roi Louis d'Anjou, contre Charles de-Duras, son compétiteur au trône de Naples. – Le 31 août 1386, il confirme un bail. à cens fait par le châtelain d'Aix, Jean de Montfalcon, damoiseau, à Humbert de Corbel, moyennant un, boisseau de froment.

L'acte est signé au château de Bordeau. Geoffroy mourut intestat et sans avoir été marié, vers la fin de l'année 1387, car le 13 décembre il transige encore avec Rodolphe de Langin, au sujet de la dot d'Alamande de Viry, sa belle-sœur.

2) Humbert (1er lit), chevalier. Selon contrat de mariage du 27 mai 1382, il épousa Alamande, fille d'Hugonin de Viry. Galois de Viry, oncle de la future épouse, prend des engagements en sa faveur. La constitution dotale est de 2.000 florins, légués par son père, plus ses droits maternels. Il mourut probablement sans postérité peu de temps après son mariage, car son père, qui teste l'année suivante, ne le mentionne pas (il serait donc décédé avant le 4 juin 1383).

3) Jean (1er lit), prieur de liomain-Moùtiers. A la mort de son frère Geoffroy, ses droits à sa succession ayant été réglés à 4.500 florins d'or, ses autres frères lui cédèrent la seigneurie de Bordeaux. Il mourut vers l'an 1432.

4) Catherine (1er lit), mariée à noble Martin de Montgelat, en faveur de qui elle fait son testament le 23 août 1352.

5) Bonne (1er lit) Elle épousa Gallois, co-seigneur de Viry, le 3 mars 1370; sa constitution dotale fut de 2.800 florins, et la comtesse de Savoie lui fit un superbe cadeau à l'occasion de son mariage. Ce présent est ainsi rapporté dans les Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie «Le trésorier de Savoie donne 200 florins, aux juifs Agino Ruffo et Samuel d'Aubonne pour le prix d'une couronne d'or que la comtesse de Savoie a donné à la fille du seigneur d'Aix, et pour retirer deux paires de flacons d'argent que la princesse leur avait remis engage. Le 17 mars 1388, elle règle ses droits à la succession de son frère Geoffroy, avec ses frères Pierre et Antoine, et obtient la maison forte de Chignin avec 200 florins de rente. Elle est veuve en 1412.

6) Antoine, septième seigneur d'Aix, ci-après.

7) Pierre, souche des branches de Bordeaux, la Serraz, d'Aiguebelette, Choisel et Shotonod.
ANTOINE (?-1425)

Antoine de Seyssel, chevalier, VIIe seigneur d'Aix, seigneur de la Bâtie de Barjact, de Saint-Paul-sur-Aix, Ghigniri du Mollard, fut aussi un des familiers des princes de la Maison de Savoie, et il est plus d'une fois qualifié de conseiller du duc Voici les faits qui le concernent:

1375. Il épouse Jeanne, fille de noble et puissant Jean de la Rochette; seigneur dudit lieu, et de Marguerite de Montgellaz.

1381: Villemert dit qu'il accompagna Amédée VII, dit le Comte Rouge, dans l'expédition entreprise par ce prince pour rétablir Edouard de Savoie sur son siège épiscopal de Sion en Valais.

1388, 17 mars. Il transige avec sa sœur Bonne de Seyssel, de concert avec son frère Pierre. Dans cet acte, les deux frères se réservent le fief de la Bâtie, sous l'approbation de Bonne de Bourbon (épouse le 8 novembre 1377 de Amédée VII, Comte de Savoie, dit le Comte Vert 1360-1391)

1389, juillet 29. Antoine, seigneur d'Aix, prête hommage au souverain pour ses biens de Barby et de Curienne avec leur juridiction, et en reçoit l'investiture.

1392. Le seigneur de la Fontaine prête hommage à celui d'Aix pour sa maison forte de Saint-Jean d'Arvey Wiffred de Chaffardon pour le château de ce nom, au même lieu) et Wiffred de Poisat (Poysaclo) et Girard de la Ravoire pour leurs fiefs.

1393. Il reçoit du comte de Savoie l'investiture de ses fiefs d'Aix, la Bâtie, Barjact, Saint-Paul-sur-Aix, Chignin, etc.

1394. Pierre de Chignin, chevalier, signe un acte par lequel il déclare devoir à Antoine, seigneur, d'Aix, avant tous les autres seigneurs, sauf le comte de Savoie et le baron de Miolau, hommage et fidélité, avec pacte spécial que son fils ne pourra préférer à son suzerain que le comte de Savoie. Cette même année, il y eut une assemblée des États-Généraux à Chambéry où les communautés de Vaud furent convoquées, au sujet de Bonne de Bourbon, veuve du Comte Vert, arrêtée à Aix, par ordre d'Amédéo, VIII comte de Savoie, son fils (mineur, donc sous sa tutelle).

1397, 23 décembre. Pierre, Etpinard de Albino passe reconnaissance en faveur d'Antoine de Seyssel, seigneur se déclare son homme-lige et taillable, et lui devoir annuellement pour servis. féodaux une livre de poivre et une livre de gingembre, poids de Chambéry, portables au château de la Bâtie, à la fête de Saint-Michel. Cet acte est passé audit château, eu présence de Jean de Chaffarilon, Antoine de Chambrono, docteur, et Antoine Langtielini, Antoine Garelli, notaire.

1403, 24 juillet. Le même seigneur d'Aix est présent au mariage de Bonne de Savoie avec Louis de Savoie, seigneur d'Achaie.

1408; 23 février. Il transige avec Guiguos de la Ravoire, seigneur de Saint-Alban; relativement aux comptes de tutelle de Jeanne de la Rochette; sa femme. Celle-ci lui apporta de grands biens, entre autres la seigneurie de la Rochette, près de Montmélian.

1410, 9 mai. Albergement par Antoine de Seyssel, seigneur d'Aix, à Antoine et Claude, fils de feu Johann urfi Dureratti, d'Aix des choses ci-après: une maison située à Aix, au-dessus du bain royal (balneum reyale), près de la carrière publique d'un côté et devant la maison d'Humbert de Corbello junior, de l'autre, laquelle maison fut à Guillaumet de Corniant. » charpentier.'

Item une » sorte de cabane, située près de ladite maison, confinée par celle dudit Guillaumet de Corniant, au nord,- celle de Girard de Porrentm; en-dessus et près des fossés de la ville, d'autre part, pour le servis annuel de 3 sols 8 deniers viennois. Item une pièce de vigne de 14 fosscrées; avec cellier, au-dessus d'Aix, lieu dit aux Cotes, à côté de la terre et vigne d'Antoine de Concilia et la vigne de Pierre de Barbue, Guillaume Coster (Coslergii) et Perrin du Nant-Fabri, à l'occident, la vigne (d'Antoine Crepetay, et, Jean Mailland; alias Tier, du côté du rocher de la vigne du susdit Dureratti! et près du chemin qui va de Saint-Hippolyto vers les maisons des Cochet,¹ l'autre part, pour le servis annuel de six quartans combles et un quartan ras d'avoine, mesure d'Aix, payables à la Saint-Michel

Item – six fosserées de vigne situées à côté du chemin susdit et près de la vigne de Jean Maillal pour le servis annuel d'une sommée de vin.

Item une pièce de terre d'environ un demi-journal, située à Saint-Hippolyte et près des fossés de la ville à l'occident, le cimetièrre d'Aix et le jardin de Pierre Mirihel à l'orient, le pré des confessants au nord, et les maisons Jacquemet et Bartholomé, des bois et terre de Jean Cornet, d'autre part, pour le servis d'un denier viennois, payable en Carême.

Item un demi-journal de terre lieu dit en Châtelard (Castellario) sur Aix, près de la terre des confessants à l'occident, celle de Vuillennet Fabri à l'orient; la voie publique appelée Merderey, du côté du Vent; et la terre de Jean Viollet, d'autre part, pour le servis annuel de six deniers viennois, payables en Carême.

Item un demi-journal de terre, près de celle des confessants à l'orient,' etc... pour le servis annuel de 16 deniers viennois.

Item une pièce de pré qui fut des biens de l'hôpital, contenant la 3^o partie d'une seytorée, située sur la colline de la ville d'Aix, près du fossé de la ville, au bas de la terre des confessants, le cimetièrre d'Aix et le pré de Jacquemet Ginet au-dessus, et près du nant de Gorgiis, d'autre part, pour laquelle pièce de pré les confessants déclarent devoir annuellement le servis de 18 deniers viennois, etc. etc..

Cet acte est passé à Aix dans la maison d'Humbert Girard, de Saint-Jean de la Porte, habitant à Aix, notaire, en présence de Pierre Painvin (Panie Vini), d'Aix, notaire, Jean Soulier et Etienne Pastor, de Chambéry, notaires.

1410, 6 juin. Acte par lequel Antoine et Claude Dureratti, d'Aix, frères, déclarent tenir en fief emphytéose et direct domaine du seigneur d'Aix les choses ci-après, savoir: la moitié des murs existant entre leur maison et celle d'Humbert de Corbello junior, pour quelle chose il doit un servis annuel de 4 deniers viennois.

Item un demi-journal de terre sur Aix versée Glàlelard, près de la terre des confessants à l'orient et occident; la vigne des hoirs d'Aimon et de Arneysio au nord et près du chemin tendant d'Aix, par la porte de Conchase, vers les maisons des Cochet, du côté du vent, etc., etc.

1410, 28 novembre. Barthélemy, fils de feu Pierre du Bois, de Saint-Hippolyte, déclare tenir en fief, soit emphytéose et direct domaine, d'Antoine, de Seyssel, seigneur d'Aix, les biens ci-après. Un fond de terre situé à Saint-Hippolyte, près le chemin, tendant d'Aix à l'église dudit lieu, du vent, la maison de Jacquemet du Bois à l'orient, le jardin de Claude et Antoine Dureratti au nord; et la maison de Pierre de Poypon, damoiseau, à l'occident: redevance 20 deniers viennois payables en Carême.;

Item un journal de terre, à Saint-Hippolyte, lieu dit à la Croix, près de la vigne de Nicoud Barbier de Coysia, du vent la terre de Jaquin du Bois; de bise, la terre de Jacquemet du Bois et François Bachelard, alias Vulliod, à l'orient, etc...redevance un meytier d'avoine, mesure d'Aix, payable à la Saint-Michel.

Item un demi-journal de terre à Saint-Hippolyte, lieu dit en Exclosa, près de la terre de Jaquin et Jean Carron, alias Peyssot, à l'orient, celle de Jaquemet Peyssot, à l'occident et bise, etc... redevance un quartan de froment, mesure d'Aix.

Item une pièce de vigne d'un demi journal, à Sainl-Hippolyte, lieu dit à la Rua, niellent une maison, un fond et des constructions appartenant an même, avec place devant, situé près de Saint-Hippolyte, à côté d'Antoine Bachelard, le jardin de Jean Ruffy, la voie publique tondant de l'église de Saint-Hippolyte vers Mouxy redevance 8 deniers viennois. Et Il est parlé encore de plusieurs autres fonds, dont une pièce de vigne située près de celle d'Angellini, de Fribourg, coudurier (codurerii, ,couturier, tailleur), pour laquelle B. du Bois paie un servis d'une sommée de vin pur, mesure d'Aix, à prendre chaque année à la cuve.

L'acte est passé à Aix, dans la maison d'Humbert Girard, notaire, en présence de Claude de Lanfrey, de Lépin, Pierre Frechel, de Montououx notaire du diocèse de Lyon, Pierre de Barbue, d'Aix, Pierre Ponson (Ponczonis), de Saint-Hippolyic, et Jean Guiguiet, alias Morel, d'Aix.

1411; 10 janvier. Acensement de la mestralie de Goise, par Jean de Chaffardon, comme procureur d'Antoine de Seyssel et de Jeanne de la Rochelle, sa femme, en faveur de Jean Jonnard, de la paroisse de Planaise, moyennant 24 florins annuels.

1411; 31 janvier. Antoine de Seyssel reçoit la reconnaissance féodale d'Antoinette, veuve de Pierre d'Arveys; naturel, habitant à Mouxy, agissant en qualité de tutrice de ses enfants.

1411; 14 février. Reconnaissance féodale en faveur du même, et de Jean de Seyssel, prieur de Romain-Moùtiers; comme usufruitaire, par Jaquemet Qarnier, de Monxy, lequel déclare tenir de leur fief deux pièces de terre à Saint-Hippolyte qui doivent par an 12 deniers; un pré à Mouxy chargé de deux deniers de cens annuelle le quart des corvées qu'il doit par indivis au seigneur d'Aix; et à ceux de Mouxy, quand il a une charrue tirée par des bêtes.

1411; 24 avril. Le même approuve la vente d'une partie de maison, sise à Aix, faite par Jean Pollien d'Aix; moyennant une rente de deux deniers, que l'acquéreur Humbert Girard, notaire et bourgeois d'Aix s'engage à lui payer annuellement. Le seigneur d'Aix exempte Girard de l'hommage et lui fait remise du droit de lod et ventes

1411, 14 septembre. Jaquemet Garnier, de Mouxy, confesse tenir en fief, soit emphithéose et direct domaine, d'Antoine de Seyssel, seigneur d'Aix, et de vénérable et religieux homme Jean de, Seyssel, prieur, de Romain-Moùtiers, frère du dit seigneur, usufruitiers, diverses pièces de terre, savoir un champ planté en noyers d'une demi-fosserée, situé à Saint-Hippolyte, près chinant et du moulin d'Aix, au nord, la grange de Jacques de Mouxy, damoiseau, a l'orient, la maison de Jean Urbillionis à l'occident, et près du chemin tendant d'Aix à Mouxy, du vent, etc... pour le servis, annuel de 12 deniers viennois. Suit l'énumération d'autres champs, de droits d'affouage et de forestage à la

montagne de Mouxy, et la reconnaissance du confessant qui se déclare homme-lige et taillable des dits seigneurs. L'acte est passé à Aix, chez Humbert Girard, notaire, en présence de Jean .Girard, d'Aix, Pierre de la Fin (de fine],, paroisse d'Aix, Pierre Chalvin, de Mouxy.

1412, 9 mars. Antoine de Seyssel, seigneur d'Aix, donne à cens à Jacques de Mouxy, damoiseau 1° certaines pièces de terre cédées par le dit seigneur d'Aix à Pierre Mirbeau, d'Aix, notaire, mais qui lui avaient fait retour, faute du paiement de 35 sols de cens, le 28 décembre précédent ascencement fait pour 1 sols de droit d'introge et 4 sols 10 deniers de cens;

2° une vigne sise à Bozon, provenant des biens tombés en déshérence, et revenus au seigneur d'Aix, de Jean, Poliens, d'Aix; bail fait pour 30 florins d'introge et 4 sols 0 deniers de cens.

Acte signé, dans la petite salle du château d'Aix.

1413, 5 avril. Le même seigneur d'Aix alberge et inféode a Jean de Clermont, fils naturel d'Edmond de Clermont, de la maison de Seyssel, chevalier, légataire de Bonne de Seyssel, veuve de Galois

de Viry, une maison avec ses places, fonds et dépendances « in villa de acquis super balneo tinarum » du, domaine direct des hoirs de Jean de Mouxy, damoiseau, alias Juir. plus des prés « ante maladeriam de Aquis in territorio de marlio », abornant la route d'Aix à Chambéry, et la fontaine de la dite maladière.

Le même jour le seigneur d'Aix ratifie tout rachat, fait ou à faire, des ventes faites par Aimonet de Mouxy, damoiseau, Huguenette, sa femme, et leur fils Jacques, à Jeannette de Montgellaz, consistant en biens divers; grevés de servis féodaux, avec faculté de rachat.

1416; 30 novembre. Antoine de Seyssel, seigneur d'Aix, fait cession à Jeannette de la Rochette, sa femme, des revenus, hommages et fiefs qu'il possède rière la paroisse de Villard'héry, en compensation de ceux qui formaient sa dot, et qui d'un commun accord furent vendus à noble

Jean de Luyrieu, habitant à Saint-Baldoph, pour le prix de 500 florins.

1418; 8 mars. Le même passe un acte d'albergement en faveur de Pierre; fils de feu noble Jacques de Mouxy.

1423, 3 juin. Le même seigneur d'Aix fait son testament et institue pour son héritier son fils Humbert. Il lègue en même temps son château et la ,seigneurie de Barjact, plus sa maison forte de Chignin à Jean, son autre fils. L'acte est signé au château de la Rochette.

1425. Villemert rapporte que le seigneur d'Aix transigea cette année-là avec Amédée VIII, duc de Savoie, au sujet de certains droits cédés à ce prince par le dit seigneur d'Aix, et que celui-ci est traité dans l'acte, par le duc, de cher et bien amé parent. Cette parenté avec le souverain venait, comme nous l'avons vu (entre autres), de ce que Jeanne de Savoie, se trouvait être la grand-mère maternelle d'Antoine de Seyssel.

De son mariage avec Jeanne de la Rochette celui-ci eut sept enfants :

1) Humbert, seigneur d'Aix, dont l'article suit.

2) Jean, souche de là branche des comtes de la Chambre dont il sera parlé plus loin.

3) Antoinette, mariée à messire Guigon de Montbel, seigneur d'Entremont et d'Epierre. Ce seigneur avait épousé en première noce, 1^e novembre 1387, Catherine de Maubec.

4) Bonne, mariée le 2 août 1403 à Jean de Beaufort, chancelier de Savoie: Elle est veuve à l'époque où son père testa.

5) Catherine, mariée, selon contrat dotal du 12 décembre 1411 à Humbert de Chevron de Villette, seigneur de Villette et de Fesson, qui avait épousé en première noce Hugouet le Bovet; dame du dit lieu.

6) Alix, mariée à Aimar, vicomte de Clermont, chef de la maison de Clermont-Tonnerre, en 1421.

7) Jaqueline fut probablement mariée trois fois:

A noble Charles Sarrat, seigneur de Monnet, avec lequel elle vivait le 3 juin 1412
A Jacques de la Beaume, comte de Montrevel, seigneur de l'Albergement et de Marbos, grand-maître des Arbalétriers de France, lequel testa le 12 août 1466. Le comte de Montrevel avait épousé en première noce Catherine de Thury dont il avait eu une fille appelée Françoise qui devint plus tard femme de Jean de Seyssel de la Chambre, maréchal de Savoie.

Guicherion, dans son Histoire des Dombes (tome II, p. 76) croit que Jaqueline de Seyssel fut aussi la femme de Guillaume de Saint-Trivier, chevalier, seigneur des Brariges, vers 1397, c'est-à-dire avant le seigneur de Mouet.

HUMBERT (1414 (sic) -1432)

Humbert de Seyssel, chevalier, VIII^e seigneur d'Aix, seigneur de la Bâtie, fut digne de ses aïeux, car nous le voyons revêtu de l'éminente charge de conseiller d'Etat et de celle de gouverneur des Comtés de Valentinois et Diois. Voici les faits qui le font connaître, Il prend part à la guerre folle au marquis de Saluces par Amédée VIII, duc de Savoie.

1417, 30 octobre. Il est présent à l'acte passé au château de Chambéry par lequel le duc de Savoie donne à Jean de Compey une rente annuelle de 150 florins d'or, plus deux maisons situées dans cette ville.

1424 il est bailli et châtelain à Montluel, plus qualifié de seigneur de Barjact et consanguin (consanguineus) du duc de Savoie.

1422; 2 août Il est député avec Jean de Fresuay, chevalier, Jean de la Fonlame, avocat fiscal, et Jean Marchand, docteur es-droits, pour prendre possession, au nom du duc

de Savoie, des Comtés de Valeninois et de Diois revenant à ce prince, par le testament de Louis de Poitiers par le Dauphin de Viennois.

1424, 7 mai. Le seigneur d'Aix reçoit du prince l'investiture de son fief d'Aix et de ses autres terres.

1424, 2 juin. Il accompagne avec divers autres chevaliers le duc de Savoie à l'entrevue qui a lieu entre ce prince et Louis de C hâlons, prince d'Orange, au sujet de la souveraineté de Genève.

Dans le rôle des chefs de lances et connétables d'infanterie qui firent la campagne contre le duc de Milan en 1420, figure parmi les premiers Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, qui avait avec lui seize combattants dont voici les noms :

- « Lildno de Aquis consanguineo consiliario et gubernatori comitatus dni Valentinensis et Dyensis pblé mâiî stip soorum. l'elri de Revel.
- « Guilielmi liernardi.
- « Humberti de Porta.
- « Jacobi de Mouxiaco (Mouxy)
- « Johannis de Mouxiaco fillii Jacobi de Monxiaco (fils du précédent).
- «Johanuis de Belletrucbe (Bellecombe ?).
- « Amedei Boveyron.
- « Antonii Curtet.
- « Johannis Bernard.
- « Guigonis Jacquemard.
- « Johannis de Barbue.
- « Amedei Monon.
- « Jobannis de Châstelneuf et bastardi Montbey sonisteinporis quo pro 15 lances.
- « dno servieruntin anno 142G_, compulo faclo Thaurini --->

Ce qu'on appelait alors une lance se composait de trois cavaliers

1° un homme d'arme, couvert de fer de la tête aux pieds, monté sur un grand cheval de bataille

2° deux servants d'armes ou satellites, équipés à la légère.

Le salaire de la lance était de 2 florins, petit poids par mois.

La lance des chevaliers bannerets se payait plus cher parce que ceux-ci étaient plus élevés en grade et réputés plus habiles dans l'art de la guerre.

1427, fin de décembre. Noble dame, fille d'Antoine de Clermont, seigneur de Montoisson, femme d'Humbert, de Seyssel, est au château du Bourget avec toute la cour du duc de Savoie, lorsque ce prince y reçoit les ambassadeurs du duc de Milan venant demander pour leur souverain la main de Marie de Savoie, fille aînée du duc.

1429, 3 juillet. Humbert de Seyssel accorde à noble Claude de Lanfrey, damoiseau, bourgeois d'Aix, officier de vénérable et égrège seigneur Jean de Seyssel, prieur de Romain-Moùtiers, la libre propriété de la tour de Conchat? élevée sur l'enceinte de la ville d'Aix, avec faculté d'y ouvrir à son gré des fenêtres qui devront être grillées, et sous la réserve par le donateur de pouvoir y pénétrer en cas de besoin. Cet acte est passé à Aix.

1432, 19 mars. Le seigneur d'Aix fait son testament à Chambéry, puis, le 22 mai

suivant, il part pour l'Orient avec la mission d'amener Anne de Chypre au duc Louis de Savoie qui doit l'épouser. Cette mission délicate prouve la haute confiance que le duc avait alors dans Humbert de Seyssel, l'un de ses plus puissants vassaux.

NDLR- Sauf erreur dans la lecture de ce texte, Humbert de Seyssel est le plus puissant vasal du comte de Savoie, puisque aîné de la branche cadette de Sessel, de laquelle le comte est chef de nom et d'armes de la branche aînée.

Humbert mourut à Rhodes la même année, laissant de son union avec Marie de Clermont-Montoison quatre fils et une fille en bas-âge.

1) Philippe, IXe seigneur d'Aix, dont l'article suit.

2) Antoinette, né en 1429, légataire de son père pour, 4.000 florins, avec ses vêtements nuptiaux, pour être constitués-lorsqu'elle sera en âge d'être mariée: On ignore ce qu'elle devint.

3) Jacques, né en 1430, protonotaire apostolique en 1452, mort sans postérité.

4) Louis ? Né vers 1432, mort en bas-âge.

5) Claude, seigneur de Cueur, Grand Maréchal de, Savoie. Ce fut un des membres les plus illustres de cette famille de Seyssel, si féconde en hommes distingués. Les services qu'il a rendus à la monarchie sont consignés dans l'histoire de Savoie, nous n'aurons, donc qu'à les rappeler ici sommairement.

1465; 8 février. Il est nommé gouverneur du château de la Ville et du Comté de Nice, étant déjà qualifié de conseiller et chambellan du duc de Savoie et de grand-maître de son hôtel. Ces patentes sont signées à Bourg (Bourg-en-Bresse).

1465; 20 mars : Acte. dans lequel Claude de Seyssel se qualifie de chevalier du collier de Savoie.

Promis, dans une notice insérée dans les Miscellanea di storia italiana et ayant pour titre *Illustrazione di una medaglia di Claudio di Seyssel e nuove ricerche sull'ordine del collare di Savoia*; nous donne le dessin de cette médaille, qui fait partie de la collection du roi à Turin.

D'un côté on voit Claude de Seyssel en guerrier, revêtu d'une cuirasse, la tête découverte, portant un collier terminé par trois lacs ou nœuds d'amour, et cette inscription illustris ac sirenu

glaudii de Seyssello sabaud. (ie) ma (rescalli) MCCCCLXXII (1472). Au revers on voit la figure d'un jeune homme tournée à gauche, la tête ceinte de lauriers, assis sur une cuirasse à laquelle il s'appuie avec la main, tenant le pied droit sur un casque fermé. Derrière lui est un écu en forme de tête de cheval sur lequel sont figurées les armoiries de la maison de Seyssel. Autour de la médaille on lit *Disciplina militari elanimivirtule*. La date que porte cette médaille peut

faire croire que Claude de Seyssel n'aurait été revêtu du collier de Savoie qu'en 1472 il convient de dire ici que la question est controversée. Capré, dans son Catalogue des Chevaliers de l'Ordre, dit qu'il lut de la création de 1463 à 1472; le marquis Costa, dans ses Mémoires historiques, fixe cette nomination à l'an 1470.

1465, 25 mars. Les États-Généraux de Savoie étant assemblés à Chambéry, Claude de Seyssel conseille au duc « Amédée IX d'agréer les sollicitations du roi Louis XI et de faire alliance avec lui contre les ducs de Bourgogne et de Bourbon ». Cet avis ayant été adopté, Claude de Seyssel, Aimé de la Chambre, Anthelme de Miolans, Jacques comte de Monlrevel et d'Entremont arrivent à Lyon avec grand-train, le 8 juin suivant, puis vont à Anse en Beaujolais et à Saint-Porsain (Saint-Pourcin-sur-Sioule) pour se mettre à la disposition du roi contre le duc de Bourbon.

1466, 15 mars. Le duc de Savoie lui constitue une pension annuelle de douze cents florins.

1467, Della Chiesa dit qu'il fut cette année-là créé grand Maréchal de Savoie. Cette charge, alors la plus éminente après celle du grand Chancelier, lui fut probablement conférée en récompense de la belle conduite qu'il montra la même année à Mondovi. Les habitants de cette ville ayant comploté de la livrer au marquis de Montferrat, le comte de Bresse, qui commandait l'armée envoyée contre le marquis, dépêche en toute diligence pour les châtier Claude de Seyssel. Celui-ci, aidé de quelques troupes, se saisit d'abord des traîtres déguisés en religieux et réfugiés dans le monastère des Frères Mineurs de cette ville; puis, comme les parents et amis de ces malfaiteurs avaient réussi à soulever le peuple, il le fit rentrer dans l'ordre après un combat très meurtrier où il fut lui-même blessé grièvement.

1470, avril. Il est revêtu de la charge de gouverneur du Piémont. C'est à cette époque qu'il négocie le traité d'alliance signé entre le duc de Savoie et Galéas-Marie Visconti, duc de Milan.

1471. Avant la prise de Montmélian par le comte de Bresse, la duchesse de Savoie, qui y était enfermée, s'était échappée de cette forteresse pour se réfugier au château d'Apremont. Là, étant délivrée par les troupes de son frère le roi Louis XI, elle se rendit à Grenoble accompagnée de quelques gentilshommes de Savoie restés fidèles à son malheur, parmi lesquels figure Claude de Seyssel. Le 8 août, un traité est signé à Montmélian entre la duchesse, l'évêque de Genève et le comte de Bresse par lequel il est entre autre chose contenu que la ville et la forteresse de Montmélian seront remis aux mains de Claude de Seyssel, maréchal de Savoie, et de Nicolas de Diesbach, ambassadeur de Berne, pour être gardés provisoirement au nom du duc et de la duchesse de Savoie.

1472. Dès la mort d'Amédée IX, duc de Savoie, qui eut lieu cette année-là à Verceil, le 16 avril, le maréchal de Seyssel fit partie du Conseil d'État et de celui de régence. En

cette double qualité il prit part à presque tous les événements qui marquèrent le règne de Philibert Ier, duc de Savoie.

1473, 3 avril. Il est témoin à l'acte par lequel la duchesse Yolande (Yolande de France, duchesse de Savoie) accorde, au monastère d'Hautecombe divers droits de justice dans le territoire qui entoure l'abbaye.

1473. D. Promis, dans la notice de la médaille ci-devant décrite, dit que Claude de Seyssel entra, vers le milieu de cette année, au couvent de Beaune, où il mourut revêtu de l'habit des religieux de Saint-François, de la réforme, de Saint-Bernardin de Sienna. Avant d'accomplir cet acte « important », il fit son testament et institua pour héritier, Gabriel, fils de feu Philibert de Seyssel, son neveu.

1476. Malgré sa réclusion,, le maréchal de Seyssel continua, .paraît-il, à faire partie du conseil souverain et à remplir, quelques, missions: de confiance. Il est envoyé, cette année-là, par les États-Généraux de Savoie auprès du roi de France pour le supplier de délivrer la duchesse de Savoie, enfermée avec ses enfants dans le château de Rouvre, près de Dijon, et enlevée par les ordres de, son déloyal allié, Charles-le-Téméraire. Le roi se rendant aux instances du maréchal de Seyssel, il fit en effet délivrer .par le seigneur de Chaumont, qui exécuta ce hardi coup de main à l'aide d'une compagnie de 300 lances. Le maréchal, réussit en même temps à faire élargir le secrétaire de la duchesse que le roi retenait prisonnier et allait faire mourir, l'ayant pris pour un espion de son plus terrible ennemi, le duc de Bourgogne. La duchesse signa alors une promesse faite au roi, son frère, de ne jamais plus contracter alliance avec ce souverain, promesse qui fut confirmée, le, 14 décembre 1476 par tous les membres du Conseil d'État, et conséquemment par Claude de Seyssel.

Villemert dit, qu'il avait épousé le 12 octobre 1437, Aimée de la Chambre, mais qu'il n'en eut pas de postérité.

Il laissa cependant un fils appelé Claude, qui fut un homme illustre et mourut archevêque de Turin en 1320; Nous lui réservons un chapitre spécial dans cet ouvrage.

Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, l'outre les enfants légitimes que nous avons cités, laissa encore un fils naturel-appelé Pierre, homme distingué par les emplois qu'il occupa et les et qu'il a rendus à la duchesse de Savoie, régente.

Voici quelques dates:

1463, 2 mai. Lettres par lesquelles Claude de Seyssel, grand-maître d'hôtel de Savoie, chancelier et chambellan du duc de Savoie, gouverneur de la ville et du comté de Nice, confère-à Pierre, bâtard d'Aix, son frère, la charge de lieutenant et vice-gouverneur du château, de la cité et comté de Nice. Fait à Chambéry.

1468, 18 juin: Amédée, duc de Savoie, ratifie les lettres ci-dessus en présence de Jean Michaëlis, chancelier de Savoie, Amédée de Challant, seigneur de Varey, Hugonin, Alamand, seigneur d'Arbens, Claude de Challes, Michel de Canalibis, etc...
Fait à Chambéry.

1471 – Le comte de Genève demande que le duc de Savoie: éloigne de son service Miolans, »le bâtard d'Aix (Petro bastardo de Aquis), Antoine d'Orlié et autres seigneurs qui seraient tenus de se représenter aux États-Généraux pour répondre de leurs départements »

1472, 4 juillet. Pierre de Seyssel, bâtard-d'Aix, est nommé grand-maître d'hôtel de Savoie et chambellan du duc, » par patentes données à Verceil, et signées par Yolande de France, duchesse de Savoie.

1473. Le même est témoin a un rescrit de la duchesse Yolande, accordant à Sébastien d'Orlié, abbé d'Hautecombe, le droit de juridiction sur les étrangers et celui d'élever des fourches patibulaires.

1474. La duchesse Yolande emprunte du bâtard d'Aix, grand-maître de l'hôtel ducal, la somme de 850 florins, et lui remet en gage divers objets.

PHILIBERT (1432-1460)

Philibert de Seyssel, IXe seigneur d'Aix, chevalier, seigneur de la Bâtie et autres terres, était mineur à l'époque de la mort de son père, et eut pour tutrice sa mère, Marie-de Clermont-Montoison.

En 1438, étant parvenu à sa majorité, il reconnaît tenir en fief noble, antique et paternel, d'Amédée, duc de Savoie, le château et la ville d'Aix, plus la champerie (Champier, 38260, France), la mestralie, les dîmes, vignes, prés, biens, ventes, tailles, fours banaux, moulins, cours d'eau, rentes féodales qu'il possède à Aix, Marlioz, Saint-Hippolyte et autres lieux.

Si l'on en croit Villemert, il aurait été envoyé en France, quelque temps après, en qualité d'ambassadeur, pour régler les droits que le duc de Savoie prétendait avoir sur les églises de Lyon et de Mâcon.

1447, 26 juin : Philibert de Seyssel passe de nouveau reconnaissance au duc de Savoie pour le château, le fief d'Aix et ses dépendances.

En 1459, il est au nombre des gentilshommes savoyards qui s'embarquent à Venise, avec le prince Louis de Savoie, fils du duc Louis, pour aller prendre possession du royaume de Chypre. L'année suivante, étant dans cette île, il fut envoyé en ambassade auprès du sultan d'Égypte, Melec-Ella, avec Pierre Podocataro, gentilhomme cyprien, et le commandeur Nissaro, dans le but de remettre à ce prince le tribut qui lui était dû pour le royaume de Chypre et de lui faire entendre que cet État appartenait à Charlotte, fille et unique héritière de Jean, dernier souverain du pays, qui avait du reste été couronnée reine, à Nicosie, le 1er septembre 1458. Ces ambassadeurs furent d'abord bien reçus du sultan qui promit de leur donner satisfaction, mais une lettre de l'empereur Mahomet le fit bientôt changer de résolution et favoriser au contraire Jacques de Lusignan, bâtard du prince Jean. Sur ces entrefaites, le seigneur d'Aix vint à mourir et les deux autres ambassadeurs furent jetés en prison.

Guichenon, qui rapporte ces faits, ne dit pas comment mourut Philibert de Seyssel, mais il paraît que ce fut de maladie. Il avait épousé en 1433, Bonne de la Chambre, qui se remaria, après la mort de Philibert de Seyssel, à Amé de Genève, seigneur de

Borings. Elle eut au dire de Villemert, de son premier mariage, six fils, dont quatre seraient morts en bas-âge. Cet écrivain fait erreur (???), car, par lettres-patentes du 18 novembre 1460, le duc Louis de Savoie accorde à Gabriel et Louis de Seyssel, fils et héritiers de Philibert, le droit d'avoir un juge d'appel pour leurs trois seigneuries d'Aix, Meillonas en Bresse et la Bâtie près de Chambéry, sous le ressort immédiat du Sénat de Savoie.

Cette haute faveur leur est concédée à cause disent les lettres-patentes des services rendus à la monarchie de Savoie par leur père et les autres membres de leur famille. L'existence de leur frère Charles, évêque de Genève, étant incontestable, cela ferait bien trois fils au lieu de deux qui

auraient survécu à leur père mais nous croyons, d'après les généalogistes, que les six frères vécurent vie d'homme, et de plus Philibert aurait encore laissé une fille. Nous allons les indiquer, sans garantir cependant pour tous leur existence et leur filiation.

1) Gabriel, premier baron d'Aix, dont nous parlerons ci-après.

2) Louis, désigné, comme nous l'avons dit plus haut, dans l'inféodalion du droit d'appel, concédé en 1460. Il fut probablement la souche des de Seyssel d'Artemare et Cressieux.

3) Claude, docteur ès-droits, chambellan du duc Philippe de Savoie, seigneur de Villeneuve et de la Truchère; baron de Châtillon en Chautagne. Il acquit la seigneurie de Châtilloir comme héritier de sa femme Françoise, fille d'Humbert de Montluel. Il se qualifie de conseiller ducal, en 1496, et mourut, ainsi que sa femme, avant l'an 1503.

Il a laissé deux enfants Humberi, mort jeune, en 1498, laissant la baronnie de Châtillon; et une partie de ses terres de la Truchère et de Villeneuve à son oncle Gabriel de Seyssel, baron d'Aix.

4) Claudine, fiancée au comte Louis de Gruyère lorsque son père teste. Elle est veuve du même lorsqu'elle fait son testament, le 22 août 1503 puis mariée à Antoine de Loisy; gentilhomme bourguignon.

5) Charles, évêque de Genève, dont nous allons esquisser l'existence en quelques mots.

François II de Savoie, évêque de Genève, étant mort le 9 octobre 1490 à Turin, son frère,

Philippe de Savoie comte de Bresse, envoya à Genève le chevalier Bayard pour recommander au chapitre, de la part de ce prince, l'élection d'Antoine Champion, évêque de Mondovi. Le chapitre, peu docile à cette invitation, élut au contraire Charles de Seyssel; protonotaire apostolique et commandeur de Saint-Antoine de Chambéry. On prétend même que dans cette circonstance le chevalier Bayard se laissa gagner par le clergé et adhéra à cette élection. Cependant, le comte de Bresse ayant appris cela, chercha à se rendre le Pape favorable et fit si bien par ses intrigues qu'il obtint une bulle portant transfert de l'évêque Champion du siège de Mondovi à celui de Genève. L'élection nouvelle eut lieu à Rome le 10 novembre 1490. Charles de Seyssel en étant informé, invita et sollicita ses partisans à le maintenir dans son évêché par la force des armes. Son compétiteur, de son côté, ne se contenta, pas de

faire approuver la bulle par l'évêque métropolitain de Vienne il fit encore appel au comte de Bresse qui vint, en toute hâte; avec des troupes; pour le soutenir Les partisans de Charles de Seyssel, commandés par son parent, Louis de Seyssel, comte de la Chambre, s'étaient de leur côté organisés en un petit corps d'armée. C'était vers la fin de l'année 1491.

Le comte de Bresse les ayant attaqués avec des troupes mieux aguerries, les défit au pont de Chancy après un combat opiniâtre et meurtrier. Le comte de Bresse étant ensuite entré en vainqueur à Genève, y installa définitivement l'évêque de Mondovi, pendant que Charles de Seyssel, cédant à la force, dut se retirer et attendre des jours meilleurs. Outre la commanderie de Saint-Antoine à Chambéry il jouissait encore, d'après Besson, du prieuré de Sainte-Marie d'Aix et de celui de Saint-Geoire, près de Chambéry; dans lequel il s'était retiré et où il vivait en 1495. Le 29 juin de cette même année, l'évêque Champion étant mort, le comte de Bresse, suivant les traditions de la politique de sa maison, ne voulut point perdre cette nouvelle occasion de maintenir à Genève l'influence de sa famille et fit nommer sur le siège de cette ville son fils Philippe, âgé

de sept ans. Le pape Alexandre VI, qui, paraît-il, n'était pas difficile sur le choix des évêques, confirma cette élection et donna au jeune prince pour tuteur d'abord le cardinal de Saint-Clément, puis Aimon de Monfalcon, évêque de Lausanne. En 1509, comme le jeune évêque n'avait point encore été sacré et ne se sentait nullement appelé à la vocation ecclésiastique, il quitta la crosse pour prendre l'épée et résigna son évêché en faveur de Charles de Seyssel. Le pape ayant donné son assentiment à cet arrangement, par bulles données à Saint-Pierre de Rome le 5 des nones de novembre 1509, le nouvel évêque prit possession de son siège le 22 février 1510 suivant la Chronique de Genève, et le 27 juin de la même année suivant Besson.

Le chanoine Fleury dit que sa nomination causa une joie universelle à Genève et que son entrée dans la ville se fit le 2 juin (le 2 ou le 27, selon se qui précède, la date de cession du siège ayant put être décidée par les deux parties le 22 février). Il fut reçu au pont d'Arve par les syndics qui lui

remirent les clés de la cité genevoise en même temps que les dons usités du joyeux avènement. Cette entrée, dit le même auteur, fut triomphale le peuple salua son nouvel évêque par des fêtes qu'il espérait être le prélude de la paix.

Charles de Seyssel siégea environ quatre ans, puis mourut à Moirans le 12 avril 1550 en revenant d'un pèlerinage à Notre-Dame du Puy. Les actes de cet évêque étant peu importants n'ont pas laissé beaucoup de traces. Besson nous apprend qu'il envoya en novembre 1510 des députés à l'empereur Maximilien, à Strasbourg, pour en obtenir la confirmation des privilèges et libertés de Genève. Il était, dit le même auteur, d'une humeur douce et affable, mais il n'avait pas beaucoup d'étude ni d'esprit de pénétration.

Au contraire, Bonivard prétend que ce fut un savant personnage, et que pour cela le roi Chartes VIII de France, à son retour de Naples, voulut le garder pour en orner son royaume.

Son successeur fut encore un prince de Savoie, Jean, fils naturel de François de Savoie. Bonivard dit, que ce qui fit regretter Charles de Seyssel, ce ne fut pas tant le zèle qu'il fit paraître pour la conservation de la juridiction ecclésiastique et les libertés de la ville que la comparaison que l'on

faisait de lui avec Jean de Savoie, son successeur, lequel travailla sans détour, et de concert avec le duc de Savoie, à faire passer Genève sous la domination de ce prince.

6) Jean, nommé chambellan du roi de France le 13 janvier 1501. Il ne vit plus en 1511.

7) Amédée, mentionné dans le testament de son père, du 3 mai 1489.

Gabriel de Seyssel, né vers l'an 1450, Xe seigneur d'Aix, est le premier de sa famille qui ait porté le titre de baron d'Aix, titre alors usité pour les grands feudataires en Savoie. Il se qualifiait aussi de baron de la Bâtie et de seigneur de Meillonas.

Voici les faits qui nous retracent son existence.

1473, 13 août. Lettres-patentes par lesquelles Yolande de France, duchesse de Savoie, qui le traite de cousin, lui confère l'office du greffe d'Ayigliana avec faculté d'en retirer les émoluments, sans payer aucun fermage et de se faire remplacer par des gens capables, tel qu'en a joui Claude de Seyssel, maréchal de Savoie, jusqu'à présent, étant entre en religion (nuper religionem ingresms).

1476. C'est dans le courant de cette année qu'il fut créé grand châtelain de Chambéry, charge nouvelle établie exprès pour lui.

1476, 22 mai . Patentes qui le nomment à l'emploi de capitaine de la ville et du château de Chambéry, avec un gage de 1000 florins. Ces patentes, datées de Lausanne, furent notifiées le lendemain aux syndics de la ville de Chambéry par une lettre de la duchesse Yolande.

1477, 8 février. La duchesse Yolande publie à Chambéry, une addition aux statuts d'Amédée VIII en présence de son conseil de Savoie dont Gabriel, baron d'Aix, fait partie.

1477, 30 août. La même princesse rend divers édits pour abrégé les formalités de justice, Parmi les membres du conseil figure encore le baron d'Aix.

1478, 28 mars. Le même est présent aux lettres, datées de Pignerol, par lesquelles la duchesse de Savoie accorde à Louis d'Avanchères une pension de 200 florins.

1478, 27 octobre 27. Donation par noble Jean du Châtelard, fils de Thomas, et celui-ci, fils de Rolet, de la paroisse de Saint-Eusèbe-de-Cors-sur-Moûtiers, de tous les droits, raisons, noms, actions qu'il a et peut avoir en cette paroisse, en faveur de Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, en reconnaissance des services qu'il lui a rendus.

1479, 4 mars. Le même est présent à l'acte par lequel Philibert, duc de Savoie, accorde une pension de 2.000 florins à Anthelme, baron de Miolans, conseiller et chambellan du prince.

1479, 10 mars. Le baron d'Aix ratifie le traité fait au mois de janvier de la précédente année entre Louis d'Amboise, évêque d'Alby, Claude de Seyssel, archidiacre de Mondovi, et François de la Chambre, au sujet des terres, de la maison et succession de Charles, comte d'Armagnac, et ses prédécesseurs.

1479. Le même est présent à l'inventaire des livres, bijoux, argenterie du duc de Savoie dressé à Montcallier. C'est encore dans le courant de cette même année qu'il (Gabriel de Seyssel, né vers l'an 1450, baron d'Aix) prête son aide au comte de la Chambre, son parent, lorsque celui-ci s'empare à Yenne du jeune duc Philibert Ier de Savoie.

1480, 16 mars. Le baron d'Aix est présent à l'hommage prêté, dans le château de Chambéry, au duc de Savoie par Jean de Verfey, seigneur de Saint-Nizier-le-Désert.

1480, 16 décembre. Quittance de 2.000 florins payés par Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, à compte de la dot de Claudine de Seyssel, femme du comte Louis de Gruyère. Fait à Genève.

1481. Reconnaissance en faveur du baron d'Aix par noble Jean de Mouxy pour une vigne à Aix dit derrière le reisse, qui appartient plus tard au chapitre de la ville.

1482, 9 décembre. Le même est encore témoin lorsque le duc de Savoie accorde une nouvelle pension à Anthelme, baron de Miolans, maréchal de Savoie.

1483, 30 septembre. Le, même est présent à l'acte par lequel Charles, duc de Savoie, confirme les concessions faites aux évêques de Belley par ses prédécesseurs.

1486, 17 mars. Ordre de Charles Ier, duc de Savoie, de citer et d'arrêter le comte de Montmayeur. Cet ordre est signé par le conseil du prince tout entier. Le baron d'Aix signe de suite après le chancelier de Savoie Antoine Champion.

1486, 4 septembre: Reconnaissance féodale par le Révérend Claude Veillet, en faveur du baron d'Aix, pour le pré de Sainte-Anne et la grange sous le bourg, dite la grange de la dîme d'Aix.

1487, 15 novembre. Pierre, fils de Guillaume de Mûris, cède au baron d'Aix les droits qu'il a dans l'hoirie de Pierre de Mûris. La même année, ledit baron reçoit la reconnaissance de Claude d'Orlié, seigneur de Saint-Innocent, pour sa maison forte au dit lieu, avec ses dépendances.

1489, 21 avril. Le baron d'Aix prête serment à Louis, comte de la Chambre, vicomte de Maurienne, dans l'église de Saint-Antoine, de la commanderie de Chambéry tend les deux mains au très précieux corps de Dieu, promettant le suivre, le servir et le défendre envers et contre tous, à la réserve du duc de Savoie, lorsqu'il sera en âge de commander.

1489, 12 août. Charles, duc de Savoie, confirme les privilèges accordés par ses ancêtres à l'abbaye de Saint-Hugon. Présents Jean de Compey, archevêque de Tarentaise, Louis comte de la Chambre et vicomte de Maurienne, Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, etc...

1490, 18 juillet. Le même fait donation de sa maison forte de Cors, près de Moûtiers (Moûtiers, 73600, France), avec tout ce qui en dépend, à Claude de Seyssel, docteur ès-droits, son cousin avec réversibilité au donateur dans le cas où le donataire viendrait à mourir sans postérité.

1491, 5 janvier. Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, signe au château de la Chambre son contrat de mariage avec Françoise, fille de Louis, comte de la Chambre, vicomte de Maurienne, qui lui constitue en dot 16.000 florins pour ses droits paternels et maternels. Le 5 mars suivant, la future baronne d'Aix, moyennant cette constitution dotale, cède tous ses droits à son père et à ses frères Jean et Charles (motif obscur).

1499 : 9 février. Gabriel de Seyssel est témoin à l'acte par lequel Charles, duc de Savoie, accorde à Sébastien Ferrero, seigneur de Gaglianico, co-seigneur de Borianna et Beatino, la permission de construire une maison forte à Caudelo et d'y exercer la justice. Charles Ier, duc de Savoie, était alors âgé de quatorze ans.

1499, le 4 des ides de juin et la VIIIe année du pontificat du pape Alexandre VI, la grande pénitencerie de Rome signe un bref relevant Françoise de la Chambre; femme de Gabriel, baron d'Aix, de la cession-et renonciation qu'elle a faite de ses droits, lors de son contrat dotal, et du serment qu'elle prêta alors de ne jamais rien prétendre en l'hoirie (descendance) paternelle et maternelle, à cause de lésion.

1501, 11 mai. Gabriel de Seyssel fait un premier testament.

1505 : 12 mai 12. Le baron d'Aix signe au château de Châtillon en Champagne un second testament, annulant le, premier, par lequel il institue pour son héritier universel son fils François-Philibert. Le testateur mourut la même année, ne laissant que cet enfant.

FRANÇOIS-PHILIBERT (1503-1517)

François-Philibert de Seyssel, XIe seigneur d'Aix, 2e baron, n'avait que trois ans lorsque son père mourut. Il fut alors mis sous la, tutelle de sa-mère, Françoise de la Chambre Chambre, baronne d'Aix.

Voici quelques dates concernant la mère et le fils :

1505. Transaction par laquelle Claude de Tournon, évêque de Viviers, et Gaspard, son, frère, évêque de Valence s'engagent à payer à François-Philibert de Seyssel, baron d'Aix, certaines sommes portées dans l'acte obligatoire signé Rubod, avec ratification de sa mère.

1511 : 17 février, Transaction servant au partage de l'hoirie de Nicod, seigneur d'Hauteville, et d'Alexie de Saint-Apre, faite entre le susdit baron d'Aix (François-Philibert), représenté par Charles de Seyssel, évêque de Genève et Françoise de la Chambre, sa mère et tutrice, d'une. part, et Amédée baron de Viry, et Pierre, seigneur de Vallaise, dans laquelle il est dit que le baron d'Aix aura la seigneurie d'Hauteville

et les biens et revenus de Clermont et de Rumilly en Albanais. Le baron de Viry et le seigneur de Vallaise ont pour leur part la maison de Saint-Apre à Genève, les biens de Maglans et ceux du Faucigny. L'acte est signé à Aix.

1513, 9 août. Le jeune baron d'Aix; assisté de sa mère, passe procuration à Antoine de Balmelis et à Antoine de Manessier, praticiens au bailliage de Châlons, pour la gestion de ses affaires dans les seigneuries de Villeneuve et de la Truchère. L'acte est signé au château¹ de Châtillon en Chautagne.

1513, 21 septembre. Noble Hobert de Terrier reconnaît tenir en fief, du baron d'Aix, sa maison forte de Champflory en Chautagne

1513, 30 septembre. Sentence du lieutenant du bailliage de Châlons adjugeant par provision audit baron d'Aix les droits de main-morte et de serve-condition rière ? les seigneuries de la Truchère, de Villeneuve et Ponsailles.

1517, août . Étant un jour à la chasse, François-Philibert de Seyssel fit une chute de cheval dont les suites furent si fâcheuses qu'il mourut peu de jours après, au château de la Bâtie, âgé de quatorze ans. La date que nous donnons ici est celle du testament qu'il fit, avant de mourir, en faveur de sa mère.

1517, 19 décembre. Acte d'hommage et de fidélité passé dans la chambre à coucher du duc de Savoie, au château de Chambéry, en présence du magnifique conseil ducal, résidant en cette ville, par magnifique seigneur Charles de la Chambre, seigneur de Sermoyé, membre du conseil ducal et chambellan de S. A., en qualité de procureur de magnifique dame Françoise de la Chambre, veuve de Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, et en faveur du susdit décret hommage contient l'investiture faite par ce prince, en faveur de ladite dame, des baronnies d'Aix, de la Bâtie, de Chautagne, de Meillonas, la maison forte de Chignin et le mandement de Boisserette. Jean Vulliet, notaire à Chambéry.

1518, 29 juillet. Acte de fidélité passé en faveur de Philippe de Savoie, comte de Genevois, baron de Faucigny, etc., par magnifique dame Françoise de la Chambre, baronne d'Aix et dame de Crest, représentée par Michel de Gerbaix, seigneur de Sonnaz. L'acte est passé dans la maison de Janus de Crans, collatéral au conseil résidant de Chambéry, par Claude Butet, notaire. Présents Aimon de Pontverre, président de Genevois, Aimon de Genève, seigneur de Lullin, Claude, seigneur de Balaison, et Jacques Marchand, avocat fiscal.

1529, 21 septembre. Testament de Françoise de la Chambre, veuve de Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, de la Bâtie de Seyssel, de Chautagne et de Meillonas, seigneur de Villeneuve et la Truchère eu Bourgogne, de Crest en Genevois, de Boisseret le de Cors et en partie d'Havet (elle agit en l'absence de son fils François-Philibert de Seyssel, XI^e seigneur d'Aix, 2^e baron, décédé en 1517). On trouvera le texte de ce document aux preuves données à la suite de cette histoire; en voici un sommaire ;

La testatrice veut être sépulturée dans l'église d'Aix, à côté de son mari, et qu'on dise 2.000 messes basses pour le repos de son âme. Elle donne ensuite 100 florins à l'hôpital d'Aix, 40 florins aux religieux de Myans pour dire cent messes, 40 florins aux religieuses de Sainte-Claire à Chambéry pour qu'elles prient pour elle, 200 florins à chacun de ses trois frères Charles de la Chambre, évêque de Mondovi, Philippe, abbé de Corbie, et Jean, comte de la Chambre. Puis elle donne à ses deux autres frères, Charles, baron de Meximieux, et Louis, baron de Châteauneuf, dix mille écus d'or au soleil, au coing du roi.

Elle institue ensuite pour son héritier son neveu et filleul, messire Charles, fils de Jean, comte de la Chambre, susdit, et après lui son fils aîné et descendants mâles, nés et procréés en loyaux mariages, les obligeant tous à porter le nom et les armes pures dudit Aix et à toujours garder les quatre baronnies d'Aix, la Bâtie, Chautagne et Meillonas, Dans le cas où son filleul viendrait à mourir sans enfants mâles, ou sa lignée s'éteindre, elle lui substitue son frère René, second fils de Jean, comte de la Chambre, et ses descendants, aux mêmes conditions. A défaut de René, elle lui substitue, de la même façon, ses autres frères, Louis, Bastien, Philippe et Claude, et les posthumes qui pourraient survenir, sauf ceux qui seraient d'église. Après d'autres substitutions encore, la testatrice déclare que telle est sa volonté, et aussi celle de son feu mari, et autre barons d'Aix ses prédécesseurs

« qui ont tousiours voullus comme
« elle veult que la maison dudit Aix, et tous les biens sus
« mentionnés, demeurassent ensemble sous les armes
« pures dudit Aix et surnom de Seyssel à ceste cause affin
« que le nom et armes de famille dudit Aix soit plus
«longuement conservé a faict ces longues substitutions
a escriptes, etc. »

Fait au château d'Aix, en la grande salle dessus, en, présence de messire Bastien de la Couz, docteur ès droits, président patrimonial de Nemours et Genevois Révérend messire François Nepveu, doyen d'Aix, noble Maffray Vulliod, son maître d'hôtel, noble égrège Pierre Trolliet, procureur de Chambéry, honnête Pierre Fournier, Edmond Tissot de Rieu, secrétaire ordinaire de la testatrice, Pierre Scarroz, apothicaire, Guillaume Mojon, bourgeois de Chambéry, Maurice Villet, sommelier, et Me Vulliaid Cochet, serviteur ordinaire de la maison.
Signé Guillaume Pacoret, notaire ducal, royal, bourgeois de Chambéry.

1530, 13 avril. La baronne d'Aix vend à noble Pierre Trolliet, secrétaire ducal, un moulin appelé Grésin, situé à Chindrieux (Chindrieux, 73310, France),pour le prix de 1.400 florins de Savoie.

1531, 20 octobre. Transaction entre Nicolas de la Baume, (ou de la Balme (Balmo)), prieur commendataire du prieuré de Sainte-Marie de Vions en Chautagne, et la baronne d'Aix, dame de Chautagne, au sujet de la juridiction que ledit prieur devait avoir sur les hommes de son prieuré.

Fait au château de la Bâtie.

1532, 22 avril. La baronne d'Aix, »pro necessilibus suis succurrendis », vend à noble Pierre Trolliet, secrétaire ducal, bourgeois de Chambéry, des rentes, redevances et servis dûs par divers particuliers de Saint-Baldoph, pour le prix de 400 écus d'or au soleil.

1536 Lettres de naturalisation accordées par François 1er, roi de France, à la baronne d'Aix.

1537, 25 janvier : La baronne d'Aix ayant, depuis son testament, hérité des biens de la maison de Châlons et de la principauté d'Orange, fait un second testament, par lequel elle substitue eu faveur des aînés de la maison de Seyssel les biens dont elle a hérité. L'existence de ce document n'est cependant pas prouvée.

NDLR – Il est plus que tentant de penser que ce document pourrait-être à l'origine de l'incendie des archives de Savoie à Chambéry car il rendrait nul le titre (de courtoisie) de « Prince d'Orange » porté par la maison de NASSAU.

1537, 25 décembre. La baronne d'Aix fait un codicille dans lequel, au lieu des dix mille écus d'or qu'elle donne dans son testament de 1529 à son frère Louis, baron de Châteauneuf, elle lui laisse les seigneuries de Villeneuve et de la Truchère en Bourgogne. Elle cède aussi au comte Charles de la Chambre, son autre frère, tout ce qu'elle possède dans le comté d'Armagnac, la principauté d'Orange, la baronnie de Theys, en Dauphiné, et autres biens provenant de Louis de Châlons, prince d'Orange, son grand-père, de Louis et Hugues de Châlons, ses oncles, et Jeanne de Châlons, sa mère, et Philippine de Châlons, sa tante, à condition qu'il emploiera le surplus de 20.000 écus d'or à payer les legs par elle faits à Charles et Louis de Seyssel, seigneur de Sermoyé et baron de Châteauneuf.

La baronne d'Aix mourut deux jours après (27 décembre 1537), et fut, selon ses intentions, sépulturée à côté de son mari, dans la chapelle de sa famille, dans l'église d'Aix.

Ainsi a fini la branche aînée de la famille de Seyssel. La baronnie d'Aix ayant passé ensuite dans la branche des comtes de la Chambre, nous allons donner ci-après sa généalogie.

BRANCHE DE LA CHAMBRE (Alliée)

Avant de faire connaître les membres de la famille de Seyssel-la-Chambre qui ont possédé la baronnie d'Aix, je dois reprendre l'histoire de cette branche à l'époque où elle s'est détachée de la tige principale.

JEAN Ier (?-1468)

Comme nous l'avons vu, Antoine de Seyssel, VIIe seigneur d'Aix, et Jeanne de la Rochette laissèrent, entr'autres fils, Jean, 1er du nom, qui hérita du château de la terre de Barjact, de son père, et du château et de la seigneurie de la Rochette, de sa mère.

Voici quels sont les faits qui se rapportent à ce personnage:

1425, 1er septembre. Il épouse Marguerite, fille d'Urbain seigneur de la Chambre, vicomte de Maurienne, et d'Aimée de Corgenon. Selon le marquis L. Costa, ce mariage aurait été traité par le duc de Savoie lui-même, parce que le seigneur de Barjact était alors un de ses écuyers favoris.

1425-1427. Dans le rôle des chefs de lances et connétables d'infanterie qui firent ces années-là la guerre contre le duc de Milan, sous les ordres de Mainfroid de Saluces, maréchal de Savoie, figure le seigneur de Barjact, qui amène avec lui cinq lances (15 hommes).

1427 8 décembre. Il est au nombre des gentilshommes qui accompagnent le maréchal de Savoie, lorsque celui-ci prend possession de la ville de Verceil au nom du duc de Savoie. A la fin du même mois, Marguerite de la Chambre, sa femme, est au château du Bourget, avec la cour de Savoie. Elle assiste à la réception faite aux ambassadeurs du duc de Milan, qui viennent demander pour leur souverain la main de la princesse Marie, fille aînée du duc de Savoie. Elle accompagne ensuite cette princesse lorsqu'elle se rend à Milan pour en épouser le duc.

1433, 15 avril. Les hommes d'armes de la Bresse, commandés par Jean de Compey, François de Lucinge, Aîné de Viry et Jacques de Ghissé, font leur monstre dans la ville de Bourg, en présence de Claude du Saix. Ces hommes d'armes avaient été levés par le seigneur de Barjact, qualifié alors déjà de maréchal de Savoie.

1436, novembre. Il est envoyé par son souverain, avec les chevaliers de Châteaunieux et de Loriol, auprès du duc de Bourbon, pour régler le différend relatif au droit que celui-ci croyait avoir de faire frapper de la monnaie à Trévoux (Trévoux, 01427, France, capitale de la Principauté des Dombes). La même année il avait déjà assisté au traité d'alliance conclu entre le duc de Savoie et le marquis de Montferrat (12 juin), et avait été envoyé en ambassade à Tours, pour arrêter les conditions et conclure le mariage d'Yolande de France avec le duc Amédée.

NDLR –

Le 30 juin 1417, le seigneur de Trévoux permet aux Juifs de continuer à étudier le Talmud comme ils ont accoutumé le temps passé, contrairement à la décision prise à Chambéry en janvier 1417 où les livres des Juifs avaient été saisis, condamnés et brûlés.

1438. Louis, duc de Savoie, lui inféode la baronnie du Bourget.

1439, 20 juin. Guichenon dit que ce jour-là fut arrêté au château de Sermoyé le mariage de Françoise de la Baume avec Jean de Seyssel, maréchal de Savoie. Cette deuxième femme mourut en 1459 sans laisser d'enfants.

1440, 29 août. Jean de Seyssel fait son testament, mais nous en ignorons les dispositions.

1440, 10 décembre. Testament d'Humbert, bâtard de Savoie, dans lequel ce prince nomme Jean de Seyssel pour son exécuteur testamentaire.

1444. Le même est caution de la dot de Marguerite, fille d'Amédée VIII, lors de son mariage avec Louis, duc de Bavière.

1446. Nous arrivons à une époque où Jean de Seyssel joue malheureusement un grand rôle dans les événements qui troublèrent si profondément le règne du duc Louis. Ce prince, violent, faible, vain et dépourvu de jugement, dit le marquis L. Costa; subjugué par le caractère impérieux et par la beauté de sa femme, Anne de Chypre, endormi par l'adresse de ses favoris, eut le talent de mécontenter tous ses sujets et de mettre la monarchie à deux doigts de sa perte, par la plus fausse politique. Les grands de son royaume, jaloux de voir l'État livré aux faibles mains d'une femme, et plus encore aux caprices des courtisans corrompus, dirigés par Jean le Compey, seigneur de Thorens, levèrent enfin l'étendard de la révolte.

A la tête des mécontents était Jean de Seyssel, que sa haute position, sa fortune; le prestige attaché à son titre de maréchal, à son nom et à sa valeur, désignaient naturellement pour commander la ligue. Les plus considérables de cette ligue furent les seigneurs de Varenbon, de Luyrieux, de la Cueille, de Montbel, de de Châlant, de Yiry, de Menthon, de Saint-Julien, de Nernier, d'Ecorens, de Loruay et Aimé de Seyssel, seigneur de Montior. Réunis au château de Varenbon, tous ces seigneurs jurèrent la mort de Jean de Compey et de sa race maudite, mais il fut expressément convenu que cette haine ne devait point s'étendre jusqu'au duc ou à ses enfants. Pierre et Nicod de Menthon furent même députés à la cour pour informer le prince de cette résolution.

Jean de Seyssel demanda ensuite le renvoi de son favori, mais sans pouvoir l'obtenir. A quelque temps de là, le 29 août 1446, de Compey étant un jour à la chasse au faucon avec le duc, la duchesse et plusieurs princes et princesses de Savoie, fut tout à coup attaqué en leur présence par les seigneurs d'Entremont, de Châlant, Menthon et de Luyrieux et renversé aux pieds de son souverain.

Pendant que l'on s'empressait auprès du seigneur de Thorens, affligé d'un coup d'épée au visage et de plusieurs autres blessures, les conjurés s'enfuirent précipitamment et vinrent s'enfermer dans le château de Varenbon.

Quelques jours après, craignant avec raison la colère du duc, ils se retirèrent tous en Dauphiné d'où ils lui envoyèrent le seigneur de Saint-Priest, gentilhomme de ce pays, et messire Guichard Baslier, de Lyon, pour les excuser. Ceux-ci remontrèrent en effet à ce prince que ce n'était point à lui que les ligueurs en voulaient, mais à Compey qui sans cause ni raison s'est travaillé de porter et faire déshonneur et dommage à une partie des nobles de Savoie.

Le duc ne voulut d'abord rien entendre, mais ensuite, sur l'entremise du cardinal de Sainte-Sabine et en présence de sa cour, il promit de rappeler les ligueurs, de leur pardonner et de leur rendre leurs biens. Non seulement le duc tint sa promesse, mais il oublia même en apparence leur conduite, et les tint près de lui, dans ses bonnes grâces.

1449, 17 juillet. Le maréchal de Savoie, dit Barjact, est présent aux lettres-patentes, signées par le duc au sujet des salines de Moûtiers.

1451, 14 février. Le maréchal de Seyssel est témoin avec plusieurs autres seigneurs, au contrat de mariage passé entre la princesse Charlotte, fille du duc Louis de Savoie, et

le Dauphin de France, plus tard Louis XI.

Il paraît qu'à cette époque Jean de Seyssel était déjà décoré de l'ordre du Collier de Savoie mais on ne peut dire au juste depuis quelle année. Capré, dans son catalogue des chevaliers de cet ordre, l'indique comme étant de la création faite dans l'espace compris entre 1440 et 1405 et lui donne en même temps la qualité de Bailli et de Lieutenant Général en Bresse. Suivant le même auteur, les armoiries portées par Jean de Seyssel étaient celles-ci gironné d'or et d'azur de huit pièces, cimier, un griffon d'or, supports, deux griffons de même, devise Franc et léal.

Après la mort du cardinal de Sainte-Sabine qui protégeait les ligueurs, le duc Louis, sollicité par la duchesse et par Compey, toujours en faveur, suscita contre eux de nouvelles accusations. Il est bien à croire aussi qu'ayant les mêmes sujets de se plaindre, ils ne cachaient pas leur mécontentement et avaient même repris leurs intrigues secrètement. Quoi qu'il en soit, au commencement de l'année 1452, les principaux d'entre eux furent cités à comparaître au Pont-de-Beauvoisin devant le duc. Le jugement rendu par ce prince lui-même, en présence de la duchesse, du Dauphin de France et d'une partie de la cour, sans aucune des formalités ordinaires de la justice, porte qu'ils seront bannis à perpétuité des États, dépouillés de leurs charges, honneurs et titres, enfin privés de leurs biens. Peu de jours après, le héraut d'armes de Savoie fut envoyé auprès de Jean de Seyssel, de Varambon et de la Cueille pour leur demander le collier de l'Ordre. Le jugement porte encore que le château de Varambon et plusieurs autres seront rasés, que les parents et amis des condamnés devront faire le serment de ne leur donner conseil, confort, aide ni retraite avec eux. En outre, des ordres furent aussi donnés pour que la même défense fut faite, par des crieurs publics, à tout le monde en Savoie et qu'on se saisisse des serviteurs des ligueurs pour leur faire parler contre leur maître, au moyen de la question. Jamais souverain, en Savoie, ne s'était porté contre ses premiers sujets à de pareilles rigueurs, mais aussi jamais prince n'en fut mieux puni, comme on va le voir.

Après avoir vainement demandé aide et protection au pape Nicolas V, au roi d'Aragon et au duc de Bourgogne, les proscrits s'adressèrent à Charles VII, roi de France. Ce monarque qui cherchait une occasion favorable pour mortifier le duc de Savoie, lequel avait favorisé en sous-main les intrigues du Dauphin et lui avait fait épouser sans son consentement Charlotte de Savoie, sa fille, accueillit favorablement leur requête. Il adressa d'abord au duc quelques représentations, puis voyant qu'elles n'étaient pas écoutées il marcha contre lui à la tête de son armée. Le duc, épouvanté et n'étant point en état de résister à son redoutable voisin, fut au-devant de lui jusqu'à Feurs (Feurs, 42110, France) et consentit à toutes les conditions exigées par le roi. La plus humiliante de ces conditions arrêtées par le traité signé à Cléppé, en Forest (Forez), le 27 octobre 1452, fut que les proscrits seraient rétablis dans tous leurs biens, honneurs et charges dans le délai de trois mois et qu'ils seraient dédommages de ce qu'ils avaient perdu.

NDLR –

Le 27 octobre 1452, un important traité est signé à Cleppé entre le roi de France Charles VII et le duc de Savoie. Le roi Charles VII vient recevoir la soumission de son fils, le futur Louis XI (qui complotait contre son père avec le duc de Savoie dont il a épousé la fille sans son consentement) et fait en même temps signer un traité de non-agression et de coopération avec le duc de Savoie.. Après plusieurs entrevues, on arrange les conditions du mariage du dauphin qui sont approuvées et le roi accorde

sa fille Yolande au Duc Louis de Savoie. Le mariage est célébré dans l'église du prieuré de Cleppé qui servait de chapelle au château et donne lieu à des fêtes somptueuses.

Il est tout naturel de penser que les seigneurs qui avaient mis le duc dans la nécessité de signer un pareil traité furent pendant un certain temps bannis de la cour, même le duc mit beaucoup de mauvais vouloir à remplir ses engagements, car leur exécution ne fut ordonnée que par lettres-patentes signées à Chambéry, le 11 juillet et le 6 août 1434.

Nous ne retrouvons donc plus le maréchal de Seyssel dans les documents qui constituent l'histoire de cette malheureuse époque. Enfin, si l'on en croit un moderne historien la réconciliation des révoltés avec Compey se fit à Chambéry, par l'entremise des ambassadeurs français, le 27 mars 1455, au son des cloches et après des processions solennelles. Un document du 31 mars de l'année suivante semble encore se rapporter à ce malheureux traité de Feurs, ce sont des lettres-patentes, signées à Bourg par le duc, portant injonction aux 200 gentilshommes de Savoie qui ont juré d'observer la convention à bailler leurs lettres et scelles au roy de France. Deux anciens chefs de la ligue sont témoins Jean de Seyssel, maréchal de Savoie, et François de la Palud, seigneur de Varembo.

1461, 30 avril. Ordre du duc de Savoie, daté de Pignerol, à Lancelot de Luyrieux, bailli de Savoie, et à son lieutenant, de s'emparer par la force du château d'Apremont, près de Chambéry, appartenant au comte de Montmaieur. Parmi les témoins figure le premier Jean, seigneur de Barjact, maréchal de Savoie.

1462. Le maréchal de Seyssel et son fils le comte de la Chambre sont à la cour de Savoie, à Thonon, quand Philippe-sans-Terre, dit le comte de Bresse, vient enlever dans la maison même du duc, son père, le maréchal de Varax, pour le faire assassiner, et Jacques de Valpergues, chancelier de Savoie, pour le noyer à Morges. De Seyssel devait aussi d'abord être massacré, comme favori alors du duc Louis, mais le comte de Gruyères' avait fait jurer au prince de ne lui faire aucun mal. Suivant la chronique, après avoir pénétré dans le château de Thonon (Thonon-les-Bains) à quatre heures du matin, les conjurés allèrent droit à, la chambre du maréchal de Seyssel où couchaient aussi le seigneur de Varax et le chancelier. La porte étant fermée « le seigneur d'Escoran hurlant à l'huys en disant

« ouverts l'huys a Philippe de Savoye et lors le « dit seigneur
« de Seissel, mareschal, mandat m'asseurez vous? Et
« Philippe respondit ouy vous. Et alors de Seissel ouvrit
« l'huys et incontinent entrèrent le dict Philippe de Savoye
« et ses gens dedans la dicte chambre en laquelle on disoit
« une messe devant le dict chancelier et mareschaux de
« Savoye. Et lorsque le dict chancelier veist entrer le dict
Philippe luy et son fils se musserent en un petit retrait
« en la dicte chambre duquel l'huys fut rompu par ung des
« archers et par le dict seigneur d'Escoran fust prins le di
« chancelier et son fils par Pierre de Chissé.
« Le seigneur de Varax fust prins par le bastard de Rochechouard.

Mém. soc. sav. d'hist. et d'arch., t. XXXIII, p. 305.
Chroniques de Yolande de France, p. 253.

La chronique raconte ensuite comment le maréchal de Varax fut assassiné par ce dernier, son argent et ses bijoux pillés, mais ne dit plus rien de Jean de Seyssel sur ce fait:

1463, 25 mars. Le duc Louis étant décédé, son fils, le duc Amédée IX, réunit à Chambéry les États-Généraux de Savoie et de Piémont pour les consulter sur la conduite politique qu'il doit tenir et le parti qu'il doit prendre dans la guerre entreprise contre le roi Louis XI par ses plus puissants feudataires. Le maréchal de Seyssel et le comte de la Chambre, son fils, d'accord avec la duchesse, émettent l'avis de faire alliance avec le roi de France et le font prévaloir.

1465, 3 avril. Jacques, comte de Montbel et d'Entremont, prête hommage dans la grande salle du château de Chambéry au duc de Savoie. Parmi les seigneurs cités comme témoins figure le premier « Johanne de Seysello domino Bariacti el Kuppecule marescallo » (Mémoires de la société savoisiennne d'histoire el d'archéologie, tome XXXV).

1468. Jean de Seyssel, Jean de Compey, abbé de Sixt, et les seigneurs de Lucinge et de Chandée sont envoyés à Rome par le duc afin de prendre part au traité signé entre les Vénitiens, le roi d'Aragon, le duc de Milan et les Florentins, par la médiation du pape Paul II.

De son mariage avec Marguerite de la Chambre, Jean de Seyssel eut :

1) Aimon, dont il est parlé ci-après,

2) Marguerite, mariée à Louis, comte de Challant, seigneur de Saint-Marcel, lequel fut créé chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade en 1472.

3) Jeanne, mariée à Antoine, fils d'Humbert de Grolée. Elle n'était pas encore nubile lorsque son contrat de mariage fut signé le 28 août 1439. Il lui est constitué cinq mille florins de douze deniers gros chaque pour sa dot.

4) Catherine, mariée à Gaspard, premier comte de Varax, marquis de Saint-Sorlin, baron de Coligny-le-Neuf, seigneur de Richemont et de la Poype (1457), chef de troupe en Italie en 1459. Leur contrat de mariage est du 17 décembre 1439, époque où Catherine n'était pas encore nubile.

5) Catherine, que Guichenon appelle la jeune, fut mariée à François de Savoie, seigneur de Raconis et de Pancalier. Ce mariage, qui jette un certain éclat sur la famille de Seyssel, n'était pas encore célébré le 29 août 1440.

AIMON (?-1466)

Aimon (Aymon ou Aimé) de Seyssel, comme héritier testamentaire de son grand-père maternel, Urbain de la Chambre, en 1440, et de son oncle, Gaspard de la Chambre, en 1404, devint la souche de la seconde race de ce nom.

Étant obligé, d'après les testaments qui lui apportaient un si bel héritage, non seulement de porter les armes de la maison de la Chambre mais encore le nom, on ne le rencontre plus, lui et ses descendants, que sous les noms de Seyssel de la Chambre ou bien encore de la Chambre dit de Sayssel.

Nous trouvons d'abord Aimon de la Chambre, châtelain d'Aiguebelle, de 1422 à 1450 et il est probable qu'en cette qualité il résidait au château de Charbonnières, berceau de la Maison de Savoie, et qu'il était chargé de la défense de cette place.

1443, 7 avril. Il est présent au mariage de Guillaume de Luyrieux avec Jeanne de Luyrieux; sa cousine. On le qualifie à cette époque de chevalier, seigneur de Montfort, châtelain d'Aiguebelle et conseiller maître en la Chambre des comptes de Savoie.

1449, octobre 18. 11 épouse la princesse Marie, fille de Louis, bâtard de Savoie d'Achaïe, seigneur de Raconis, etc., et d'Alix d'Entremont de Montbel.

1454 Il est auditeur en la souveraine Chambre des comptes de Savoie.

1456, 15 août. Le duc Louis, en considération des services rendus à la monarchie par son père, érige la seigneurie de la Chambre en comté, en sa faveur.

1458, 10 octobre. Le comte de la Chambre est présent au contrat de mariage de Louis de Savoie, comte de Genève, avec Charlotte de Lusignan, héritière du royaume de Chypre, signé à Turin, devant la cour de Savoie. L'année suivante, le duc de Savoie lui fait part, ainsi qu'à plusieurs autres grands personnages, de la nouvelle du couronnement de son fils comme roi de Chypre.

1464, 1er juillet. Gaspard de la Chambre n'ayant pas d'enfants de sa femme, Anne de Saluces, teste en faveur de son neveu Aimon, comte de la Chambre c'est ainsi que ce dernier acquit les comtés de l'Huile et de Dammartin, le vicomté de Maurienne et la charge de vidame de Genève. Quant au comté de la Chambre, c'était alors une des plus belles terres de la Savoie. Suivant une reconnaissance faite le 19 avril 1415, ce comté comprenait les châteaux et maisons-fortes de la Chambre, de Cuines, Châteauneuf-sur-Maltaverne, d'Avrieux, Ponte-Amatfri et Sainte-Hélène plus des forêts; des droits féodaux et des immeubles divers dans un grand nombre de paroisses.

Aimon, comte de la Chambre, fut le bienfaiteur de la chartreuse d'Aillon en Bauges et de plusieurs autres établissements religieux. Il mourut au château de la Rochette, après avoir testé le 15 décembre 1466, laissant un fils (Louis) qui lui succéda. Sa femme lui survécut quelques années et mourut laissant un testament du 24 octobre 1471.

LOUIS (? -1517). »

Louis de Seyssel, comte de la Chambre et de l'Huile, vicomte de Maurienne, vidame de Genève, est un des membres de cette famille qui arriva à sa plus haute fortune, mais c'est aussi celui qui subit les châtimens et les disgrâces les plus éclatans, à la suite des fautes que son orgueil lui fit commettre..

Voici par ordre de date les faits et les événements qui nous font connaître son existence agitée et la turbulence de son caractère :

Il fut d'abord châtelain d'Aiguebelle, de l'an 1458 à 1471, et Guichenon nous dit qu'à la mort de son père, il paya au dauphin de France les plaids d'une lance et d'un épervier, à cause de la montagne d'Ollas, se mouvant du Dauphiné.

1463, 29 septembre. Célébration de son mariage avec Jaquemette, fille d'Antoine de Chabanny, grand écuyer de Chartes VII, et de Marguerite de Nanteuil, comtesse de Dammartin, dame de Tours.

1472, 25 mars. Le même se remarie avec Jeanne, fille de Louis de Châlons, prince d'Orange, et d'Éléonore d'Armagnac. La comtesse Jeanne mourut le 15 septembre 1483, après avoir testé le 30 août précédent en faveur de son mari.

1477, 6 août. Yolande de France; régente et duchesse de Savoie, rend divers édits pour abrégier les formalités de justice, le comté de la Chambre faisait déjà alors partie du conseil de régence.

1478, novembre. Après la mort de Yolande; duchesse de Savoie, les États-Généraux se tinrent à Rumilly et Nommèrent, sur l'avis du roi de France, le comte de la Chambre gouverneur et lieutenant général des États de Savoie et Piémont. Ce choix fut malheureux pour le pays, car les oncles du jeune duc, vivement blessés d'être mis à l'écart, ne tardèrent pas à se révolter. Du reste, le comte de la Chambre usa si mal de son autorité dès les premiers temps, commit tant d'abus et d'injustices, que plaintes en furent portées au roi de France. Ce souverain, écoutant les doléances qui lui furent adressées, envoya l'ordre secret à Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, de prendre le gouvernement de l'État. On était alors au mois de novembre 1481; le comte de la Chambre indigné de cet acte d'autorité, sachant que, sous prétexte de chasse, mais en réalité pour faciliter l'administration du nouveau gouverneur, on conduisait le jeune duc en Dauphiné, se saisit de la personne de ce prince. L'enlèvement eut lieu à Yenne, avec l'aide du baron d'Aix et de divers gentilshommes, dans la maison d'Alexandre de Richardon, trésorier général de Savoie. Le comte se dirigea ensuite avec le jeune duc, alors âgé de dix-sept ans, sur Annecy, où il désirait conférer avec le comte de Genève. Pendant ce temps, le seigneur de Grolée de Luys, gouverneur donné au duc par Louis XI, était aussi fait prisonnier et conduit dans les cachots du château de l'Huile.

Dans l'entrevue d'Annecy il fut résolu qu'on lèverait une armée de dix mille hommes pour combattre l'évêque de Genève, lequel aussi, de son côté, se préparait à la lutte. Quelque temps après, cette petite armée étant sur pied, le comte de la Chambre en prit le commandement et se rendit avec elle en Piémont. La campagne était déjà commencée. Le maréchal de Miolana, agissant sous les ordres du comte, venait de mettre le siège devant Verceil, quand un événement inattendu changea totalement les affaires. Le roi Louis XI irrité de l'audace du comte de la Chambre, avait

envoyé au comte de Bresse l'ordre secret de se saisir de sa personne, par quels moyens que ce soit.

Voici comment celui-ci exécuta le coup de main. Ayant ramassé, aux environs de Turin 1.300 hommes, et gagné quelques officiers de la maison ducale, il se rendit, le 19 janvier 1482, à l'aube du jour, dans cette ville, et pénétra dans le château où se trouvait le duc et le comte. En ce moment,

Thomas de Saluces, un des officiers vendus au comte de Bresse, entra dans la chambre du comte et lui dit « Vous êtes prisonnier de France. » En effet, il fut alors saisi et jeté en prison, au grand déplaisir du duc, qui était en ce moment couché avec lui, dit Commines.

A cette nouvelle, l'armée fut en partie dissoute et en partie ramenée en Savoie par le maréchal de Miolans. Le comte de la Chambre fut ensuite enfermé au château de Veillane, jugé et condamné, à avoir ses biens confisqués et quelques-uns de ses châteaux rasés au profit du comte de Bresse et du seigneur de Grolée de Luys. Guichenon, et quelques auteurs après lui, disent que cet événement se passa en janvier 1481 c'est une erreur d'une année. Les Mémoires de Yolande de France contiennent divers extraits des comptes des trésoriers-généraux qui prouvent clairement l'époque où, il se produisit. En voici trois :

« Il est deub (dû) par mon très redoubté seigneur a son très
« humble et feal conseiller Cainberlan et gouverneur de
« ses pays ioyz seigneur et conte de la Chambre et viconte de
« Morienne a cause de l'alée par le dit gouverneur faicte
« dernièrement es pays de Piedmont l'an présent IXXX;
« Item le Xe jour (10) de janvier M.CCCC LXXXII (1482) ay livre pour
« fere une momerie pour monseigneur de la Chambre, le seigneur
« d'Ais, le seigneur de Rôle, de Lurieu et de Montfalcon.]
« Il est deub par, mon tres redoubte seigneur a son très
« humble et obéissant oncle subject et féal monseigneur
« Philippes de Savoye, seigneur de Bresse, pour cent et cinquante
« fautz de pie, les qneulx mon dict tres redoubté
« seigneur a retenu pour un moys pour la garde de sa personne
« à cause de la prinse du seigneur conte de la Chambre
« le dict moys le XXII (22) jour de janvier MCCCLXXXII (1482). »

Après la mort de Philibert, dit le chasseur, arrivée le 22 avril suivant (1482), son successeur, le duc Charles, fit rendre au comte de la Chambre sa liberté, ses biens et, ses charges.

1487, 14 février. Jeanne de Châlons, femme du comte de la Chambre, étant décodée, comme nous l'avons dit, en 1483, son mari contracta. une nouvelle alliance avec Anne ou Aimée, fille de Bertrand de la Tour, comte de Boulogne, et de Louise de la Trémouilles. Elle était veuve d'Alexandre Stuart, duc d'Albanie, frère du roi d'Écosse, et mourut le 13 octobre 1512.

1489, 11 mars. Amédee dit Aimon de Miolans vend au comte de la Chambre tous les droits qu'il a sur le fief d'Urtières en Maurienne, pour la somme de 5,000 écus d'or.

1489. Le duc Charles de Savoie étant mort à l'âge de 21 ans, et son successeur le prince Charles-Jean-Aimé n'étant âgé que de deux ans, la régence fut donnée à Blanche de Montferrat, sa mère. La duchesse, mal conseillée, ne voulut composer son Conseil d'État que de Piémontais, ce qui amena des plaintes de la part des grands seigneurs savoyards.

Le comte de la Chambre fut naturellement à la tête des mécontents, lesquels réclamaient non seulement des places dans le Conseil, mais voulaient encore que le jeune duc fût élevé en Savoie. Il résulta de cet état des esprits d'abord quelques troubles qui ensanglantèrent les rues de Turin, puis des désordres et des dilapidations de toutes sortes, qui ternirent de beaucoup l'éclat de la réputation du comte de la Chambre. Les Chroniques de Yolande de France contiennent plusieurs de ces actes de brigandage commis en 1490.

Un jour, une vingtaine de ses soldats furent à Aiguebelle piller le prieuré de Saint-Etienne, plusieurs des principales maisons, et enlever au-dessus des portes de la ville les armes ducales: Le procureur général Gariod étant venu ensuite informer sur sa conduite, il le fit saisir pour lui briser les jambes et le couvrir d'injures et d'opprobre. Un autre jour, s'étant saisi de Raymond Ravoire, seigneur d'Urtières, qui tenait pour la régente, il le fit jeter dans un des cachots de son château de Chamoux où il resta vingt-deux mois. Le frère du malheureux, religieux observantin, étant allé solliciter sa liberté auprès du comte, celui-ci faillit également le faire emprisonner. Une autre fois, il s'empara du château de Vittard-Satiet par trahison et le livra au pillage, puis emprisonna le châtelain d'Aiguebelette dans son château de la Chambre, et fit plusieurs autres victimes encore, si bien que la consternation régnait dans toute la basse Manrienne.

1491. Il ne s'en tient pas à ces méfaits: profitant de la faiblesse du gouvernement de la régente, et aidé de quelques partisans, tels que le baron d'Aix et le seigneur de Challant, il lève une petite armée, s'empare de Chambéry et d'une partie de la Savoie. Il marche ensuite sur Genève où, grâce à ses intrigues, le chapitre avait élu son parent, Charles de Seyssel, comme nous l'avons déjà dit, au siège épiscopal de cette ville. Son but était non seulement de maintenir cet évêque contre son compétiteur Antoine Champion, mais encore de soulever tout le pays et de s'en rendre maître. Mais le comte de Bresse, lieutenant-général du duché, arriva enfin pour châtier le rebelle. Après avoir repris Chambéry, il marcha vers le Chablais et rencontra le comte de la Chambre à Chancy, où celui-ci fut complètement défait après un sanglant combat. Lorsqu'il eut installé l'évêque Champion, le comte de Bresse vint assiéger le château d'Aix, et le prit sans beaucoup d'efforts. C'est ce que nous apprend Thomas Blanc, auteur d'une Histoire de Savoie sans donner aucun détail sur le siège du château d'Aix. Tome II, p. 349.

Le comte de la Chambre, entièrement découragé, n'entreprit point de défendre alors ses châteaux, mais au contraire il abandonna tout et se retira en France. Quelque temps après le Conseil d'État lui fit son procès et le condamna, comme coupable de félonie et du crime de lèse-majesté, à avoir ses biens, fiefs et châteaux confisqués. La sentence est du 13 août 1491, et les lettres-patentes qui incorporèrent ses biens au patrimoine de la couronne, du 30 septembre suivant.

Dans les Chroniques de Yolande de France on trouve encore un ordre de la duchesse Blanche, de novembre, qui oblige le capitaine de Châteauneuf à détruire le château de ce nom.

Cependant le comte de la Chambre fit tant d'instance auprès du roi de France que celui-ci intercéda enfin pour lui auprès de la duchesse, afin que la sentence ne fût pas exécutée. La duchesse, ne croyant pas devoir lui refuser cette faveur, en considération de son puissant voisin, le comte rentra bientôt en possession de ses biens et honneurs.

1495. Le roi de France, revenant de son expédition de Naples, passe par les États de Savoie. La régente va à sa rencontre avec divers seigneurs de sa cour, parmi lesquels figure le comte de la Chambre.

1498, 22 février. Celui-ci signe, au nom de Philibert II, duc de Savoie, un traité d'alliance avec le cardinal d'Amboise, ministre de Louis XII, roi de France, à Château-Renaud.

1514, 13 août. Il est encore présent à la sentence rendue contre Charles de Chaffardon et Louis de Viry, dit Sardat, dans la grande salle du château de Cbambéry.

Le corps du comte de la Chambre et ceux de sa seconde et troisième femme furent ensevelis dans l'église des Carmes de la Rochette, construite par la famille de Seyssel de la Chambre. On voyait encore avant la Révolution le superbe mausolée en marbre noir, orné de statues en marbre blanc, qui leur fut élevé au milieu du chœur. Sur le mausolée étaient couchées, de grandeur naturelle, les statues du comte de la Chambre, avec un lion à ses pieds, et de ses deux femmes à ses côtés, ayant chacune à leurs pieds un lévrier, symbole de la fidélité. On y lisait les épitaphes ci-après

« Cy gist très hault, puissant et illustre Louys, en son
« vivant comte de la Chambre et seig'vicomte deMaurienne,
« etc., lequel trépassa en son château de La Rochette,
« ayant l'age de 73ans, le 7may an de grace 1517.
« Cy gist très haulte et puissante dame Madame Anne,
« jadis fille du comte Bertrand de Bologne, laquelle fust
« mariée en première nopces à très hault et puissant prince
« Alexandre, duc d'Albanie, et depuis fust mariée à Louys
« comte de la Chambre, et de luy eut cinq fils et une
« fille, laquelle dame trépassa au château de La Rochette
« le 13 octobre 1512. »

Outre les six enfants qu'il eut de sa troisième femme, le comte de la Chambre eut encore deux filles de la seconde.

Voici quels furent ces huit enfants:

1) Françoise (2e lit), mariée, selon contrat dotal du, 5 janvier 1491, à Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, comme nous l'avons dit.

2) Jeanne (2e lit), mariée, d'après son contrat de mariage du 7 avril 1506, à Phitibert de Travers, baron de Bonvillaret, seigneur de Charvin, capitaine au service du roi de France.

3) Jean (3e lit), dont nous parlerons à son rang.

4) Charles (3^e lit), souche de la branche de Sermoyé et de Meximieux.

5) Louis (3^e lit). Baron de Châteaunef et de Meillonas, en 1539. Il épousa

1^o Claudine de Bussy, dame de Montjay, Montgeffon et Charnos, veuve de Claude de Monspey, chevalier, seigneur de Beost

2^o Jeanne d'Arles, dont il n'eut pas d'enfants. De sa première femme il eut deux filles :

1^o Charlotte, mariée à 1^o Guy de Theys, baron de Sitan, en 1563 étant mineure;

2^o Guillaume, seigneur de Disimieux en 1567. Sa seconde fille, Louise, épousa Mocbet de

Baptefort, seigneur de Tramelay et d'Arinto.

6) Françoise (3^e lit); mariée le 7 février 1479 à Jacques de Miolans et d'Anjou. On trouve d'autre part une Claudine de Seyssel qui aurait épousé, en 1519, un Jacques, seigneur

de Miolans. Serait-ce la même alliance ou se serait-on trompé ?

Charles-Louis (3^e lit), protonotaire apostolique, abbé de Bounevaux et ensuite évêque de Mondovi. Il assiste en cette qualité, le 17 octobre 1523, au sacre d'Antoine Provana, comme archevêque de Dirrachia, en Albanie. Selon Besson, cette cérémonie eut lieu dans la cathédrale de Saint-Jean, à Turin. Charles-Louis De la Chambre, évêque de Mondovi, mourut en 1551.

7) Philippe (3^e lit), religieux de l'ordre des Bénédictins et abbé de Corbie, devint plus tard évêque de Boulogne-sur-Mer. Il échangea par la suite cet évêché contre celui de Belley et fut nommé chancelier de l'ordre suprême de l'Annonciade (118).

Grillet nous apprend qu'ayant présidé à Chambéry, le 19 février 1519, les États-Généraux de Savoie, il y manifesta son zèle pour l'église romaine, en obtenant de l'assemblée et du duc Charles III une loi qui, sous les peines les plus rigoureuses, prohibait dans tout le duché l'introduction des livres de Luther et l'enseignement de sa doctrine. Le pape Clément VII, dans le séjour qu'il fit à Marseille pour s'entretenir avec le roi François Ier, le créa (7 novembre 1533), cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts et ensuite de Sainte-Marie-au-de-la-du-Tibre. Il participa aux affaires les plus importantes qui agitèrent la cour de Rome sous Paul II et Jules III, et mourut évêque de Frascati le 9 des calendes de mars (21 février) 1580.

Nicolas Borbonius, grand poète de cette époque, nous a laissé l'épigramme suivante sur ce prélat Besson, qui n'a consacré que quatre lignes à ce personnage, cependant l'une des gloires de notre pays, dit qu'il mourut à Rome et que son corps git dans l'église de la Trinité-du-Mont.

Le cardinal de la Chambre fut pourvu des prieurés et abbayes d'Entremont,

Contamine, Léon et Nantua. Cependant, quant à ce dernier, il n'en eut jamais que le titre. Il en prit bien possession, le 18 février 1540, à la suite de la résignation de Bertrand de Salignac, prieur précédent, mais il ne fut pas plus heureux que lui, les religieux assemblés dans la salle capitulaire leur ayant opposé à tous les deux pour compétiteur François du Breuil. JEAN II (?-1544)- Jeann de Seyssel est qualifié de comte de la Chambre et de Leuille, vicomte de Maurienne, prince d'Orange, baron de Cuine, du Villars et d'Urtieres, seigneur de la Rochette, Montaimont, Pontamafrey, Epierre et Saint-Rémi, de capitaine de cinquante hommes d'armes, et chevalier du grand ordre de France. Voici par ordre chronologique quelques-uns des faits qui le concernent :

1518, 22 janvier. Il traite avec le roi Louis XII pour les droits qu'il peut avoir, sur les biens de la maison d'Armagnac, du chef de Françoise de Seyssel, baronne d'Aix, sa sœur, fille de Jeanne de Châlons et petite-fille d'Éléonore d'Armagnac, dont il est héritier pour ce qui regarde les biens de la maison de Chalons.

1524. Il fonda, de concert avec son frère Charles-Louis, la collégiale de Saint-Marcel, près de la Chambre en Maurienne.

1328, 6 mars. Il est témoin à l'acte solennel par lequel Louis de Savoie, prince de Piémont, est revêtu par son père, le duc Charles III, de l'ordre de Saint-Michel le 28 octobre. Il porte l'aiguière d'or à la cérémonie du baptême d'Emmanuel-Philibert, plus tard duc de Savoie, laquelle a lieu dans sa sainte chapelle du château de Chambéry.

1528, 9 novembre. Le comte de la Chambre fait son testament, mais nous n'en connaissons pas le contenu.

1536, mars. Le château de la Chambre en Maurienne est détruit par les troupes victorieuses du roi François à cause de la résistance qu'elles avaient trouvée au pied de cette forteresse.

1537, 26 mai. Le comte de la Chambre, en son nom et au nom de son fils Charles, baron d'Aix, vend à Philippe de Mouxy de Saint-Paul, fils de Rouet, divers biens-fonds sis au territoire d'Aix, pour le prix de cent écus d'or. Cet acte est passé dans le château d'Aix.

1539, 3 avril. Le même, en la même qualité et en vertu d'un induit pontifical, nomme son aumônier, Ambroise Rond, protonotaire apostolique, comme chanoine de la collégiale d'Aix, avec dispense de la résidence de la part du doyen.

1543, 9 février. Codicile du comte de la Chambre où l'on remarque qu'il donne à son fils Charles tous les droits qu'il a sur Aix et la Bâtie de Seyssel, à condition que celui-ci abandonne Montgiron et la rente d'Aiton, et paye 4,500 écus empruntés par son père en Allemagne pour racheter Crest et payer M. de Sermoyé. À défaut de cet abandon et de ce paiement, Aix et la Bâtie devaient revenir à l'héritier universel dudit comte de la Chambre.

1543, 18 mai. Le parlement de Grenoble rend un arrêt qui maintient ledit comte dans la possession de la principauté d'Orange, alors réclamée par le comte René de Nassau, l'un des généraux de l'empereur Charles-Quint. Plus tard, le même comte de Nassau, malgré l'arrêt rendu contre lui, s'empare de la principauté à mains armées. Depuis lors, la famille de Seyssel réclama souvent, et avec instance, la réparation de cette injuste agression,, sans pouvoir l'obtenir.

1544, 17 mai. Le comte de la Chambre fait un second codicille et meurt cinq jours après. Le 22 août suivant, son fils Jean, en qualité d'héritier universel, remet à son frère Charles, baron d'Aix, les archives de la seigneurie de cette ville, conservées dans dix coffres et certains sacs et caisses. L'acte de remise est signé au château de la Rochette. Il est probable que ces archives avaient été transportées dans ce château à l'époque où le comte de Bresse assiégea et rasa celui d'Aix en 1491..

Le comte de la Chambre avait épousé, le 10 avril 1501, Barbe, fille de Hugues d'Amboise, baron d'Ambijoux, et de Marguerite d'Armagnac, dont il eut douze enfants. Selon Villemert, il n'en aurait eu que dix, et, selon Guichendn, neuf. Mais nous avons cru, d'après les notes extraites par M. Maillaud des archives de la maison de Seyssel, devoir modifier ces nombres.

Barbe d'Amboise mourut le 7 août 1574, après avoir testé le 15 février précédent. Le comte Marc de Seyssel-Cressieu a publié en 1896 ---des biens, me--es et titres de Barbe d'Amboise.

Cet inventaire, dressé le 20 août 1574 et les jours suivants, est fort curieux nous regrettons de ne pouvoir le reproduire avec les autres documents annexés à cette histoire vu son étendue. Barbe d'Amboise, après la mort de son mari, se retira dans la terre et château de Chamoux formant

son domaine, puis elle vint s'établir à Chambéry vers la fin de 1573, après y avoir fait transporter ses meubles. Elle mourut dans cette ville chez son petit-neveu Jean de Seyssel, baron de Ruffey et de Montfort, et fut inhumée à Chamoux. Les armes d'Amboise étaient ---

8) 1) Jean, 1er marquis de la Chambre, héritier universel de son père, dont il sera parlé ci-après.

9) 2) Béatrix, demoiselle d'honneur de Catherine de Médicis, mariée à René de Bruges, comte de Vincesster, prince de Stienhuse Elle vit en 1581.

10) 3) Etiennette, qui épousa, le 1er novembre 1573, Louis Coste, ou Costa, comte de Pont-de-Veyle et Chatillon, en Dombe, et vicomte de Miribel. Elle testa le 10 mai 1576 en faveur de son frère François, marquis d'Aix, et mourut le même mois.

11) 4) Marguerite. Elle est à la cour de France avec ses soeurs, en 1570, et transige avec son frère François, le 31 mai 1576, relativement aux legs et à la succession de leur soeur Etiennette, comtesse de Pont-de-Yeyle, le marquis d'Aix ayant trouvé que ces legs absorbaient l'hoirie entière..

Le 20 novembre 1580, elle teste en faveur de ses nièces, filles de son frère François puis elle refait son testament le 22 mai --- en faveur de sa nièce et filleule Marguerite de la Chambre, femme de Charles comte de la Forest (De Forez).

12) 5) Charles, 12e seigneur, 3e baron d'Aix (né vers 1520)

Ayant hérité de cette baronnie de sa tante, Françoise de Seyssel, baronne d'Aix, en 1537, comme il a été dit, Charles de la Chambre, dit de Seyssel, se qualifia dès lors de baron d'Aix. Il portait aussi les titres de comte de Seyssel, baron de Meillonas en

Bresse, de la Bâtie, de Chantagne, de seigneur de Boisserette, de Creste et de la Truchère.

Voici le sommaire des faits qui le concernent

1547, 19 décembre..Le baron d'Aix vend à Blanche de Saluces, veuve de noble Charles de Chaffardon, toute la juridiction qu'il peut avoir dans le mandement de Saint-Jean d'Arvey pour le prix. de 300 écus d'or. Cet acte est ratifié le 29 mai suivant par le fermier du roi de France, la Savoie faisant alors partie de cette nation.

1550, 10 octobre. Noble Jacques, fils de feu Robert Terrier, et Christophe, son neveu, reconnaissent tenir en fief de Charles de la Chambre, baron d'Aix, la maison forte de Chanfleury en Chautagne.

1551, 1er février. Lettres par lesquelles Henri II, roi de France, donne à Charles de la Chambre, baron d'Aix, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine de ses galères, pour le récompenser de ses bons et agréables services et aussi à cause du degré de parenté qu'il a avec lui, la terre et seigneurie de Seyssel en Bugey et Savoie avec ses dépendances, droits de justice haute, moyenne et basse, nef, arrière-fief, hommes, hommages, etc., pour en jouir pendant le terme de neuf ans dès ce jour Ces lettres furent entérinées par les parlements de Chambéry, de Dijon et de Bourg. Le baron d'Aix jouit de cette terre jusqu'au mois de juillet 1559, époque où fut signé le traité de Câteau-Cambrésis et où les Etats de Savoie furent restitués au duc Emmanuel-Philibert, ce traité portant que les aliénations du domaine de la couronne de Savoie, faites par le roi de France, seraient considérées comme nulles.

1553, 13 janvier. Lettres-patentes du roi Henri II de France, datées de Blois, enjoignant aux parlements, baillis, sénéchaux et prévôts des marchands de son royaume, de fournir 200 forçats au baron d'Aix pour la manœuvre de deux galères au port de Marseille.

1553, 29 mars. Noble François Jouy, seigneur d'Aéry passe reconnaissance au baron d'Aix; pour sa rente de la maison forte de la Roche, dépendante du fief de Chatillon en Chautagne.

1554, 16 mars. Le baron d'Aix reçoit l'hommage-lige et noble, à la réserve de la fidélité, d'Antoine, fils de feu Jacques de Mouxy, seigneur dudit lieu. 1534, 2 avril. Le même baron d'Aix vend les biens qu'il possède en Tarentaise et dans le mandement de Conflans, compris les fiefs, arrière-fiefs, rentes, cens, hommes, hommages, à Jeanne, veuve de Jacques comte de Montmayeur, et aux fils de celui-ci, François, Nicolas et Philippe-Josepli, pour le prix de 1100 écus d'or soleil.

1554, 24 juin. Lettre d'Henri, roi de France, portant évocation à son grand Conseil la connaissance de la cause pendante entre le baron d'Aix et Charles de Seyssel de la Chambre, seigneur de Sermoyé.

1555, 29 février. Commission donnée par Henri, roi de France, à ses conseillers, juges et lieutenants de l'amirauté de procéder à enquête sur une somme de 300 écus qu'aurait. fournie Charles de Seyssel, pour la confection d'un galion, que celui-ci

aurait fait faire, de concert avec le frère Lyon Strozzi, prieur de Capoue. Le baron d'Aix réclamait alors le prix de ce galion, qui se trouvait entre les mains de certains marchands de Marseille.

1558, 16 juin. Lettres-patentes par lesquelles Henri II, roi de France, évoque par-devant son grand Conseil toutes les causes et procès que peut avoir, avec qui que ce soit, son cher et aimé cousin Charles de Seyssel, baron d'Aix.
Données à Villers-Cauterets.

1559. Après le traité de Câteau-Cambrésis, le baron d'Aix se mit au service d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, qui le nomma commandant de la ville et place de Chambéry. Il était au service du roi de France depuis l'an 1511, environ.

1562. Il est colonel de dix compagnies d'infanterie, et lieutenant-général en Bresse, Bugey et Valromey.

1563, mai. Lettres-patentes par lesquelles le duc Emmanuel-Philibert donne à son bien-aimé cousin Charles de Seyssel, sa vie durant, en reconnaissance de ses services, la ville, terre et seigneurie de Seyssel, avec justice haute, moyenne et basse, et mixte empire, arrières-fiefs, hommes, hommages, vassaux, vasselages, droits et devoirs ordinaires et extraordinaires, obventions, aubaines, épaves, biens vacants, amendes, forfaitures, confiscations, et autres droits seigneuriaux, châteaux, maisons, manoirs, granges, moulins, édifices et artifices, ports, péages, rivages, alpéages, forestages, îles, champéages, cens, dîmes, etc.

La terre et seigneurie de Seyssel est en même temps érigée en comté au profit du baron d'Aix, qui pourra porter le titre de comte de Seyssel, constituer un juge d'appel ressortissant du Sénat de Savoie, faire ériger des fourches patibulaires à quatre piliers; et autres marques de justice.

Les services rendus au duc par Charles de Seyssel sont ainsi relatés dans ces lettres-patentes :

« Nous aye donné ample tesmoignage de sa velleur
« et du bon debvoir et affection qu'il a eu en nous, soyt
« qu'a nostre premier voïage d'Allemagne en la guerre im-
« périale contre le duc de Saxe et langrave de Hessen
« auroit longtemps continué a notre suyte soyt que pour la
« Flandre et jusques en Zélande nous auroit accompagné
« à l'embarquement de S. M. le Roy Catholique des Hes-
« pagnes, et a l'heureuse venue de nostre très chère et
« très aimée compaigne suz nos pays et terres de Nyce, il
« auroit fait aulcune espargne a sortir ses gallères du
« port de Marseille et avec icelles nous accompagner
« honorablement jusques a nostre cyté de Nyce, le tout a
« ses propres fraictz et despens, dont puy en a souffert
« grande charge de debtes et intérêts, joint le bon porte-
« ment auquel s'est si bien dernièrement montré durant
« les troubles circonvoisins et guerre civile a la charge de
« lieutenant nostre en nox pays de Bresse et Beygeys et
« Vorromeys, estant colonel de dix Ces de fanterie dans

« notre ville et forteresse de Bourg, et que par sa prudence
« et velleur (après l'ayde de Dieu) noz dictz pays ont esté
« en soureté. »

En faisant cette donation le duc outrepassait ses droits, car la terre de Seyssel faisait depuis longtemps partie du domaine de la couronne de Savoie, déclaré inaliénable. Outre cela, elle portait un préjudice considérable aux habitants de Seyssel et au commerce de cette ville. Il n'est donc pas étonnant que les syndics et habitants aient formulé leurs plaintes dans une requête ayant pour but d'obtenir l'annulation des lettres-patentes dont il est parlé plus haut. Il est dit dans cette requête que le baron d'Aix avait déjà sollicité cette terre du roi de France, à l'époque où ce monarque occupait la Savoie (février 1563), mais n'en avait obtenu que la jouissance pour un temps limité. Les suppliants exposent ensuite les inconvénients de cette infeodation pour Seyssel, ville antique, close et serrée, traversée par le Rhône, ce qui en fait un endroit de passage important. C'est en effet dans cette ville qu'était alors l'entrepôt du sel qui se débitait dans le Genevois, le Faucigny, la ville de Genève, le pays de Vaud, le Valais et les autres cantons suisses. Le Rhône n'étant navigable que jusqu'à Seyssel, c'était là que les marchandises venant de la Germanie et de la Suisse, se dirigeant vers Lyon, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, se déchargeaient et s'entreposaient. Les suppliants font remarquer aussi que Seyssel est une terre importante, composée de huit juridictions, où l'on trouve trente gentilshommes et environ cinquante ou trois vingt villages que les habitants, marchands et trafiquants par suite de ce don verraient leur justice inférieure l'une instance, et par conséquent leurs procès beaucoup plus longs, ce qui pourrait les déterminer à prendre une autre voie pour la conduite de leurs marchandises, et occasionnerait par suite une diminution du rendement des péages que le duc possède en aval et en amont du Rhône. Enfin, ils disent que ce n'est pas sans cause que les prédécesseurs du duc ont annexé Seyssel au domaine de la couronne par échange avec la terre de la Rochette, et qu'ils espèrent que S. A. voudra bien déclarer les lettres de don obtenues par surprise, et par conséquent non avenues.

1563, juin. Le duc Emmanuel-Philibert répondit à cette requête par des lettres-patentes, adressées au Sénat et la Chambre des comptes de Savoie, portant ordre de ne pas entériner les lettres de don obtenues par le baron d'Aix, de recevoir les syndics et habitants de Seyssel pour opposants, et de lui adresser leur avis séparément, dûment clos, se réservant de trancher lui-même la question.

1563, 30 juin. Le baron d'Aix devait à messire Claude de Seyssel, chevalier, seigneur de Chatillonnet et d'Aiguebelette (le jenne), la somme de 200 écus d'or au coin du roi, bon poids, suivant une obligation passée devant Me Claude Genevois, notaire et bourgeois d'Aix, du 7 mai 1550. Il y eut plus tard procès devant le Sénat de Savoie pour paiement de cette somme, et arrêt rendu le 19 juin 1562 contre ledit baron d'Aix. Celui-ci donna alors un acompte de 700 écus d'or au soleil, tant en un diamant lié en or, estimé 300 écus, qu'en 73 corselets garnis estimés 400 écus. Il restait donc dû 1,300 cens, plus 100 autres accordés au Seigneur de Chatillonnet pour dommages et intérêts. Le baron d'Aix, par acte de ce jour cède,

pour paiement de ces 1,600 écus, les fruits et revenus de sa terre et seigneurie de la Bâtie de Seyssel pendant le terme de quatre ans, à commencer à la Saint-Michel, avec pouvoir audit seigneur de Chatillonnet de nommer pendant ce temps, à la Bâtie, juges, châtelains, curiaux, métraux, mugniers et autres officiers accoutumés, non compris l'office de greffier.

Fait à Chambéry, dans la cour de la maison d'honnête Henri Bay, marchand et bourgeois de cette

ville. Présents Messire François Chabod, seigneur de Lescheraines messire Urbain d'Arvillard, seigneur de la Bâtie, en Dauphiné, et de Hevot, en Savoie, et de Me Guillaume du Itobin, procureur au Sénats

L'acte est passé devant MeJean-Jacques Ciaret, notaire à Chambéry.

156-. 30 août. Le duc Emmanuel-Philibert s'adresse de nouveau au Sénat et à la Chambre des comptes de Savoie se plaignant de n'avoir point reçu encore l'avis qu'il leur a demandé au sujet de l'érection de la terre de Seyssel en comté disant que, pendant ce temps, le comte de Seyssel se

trouve privé et frustré des revenus de ce comté, ce qui est contraire à sa volonté. Il ajoute ensuite qu'en donnant au dit comte de Seyssel cette seigneurie, il ne peut porter préjudice à ses successeurs ni contrevenir aux édits de ses ancêtres, non plus qu'aux privilèges, franchises et libertés dont peuvent jouir ses sujets dudit lieu, car le don n'est fait que pour la vie durant dudit baron d'Aix, et après lui cette terre retournera au domaine de la couronne. Enfin il enjoint aux membres du Sénat et de la Chambre des comptes d'entériner et vérifier lesdites lettres de don sans délai. Données à Lagnieu.

1565, 6 janvier. Teneur de l'avis adressé au duc par la Chambre des comptes de Savoie, au sujet du don fait par le duc au baron d'Aix. Il y est dit que — du lieu et seigneurie de Seyssel est la porte d'entrée et de sortie des États de Savoie, pour aller et venir de la Germanie et pays des Suisses et que son importance pourrait à un moment donné nécessiter des fortifications qui ne peuvent être faites que par Son Altesse, laquelle, de crainte des voisins, doit y tenir bonne garde que telle était la pensée de ses prédécesseurs lorsqu'ils ont uni Seysset à leur domaine. Il est ensuite expliqué que, dans cette terre, il se trouve six lieux, cinquante ou soixante villages bons et fertiles, trente gentilshommes vassaux des plus notables des États de Son Altesse, ayant châteaux et maisons, et que ces seigneurs pourraient bien, si la terre de Seyssel change de maître, se vouer d'autres puissants voisins. Outre que la ville peut augmenter d'importance, à cause de sa situation sur le Rhône, et produire de plus gros revenus, tant par les péages des passants que par ceux des marchandises qui pourraient prendre un autre chemin. La Chambre fait encore observer à S. A. que ses sujets de Seyssel seraient obligés de subir les charges de deux instances au lieu d'une pour obtenir justice, ce qui causerait leur mécontentement et leur ruine. Enfin De la Chambre prie S. A. de bien considérer que quoiqu'elle soit souveraine de tous ses sujets

« l'on voit que ceulx des villes cioues et principalles
« a comme est le lieu de Seissel riere le quel a tant de
« geantilz hommes ressortissants, se trouvent tant troublés par
« l'opinion qu'ilz ont que S. A. les aliene et donne en les
« ayant pour affectionné comme ilz sont, que cela les laisse

« merveilleusement perplex et mesme iceulx de Seissel qui
« publiquement ahèguent plus tost que demeurer subietz
« du dict seigneur d'Aix, ilz désabiteront, eux, leurs femmes
« et leurs enfants. »

1555, 20 août. Ordre du duc Emmanuel-Philibert au baron d'Aix de remettre aux mains de la justice le sieur Matzon, son serviteur, dans les vingt-quatre heures, sous peine de 30,000 livres fortes d'amende. Donné à Chambéry.

1565, 11 septembre. Chartes de Seyssel, baron d'Aix, de la Bâtie et de Chautagne, étant autrefois encore mineur et sous la tutelle de son père Jean, comte de la Chambre, avait affranchi, par acte passé le 3 octobre 1341, à Trèsserve, en qualité d'héritier de feu Françoise de Seyssel, dame d'Aix, les hommes taillables ci-après, pour le prix de 35 écus d'or, savoir Jean Dardier, boucher, bourgeois de Chambéry Nicoud-Antoine et André, fils de Petit-Jean Dardier, de la paroisse du Villard-Varnat Etienne, fils de feu Jaquemme Dardier, de Laisse. Cet affranchissement, fait sans le consentement du tuteur et par captation, soit menées astucieuses de François Dardier, se disant bourgeois de Chamhéry, est annulé par lettres-patentes de ce jour, signées à Chambéry par le duc Emmanuel-Philibert.

15—, 22 octobre. Le baron d'Aix vend, sous grâce de rachat pour dix ans, à François Chabod, seigneur de Lescheraines, une pièce de vigne de 60 fossorées environ située au vignoble de la Bâtie de Seyssel, lieu dit aux Corniolles. Cette vente est faite pour payer les dettes de feu Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, se montant à 2,000 florins.

1560, 17 mars. Le duc de Savoie ne tint pas compte des observations de la Chambre des comptes au sujet de Seyssel, car nous voyons que, par de nouvelles lettres-patentes, il dit qu'il lui plaît que son cousin, le baron d'Aix, jouisse de tous les arrérages de revenus de la terre en question, depuis la date des lettres de don faites par le roi de France (1er février 1551) jusqu'à ce jour, et continue d'en jouir nonobstant les inhibitions de la Chambre des comptes. Dans ce document qui semble une transaction, puisqu'on n'y parle que des revenus de la terre de Seyssel, il n'est plus donné au baron d'Aix le titre de comte de Seyssel.

1567, 9 mars. Le baron d'Aix assiste au baptême du jeune prince Charles-Emmanuel, plus tard duc de Savoie, et porte l'aiguière d'or à la cérémonie, qui a lieu dans la cathédrale de Turin.

1557, 18 octobre. Lettres-patentes par lesquelles Charles IX, roi de France, donne à Charles de Seyssel, baron d'Aix; ci-devant capitaine de ses galères, la charge de capitaine d'une compagnie de cinquante lances, fournies de ses ordonnances. Données à Paris.

1569, 26 décembre. Contrat de mariage passé à Paris entre le baron d'Aix et Madeleine, fille de Jacques d'Avaucourt, chevalier, seigneur de Courtalain, et de Catherine de la Beaume. On y voit que la future épouse, assistée du baron François de Courtalain, son frère et tuteur, constitue tous ses droits et avoirs à son futur époux. D'autre part, celui-ci lui fait un douaire de 3,000 francs atteetés sur Villeneuve et la Truchère. Ce mariage dura bien peu, car Charles de Seyssel mourut à Paris l'année suivante; âgé d'environ cinquante ans; l'inventaire de ses meubles, dressé par Jean

Hamard, commissaire délégué pour cela, du 18 mai 1570, nous donne à peu près la date de sa mort. Dans la partie de cet inventaire qui concerne le château d'Aix, on lit ceci :
« Plus entre la seconde et la troisième porte ont été trouvées cinq pièces d'artillerie de fer, et deux pétards, que bon que malotru n'a »
Cet inventaire, assez curieux, se trouve dans les archives du comte de Seyssel, au château de Musin.
Sa femme, Madeleine d'Avaucour, dont il n'eut pas d'enfant, se remaria avec le seigneur Nicolas de Valois. Charles de Seyssel laissa un fils naturel appelé Philibert, qu'il eut d'une certaine Jaqueline Bianchod. Cette femme est citée dans un arrêt du 10 novembre 1570, rendu en sa faveur dans une contestation de pension alimentaire pour son fils.
On lit dans les manuscrits de Comnène que cette Bianchod fut tuée par le peuple d'Aix, en 1588, et laissée sans sépulture.

Suivant la substitution prévue par Françoise de Seyssel; veuve de Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, dans son testament du 1er septembre 1570, les quatre baronnies d'Aix, la Bâtie de Seyssel, de Chautagne et de Meillonas passèrent, après la mort de Charles de Seyssel, à son frère cadet François, ses autres frères étant d'égglise ou décédés. Le baron d'Aix ne testa du reste pas et laissa ses affaires en très mauvais état, car nous voyons que le 25 juillet 1570 ses soeurs sont citées devant le Sénat de Savoie afin de répudier son hoirie. C'était sans doute pour cela que le duc Emmanuel-Philibert avait, contre le vœu du peuple de Seyssel, maintenu le baron d'Aix dans la jouissance de cette terre.

Après la mort de celui-ci, le duc signa à Turin des lettres-patentes (31 octobre 1573) où il est dit que le jour de joyeuse mémoire où il fit son entrée à Seyssel, le 5 juillet 1559, il avait promis verbalement aux bourgeois et habitants de cette ville de ne jamais les aliéner et inféoder à personne, mais que quelque temps après, par importunité ou surprise, il aurait inféodé et aliéné une partie de la juridiction et du mandement de Seyssel. Les habitants auraient alors envoyé auprès de lui des députés pour le prier de se souvenir de sa promesse, mais cette démarche n'aurait eu aucun résultat.

Aujourd'hui, le duc ayant égard aux grands frais qu'ils ont faits pour défendre leurs droits pendant environ vingt ans, et considérant que si l'on venait à aliéner cette terre, il est à craindre que le trafic accoutumé qui s'y fait ne vienne à cesser, et que les dommages qui en résulteraient ne causent la diminution de ses revenus et gabelles. Considérant au contraire qu'en la maintenant sous son pouvoir, direct l'alliance du peuple ne fera que favoriser le développement de son commerce reconnaissant aussi l'obéissance, la fidélité et la loyauté de ses sujets du mandement de Seyssel, et la vive résistance qu'ils ont toujours faite pour être sous la domination d'aucun autre que leur prince souverain. Pour ces causes, il déclare, par concession spéciale faite aux habitants de Seyssel, que les bourgeois et habitants de cette ville, chatellenie et mandement, et ceux qui l'habiteront par la suite sont à perpétuité inaliénables et inséparables du domaine de la couronne, comme ils l'étaient anciennement, et que les aliénations faites sont nulles, comme extorquées par surprise et importunité, à la charge toutefois pour les bourgeois et habitants de Seyssel de rembourser aux acheteurs le prix des ventes faites dès le 23 juillet. Cette charge sera compensée par les revenus des biens et fiefs aliénés qui leur appartiendront, et qui leur sont par le fait inféodés.

11 est bon d'ajouter ici que les franchises de la ville de Seyssel, si dignement défendues par ses habitants, par le Sénat et la Chambre des comptes de Savoie, avaient été concédées par Amé V, comte de Savoie, le samedi avant le dimanche des Rameaux, de l'an du Seigneur 1285, et qu'eues furent confirmées de nouveau le 31 août 1584, par le duc Charles-Emmanuel, à Chambéry.

13) 6) François, 1er marquis d'Aix, dont nous parlerons et donnerons la descendance après l'extinction de la branche de Seyssel-la-Chambre (ainée).

14) 7) Claude, vit en 1539, mort jeune seton l'historien Guichenon.

15) 8) Philippe était chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1546 et se qualifiait de seigneur de

Longueville. En mai 1555, il fait cession à son frère Charles, baron d'Aix, par acte passé en cette ville, de la somme de 973 livres tournoises dont lui sont débiteurs ses fermiers de Maglion et de Vertolloye. Il fut prieur du prieuré de Contamine-en-Genevois et doyen du ehapitre de Saint-Marcel de la Chambre, par nomination du comte de la Chambre, son frère, du 9 juin 1559, et enfin évêque d'Orange. En 1578, il fait hommage à Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Genevois et Nemours, du prieuré de Contamine, en ce qui regarde la seigneurie des Getz. Il existe aussi une transaction passée, le 30 juin 1580, au prieure de Contamine, entre l'évêque d'Orange et son frère François de Seyssel, marquis d'Aix, au sujet des frais faits par celui-ci pour obtenir audit Philippe le prieuré susnommé. Le prieur consent au remboursemeht de la somme de 450 écus d'or soleil.

16) 9) René. Il fut abbé et comte de Saint-Pierre de Corbie, seigneur d'Epiane et de Saint-Rémy en Maurienne et mourut sans alliance aux guerres d'Italie, ayant testé le 17 mai 1532 en faveur de ses frères.

17) 10) Sébastien. Il est qualifié comme son frère aîné d'abbé et comte de Saint-Pierre de Corbie, ce qui fait supposer qu'il lui succéda comme abbé de cette célèbre abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, l'une des plus riches de France. Il testa le 14 octobre 15– et mourut jeune encore. On

remarque dans son testament un legs de ceut écus d'or en faveur de l'église collégiale de Chamoux, pour une messe hebdomadaire à célébrer tous les lundis pour les trépassés. Le roi lui avait fait don, le 34 janvier 1553, de tous les biens de son frère René. Sans doute le roi s'en était emparé, après la mort dudit René, comme seigneur et souverain de la Savoie en ce temps-là.

Le 10 février 1551 Sébastien avait signé une procuration dans laquelle il est qualifié de proto-notaire apostolique, pour renoncer à ses droits sur la succession paternelle, en compensation de deux maisons, l'une à Paris, l'autre à Lyon, qui lui furent cédées par son frère Jean, comte de la Chambre, héritier universel de Chartes de Seyssel-la-Chambre, évêque de Mondovi, son oncle.

18) 11) Louis, qui fut abbé du monastère de Vendôme, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et grand prieur d'Auvergne. Il teste le 15 septembre 15– et le 25 mars 1561, avant de partir pour Malte, en faveur de son frère Jean et ordonne que son corps soit déposé au tombeau de son père, dans l'église de Saint-Marcel de la Chambre. Marc de Seyssel dit, dans son travail sur Barbe d'Amboise, qu'il fut aumônier de Catherine de Médicis et posséda le château et le fief de Chatillon en Chautagne. Il vit encore en 1870.

19) 12) Charlotte, religieuse au monastère de Longchamps, près de Paris, en 1551.

JEAN III- (1527-1588)

Jean de Seyssel, pendant la vie de son père, se qualifiait de seigneur de Montaymon. Il prit part aux guerres de son temps. Le 9 septembre 1543, il est envoyé auprès du duc de Savoie avec une suite de cinquante chevaux pour lui porter la nouvelle de la levée du siège de Nice. Après la mort de ce prince infortuné, il mit son épée au service du roi Henri II qui occupait la Savoie. M. Mugnier nous a signalé des lettres retenues de gentilhomme ordinaire de la Chambre, délivrées par ce prince le 23 septembre 1548, en faveur de son bien cher et aimé cousin Jehan comte de la Chambre. Après le traité de Câteau-Cambrésis

Le 3 avril 1559, la Savoie étant rendue au duc Emmanuel-Philibert, le comte de la Chambre demanda l'enregistrement de ses lettres au Sénat de Savoie, ce qui lui fut accordé par décret du 29 novembre 1559.

Jean de Seyssel-la-Chambre, selon Grillet, fut fait marquis de la Chambre, en 1553, par le roi Henri II. Il se qualifiait, en outre, de vicomte de Maurienne, comte de Leuille, ou l'Huile, etc., etc. Le comte de Foras, dans son .Armorial de Savoie, le cite comme ayant été décoré de l'ordre suprême de l'Annonciade.

1563. Le marquis de la Chambre prête serment de fidélité à S. A. le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, dans la grande salle du château de Chambéry.

1579. Il est présent à la transaction passée entre le duc et Henriette de Savoie, femme du duc Charles de Lorraine, au sujet du comté de Tende et des vallées de Maro. Il fut capitaine de cent hommes d'armes et décoré du grand ordre du roi de France.

Il a laissé un testament du 21 février 1582, mais on ignore la date de sa mort.

De son union avec Aimée, fille de Jean de la Baume, comte de Montrevel, qu'il avait épousée le 6 décembre 1576, il laissa, suivant Guichenon sept enfants énoncés ci-après.

20) 1) Jean-Louis, 2e marquis de la Chambre, vicomte de Maurienne, comte de Leuille, etc, etc. Voici les faits qui attestent son existence

dit qu'il fut revêtu du collier de cet ordre. (Nominations faites de 1557 à 1553.)

Aimé de la Baume partage divers biens avec sa sœur Mme de Carnavalet en 1674.

1583, février. Acte où l'on voit qu'il possède diverses maisons à Aiguebette, relevant de sa seigneurie et de son château de Chamoux.

1585, 27 janvier. Le duc Charles-Emmanuel Ier part de Turin pour aller épouser la fille du roi d'Espagne. Il est suivi d'une centaine de seigneurs, choisis parmi les plus distingués de ses États, tous richement vêtus et montés. Parmi les premiers se trouve

le marquis de la Chambre qui est créé chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, en Espagne, le 25 mars 1585. jour de l'Annonciation
1589. Le duc de Savoie envoie au duc de Nemours, qui commande fatigue à Lyon, un secours de 403 lances (1200 hommes) et de deux mille hommes de pied, commandés par le marquis de la Chambre.

1590, 5 décembre. Il fait son testament à Chambéry, en faveur de sa femme, Claudine, fille de Gaspard de Saux-Tavannes, maréchal de France, qui se remaria plus tard avec Louis d'Authonville, marquis de Poissy.

Le marquis de la Chambre étant décédé sans postérité en 1594, sa fortune passa en des mains étrangères, mais, comme nous allons le voir, elle fut rachetée plus tard par son frère Pierre de Seyssel.

21) 2) Pierre, 3e marquis de la Chambre, vicomte de Maurienne, comte de Leuille, baron de Cuine, du Villard, d'Epierre, de Pontamafrey et des Urtières, seigneur de la Rochette, de la Ferté-Cbandron en Nivernais. Il acquit tous les biens que son frère Jean avait laissés à sa femme en vertu d'une cession que lui en fit sa belle-sœur, Claudine de Saux-Tavannes, pour le prix de quarante mille écus d'or.

Il se qualifiait de conseiller d'État, de chambellan du duc de Savoie, de capitaine de cent chevaux des ordonnances de Savoie, en 159- 1593, 1597 et 1599, époque on il accompagna S. A. en France. 11 fut revêtu de l'ordre suprême de l'Annonciade en 1602, selon le comte de Foras.

En 1614, il est colonel de l'infanterie de Savoie et teste la même année, à Turin, le 23 décembre. On ignore l'époque de sa mort, mais il est certain qu'il ne vivait plus en 1620.

Il avait épousé, le 1er mai 1606, Laurence, fille de messire Antoine de Clermont-Montoison et de Marguerite de Simiane, dont il eut:

22) 1) Charles-Emmanuel, mort en mars 1619, à 10 ans (né vers 1609)

23) 2) Catherine, morte avant son frère. (+ av. 1609)

De plus, il laissa un fils naturel appelé Gaspard et deux filles naturelles que nous trouvons ainsi mentionnées dans le testament fait le 10 octobre 1628, par Louise de Seyssel de la Chambre, sœur du marquis décédé:

« je donne et
« lègue à la femme que l'on dit avoir été donnée à feu
« Messire Pierre, marquis de la Chambre, mon frère, sans
« l'approuver et par aumône la somme de 300 ducats, à
« la charge qu'elle sera religieuse. Item, je donne et
« lègue à Fanthoine donnée (fille naturelle) de feu Messire
« Pierre, mon frère, femme du sieur Deprières, la somme
« de 500 ducats, outre sa constitution. »

Signalons ici un fait qui a dû avoir une certaine importance pour le marquis de la Chambre défunt. En juillet 1597, le maréchal de Lesdiguières, faisant la guerre au duc de Savoie, en vint à ravager toute la vallée de l'Isère, puis celle de l'Arc. Après avoir détruit les châteaux de Charbonnières et de Chamousset, il s'empara, de ceux de la Rochette et de Leuille où il n'y avait que peu de troupes

3) Charles-Emmanuel, marquis de la Chambre etc.; etc. Il hérita de son neveu et filleul, Charles-Emmanuel, mort en mars 1619, à dix ans, comme nous l'avons vu ci-dessus, mais il ne jouit pas longtemps de l'important héritage qui venait de lui échoir. Il mourut la même année, sans avoir été marié. On sait peu de choses sur sa vie, sinon qu'il fut grand-veneur de Savoie, en 1608, et qu'il commandait une partie de la cavalerie de Savoie en 1613. Il laissa une fille naturelle appelée Antoinette, mariée à noble François de Chacipal, dit Macognin, et mentionnée dans le premier testament de Louise de Seyssel de la Chambre, de septembre 1623.

4) Louise. Il est probable que si elle hérita de son frère Charles-Emmanuel, cela tient à ce qu'elle était l'aînée de ses sœurs. Ainsi le marquisat de la Chambre et cette multitude de châteaux et de fiefs qui avaient rendu la famille de Seyssel de la Chambre si puissante étaient venus se réunir dans les mains d'une femme, la dernière du nom de la Chambre. FAUX !

Elle épousa en première noce, le 15 janvier 1573, François de Saint-Aubin, seigneur de Saligny, dont elle n'eut pas d'enfants, et en seconde noce Georges, fils de Philippe de Mouxy, seigneur de Saint-Paul (sur Aix) et de Philiberte Oddinet de Montfort, le 27 avril 1583. Georges de Mouxy était alors non moins riche que sa femme, car il avait hérité en 1375 de son parent Louis Oddinet qui lui avait laissé le comté de Montréal, en Bugey, les terres de Montfort et de Pérouges, en Bresse, et celles de Montfatcon et de Longefan, à la Biolle en Savoie. Nous reviendrons sur ce personnage, qui fut ambassadeur en France, dans une autre étude historique disons seulement qu'il mourut le 2 mars 1593 et fut sépulturé dans l'église de la Biolle. Il ne laissa qu'une fille appelée Julienne-Gasparde, mariée en 1606 à Louis de Seyssel, marquis d'Aix, comme nous le verrons plus loin.

Louise de la Chambre, veuve du comte de Montréal, fit deux testaments le premier, qui est du septembre 1623, contient les dispositions suivantes legs de 1.200 ducats à Gaspard, fils naturel de feu son frère Pierre, autant à Perrine (fille naturelle), sœur dudit Gaspard, quand elle se mariera on entrera en religion legs à Antoine (Antoinette ?), fille naturelle de son autre feu frère Charles-Emmanuel, 4^e marquis de la Chambre legs de mille écus de trois francs à Jean-François, fils de feu Philibert de la Chambre autant à son frère; autant Garin de Challandier, seigneur des Granges dix mille écus d'or au premier fils à naître de Louis de Seyssel, marquis d'Aix, son cousin. Elle institue ensuite le prince Thomas de Savoie pour son héritier, en ce qui concerne les biens de la maison de la Chambre, lui substituant, en cas de décès sans enfants, messire Louis de Seyssel, marquis d'Aix. Elle institue ensuite pour son héritier universel, dans ses autres biens, Claude-Antoine de Challandière, lui substituant son frère Jacques, seigneur de la Tour. Pour expliquer l'intérêt que Louise de la Chambre portait à la famille de Challandière, il faut savoir

que Louis-François de Challandière, père de Claude-Antoine susdit, avait épousé Georgine de Mouxy, sœur du comte de Montréal.

Par son second testament, signé au château de Longchan le 10 octobre 1628, la comtesse de Montréal institua pour son héritier universel son gendre, Louis de Seyssel, marquis d'Aix. Dans le document, il est dit qu'elle annule le précédent testament et dispose de ses biens comme suit

« C'est pourquoy moy louise marquise de la
« Chambre, comtesse de Montréal et de l'Heuille, vicom-
« tesses de Maurieune, baronne de montfort, urtières et
« montfatcon, dame de Longefan de la maison forte de
« mouxi d'alben et autres places, fillie de feu messire Jean
« marquis de ta. Chambre. je veux que mon corps soit
« porté et inhumé dans l'église parrochiale de la biotté,
« auprès de feu M. le comte de montréal mon mary. a
« ceste cause j'ay faict et présentement nommée crée de ma
« propre vollonté, savoir messire Louis de la Chambre dit
« de Seissel, marquis d'Aix, chevalier des ordres de
« S. A. R. et mareschal de camp de ses armes, mon
« cousin et beau fils, fils de feu messire François de la
« Chambre, en son vivant marquis d'Aix, mon héritier
« universel en tous et chescuns mes biens quelconques
« a des quelz qu'itz soient, marquisat, comté, baronnies,
« terres, juridictions, rentes et tous autres biens. »

Comme héritier de la comtesse de Montréal, sa bette-mère, Louis de Seyssel eut à soutenir un procès contre Me François Doche, procureur au Sénat de Savoie, agissant en qualité de mari de Marie de Challandière et de tuteur des frères et sœurs de celle-ci. Nous avons vu que Claude-Antoine, père de Marie de Challandière, avait été choisi pour héritier dans le premier testament de la comtesse de Montréal ses enfants, frustrés d'un si bel héritage, attaquèrent le marquis d'Aix en nullité du second testament, prétendant qu'il était dû à l'accapuration. En effet, il semble que le marquis d'Aix employa la violence, sinon lui même, du moins par un de ses affidés. Doche perdit son procès en 1630 environ.

La comtesse de Montréal mourut au château de Longefan le 21 février 1629, et fut sépulturée dans la chapelle de Sainte-Madeleine, dans l'église de la Biolle, à côté du comte de Montréal, son mari.

Pour bien comprendre les intentions de la comtesse de Montréal, au sujet de la disposition de ses biens, il faut savoir d'abord qu'elle n'avait plus d'héritier direct, sa fille, la marquise d'Aix, étant morte sans enfants de plus qu'elle avait toujours eu une très grande antipathie pour son gendre, auteur, avec son frère Charles-Emmanuel, du meurtre de ses beaux-frères. Jean-François et Claude-Antoine de Mouxy, seigneurs de Saint-Paul et de Santaury.

Du reste, la comtesse de Montréal, de concert avec son autre beau-frère, Jacques de Mouxy, abbé de Sixt, poursuivit à plusieurs reprises les auteurs de ces meurtres, et à sa mort le procès n'était point encore terminé.

5) Philiberte, mariée à François des Barres, seigneur de Neufvy. Après la mort de son mari elle se fit religieuse du Betton et devint abbesse de ce monastère.

6) Charlotte, mariée le 23 novembre 1673 à Jean-François Coste ou Costa, comte de Pont-de-Veyle, vicomte de Miribel et de Chatillon, chevalier de l'ordre de Saint-Michel de France. Il paraît être mort en 1690. Charlotte se remaria avant 1693 à Christophe d'Urfé, seigneur de Bussy en Forest (Boisset en Forez, depuis, Boisset-les-Montrond) lui apportant les trente-quatre mille florins que ses père et mère lui avaient constitués en dot lors de son premier mariage.

7) Sébastienne, mariée à Jacques de Montmayeur, comte de Brandis, avec dispense de Rome, car elle était abbesse du Betton, et religieuse contre son gré, disait-elle. On croit qu'elle avait été à la tête de ce monastère, situé près de Chamoux en Savoie, de 1578 à 1590. Le comte de Brandis fut gouverneur de Montmélian et rendit cette place le 9 novembre 1600, au roi Henri IV après l'avoir bien mal défendue, quoiqu'il ait dit dans le principe qu'elle serait le cimetière des Français.

A ce propos, Léon Mebréa raconte que :

« la femme
« de Brandis qui s'amusa à fabriquer au chalumeau de
« petits objets de verroterie, avait envoyé à celle de Sully
« un collier et des pendants d'oreille très ingénieux. Celle-
« ci lui envoya en échange six lapereaux, six levraut
« douze cailles grasses, une douzaine de pains blancs
« mollets et douze bouteilles de vin et réclama en même
« temps un entretien. Ces dames s'étant vues une fois,
« puis deux, puis trois, puis enfin ne pouvant se passer
« l'une de l'autre, arrêtèrent secrètement plusieurs points
« concernant la reddition du château. »

24)

25)

Comme on le voit Sébastienne de Seyssel ne se conduisit pas mieux que son mari qui devait du reste, dit Ménabéa, sa position à la passion vive qu'une de ses cousines avait su inspirer au duc Charles-Emmanuel. Méprisé avec raison, dit Grillet, par toute l'armée française, il alla cacher sa honte et sa lâcheté dans la Suisse. Il mourut quelques années après au château de Charbonnière et sa femme, après lui avoir survécu quelque temps, finit ses jours à Berne.

La branche des Seyssel-la-Chambre étant ainsi terminée, il nous reste à parler de la branche cadette, qui commence à François, fils de Jean II, comte de la Chambre et frère de

Charles, baron d'Aix, XIIe seigneur de cette ville, dont nous avons parlé.

BRANCHE DE LA CHAMBRE (Cadette)

FRANÇOIS (? -1592)

François de Seyssel de la Chambre, IV^e baron et XIII^e seigneur d'Aix, fut gouverneur de la Savoie et lieutenant général en Bresse. Suivant la substitution établie en 1529 par la baronne Françoise de Seyssel, veuve de Gabriel baron d'Aix, les quatre baronnies d'Aix, la Bâtie, de Chautagne et de Meillonas lui revinrent après la mort de son frère Charles, en 1570.

Voici les faits qui concernent François de Seyssel :

1568, 8 août. Le roi Charles IX de France lui assigne pour ses gages de gentilhomme ordinaire de sa chambre une somme annuelle de 600 livres tournoises. Il est dit dans les lettres d'assignation qu'il est nommé à cet emploi en remplacement de son frère Charles.

1570, 6 août. Sentence arbitrale lui adjugeant les fidei-commis établis par le testament de Françoise, veuve de Gabriel de Seyssel, contre Louis de la Chambre, abbé de Vendôme, auquel par la même sentence est adjugé l'usufruit de la seigneurie de Châtillon en Chautagne.

1571, 13 août. Contrât de mariage, signé à Turin, entre le baron d'Aix et Isabeau de la Roche-Andry (ou Rocheandry), dame d'honneur de la duchesse de Savoie. A l'occasion de ce mariage le roi Charles IX constitue en dot à la future épouse 2.000 écus d'or, le duc de Savoie, 1.000 écus d'Italie, la duchesse de Savoie, 3.000 francs, et la mère de l'épouse cent écus d'or, le tout sans compter ses droits paternels et maternels.

1571, 9 décembre. Lettres-patentes délivrées à Turin par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, portant concession d'une pension annuelle de 1.200 livres, en faveur du baron d'Aix, attendu la singulière dévotion et affection qu'il a pour le service de S. A. et les bonnes et louables qualités qui sont en lui, en attendant que S. A. puisse l'employer à son service selon que l'occasion s'offrira.

1571, 11 décembre. Inventaire des bijoux, vêtements et autres effets apportés par Isabeau de la Roche-Andry, à son mari, lors de son mariage.

1575, 1^{er} mars. Lettres-patentes par lesquelles S. A. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, érige la terre et baronnie d'Aix en marquisat, en faveur de messire François de Seyssel de la Chambre, baron d'Aix, la Bâtie et Châtillon en Chautagne.

1576, 4 août 4. Il reçoit quittance de 12.000 francs qu'il devait à sa sœur Marguerite pour legs à elle fait par sa sœur Étienne de la Chambre, comtesse de Pont-de-Yeyle.

1579, 27 février. Lettres du duc Emmanuel-Phillibert, portant que l'arrêt rendu au grand conseil du Roi de France, le 22 décembre 1556, entre Charles de Seyssel de la Chambre, héritier de Françoise, veuve de Gabriel, baron d'Aix, et Jean, marquis de la Chambre, demandeur des fideis-commis de la maison de Seyssel, sera exécutoire au profit de François, marquis d'Aix, héritier fidei-commissaire et substitué par cette dame.

1579, 21 novembre. Arrêt en faveur du marquis d'Aix, contre Nicolas de Montmayeur, seigneur de l'Étoile, les hoirs de noble feu Romain de Syon (Sion), Jean Carra et autres, au sujet de la seigneurie de Creste en Genevois.

1580, 13 février. Lettres-patentes du duc Emmanuel-Philibert portant obligation pour Guillaume Darphin, bourgeois et marchand de Chambéry, de passer reconnaissance féodale en faveur du marquis d'Aix, pour les terres qu'il tient relevant du fief d'Aix.

1581, 8 avril. Le marquis d'Aix et sa femme déclarent avoir reçu de Claudine Martet, femme de noble Hector de Lambert, conseiller d'État, capitaine de la ville de Chambéry, à titre de prêt, des chaînes d'or, des broderies et 25 écus d'or, qu'ils s'engagent à leur restituer au mois d'août suivant.

1581, 9 octobre. Le même vend divers biens et rentes féodales qu'il possède en Tarentaise, à noble Claude Lucaz, châtelain de cette province, pour le prix de 7.250 florins, payables aux avant-droits de l'hoirie de Charlotte, fille et co-héritière de Louis de la Chambre, seigneur de Châteauneuf.

1585, 24 juin. Il reçoit l'inféodation du fief de Puisgros, près Chambéry.

1586, avril. Le marquis d'Aix transige avec Jean-Claude de Mouxy, seigneur de Loche, au sujet de certains moulins qui lui sont revendus au prix de 3.333 florins de Savoie.

1588, 9 avril . Il transige avec Amédée et André, fils de feu Georges de Montfort, relativement à un moulin situé à Ruffieux en Chautagne, au-dessous de la maison-forte de la Roche, appartenant aux héritiers du sénateur Joiy.

1589, 5 mars. Le marquis d'Aix fait son testament et institue pour son héritier universel son fils aîné Charles-Emmanuel. L'acte est signé au château de la Bâtie, près de Chambéry.

1589, 19 avril. Lettres-patentes du duc Charles-Emmanuel, où il est dit que voulant pourvoir à la sécurité de la ville de Chambéry, pendant les troubles de guerre suscités par les hérétiques de Genève, il nomme, pour commander et garder la dite ville, son très cher, bien aimé et féal marquis d'Aix.

1590, 15 janvier. Autres lettres-patentes du même prince, portant que le marquis d'Aix commandera absolument, pleinement et privativement à tous autres, le baillage de Savoie, et ce, en ampliation des pouvoirs à lui conférés par patentes datées de Rivoli, du 19 avril 1589. Le traitement du marquis d'Aix, comme gouverneur de la Savoie, était alors de 600 écus d'or. De plus, il touchait la pension de 1.300 livres annuelles que le duc lui avait accordée à l'occasion de son mariage.

1593, 31 mai. Selon M. Mailland, le marquis d'Aix serait mort ce jour-là. C'est bien, je crois, l'époque exacte, car nous ne trouvons plus depuis lors de documents qui le concernent.

1593, 17 juillet. Charles-Emmanuel de Seyssel, marquis d'Aix, par transaction de ce jour, cède à Isabeau de la Rocheandry, sa mère, le château, la juridiction et les biens, de la Bâtie de Seyssel pour son douaire.

1593, 8 octobre . Par transaction de ce jour, Isabeau de la Rocheandry, veuve de François de Seyssel, marquis d'Aix, abandonne ses droits sur le château de la Chambre, et le marquis de la Chambre lui cède en échange tous ceux qu'il peut avoir sur celui d'Aix.

1600, 5 juin. Conseil de famille des enfants mineurs de François de Seyssel, marquis d'Aix, tenu sous la tutelle de leur mère, Isabeau de la Rocheandry. Il est décidé que l'on vendra la seigneurie de Chalières, pour payer les dettes du feu marquis. Cette terre fut, en effet, vendue le 28 juillet suivant à Louis de Sainte-Marthe, écuyer, docteur ès-droit, lieutenant-général en la sénéchaussée de Poitou, pour le prix de 12.340 écus soleil.

De son mariage avec Isabeau de la Rocheandry, le marquis d'Aix eut les neuf enfants énoncés ci-après

1) Emmanuelle-Philiberte, mariée à Emmanuel-René de Mandrusse (ou Madrusse), comte de Chalant, selon contrat dotal du 14 juin 1597. Outre un legs de 2.000 écus d'or que lui avait laissé la dame de la Barbelmière, elle apporta à son mari une constitution dotale de 4.000 écus d'or, pour ses droits paternels et maternels. Elle fut, dit Guichenon, la mère d'un évêque de Trente, prince du saint Empire.

2) Amée, morte à Turin sans alliance.

3) Marguerite, mariée à Charles, comte de la Forest (de Forez), baron d'Apremont et de la Bâtie d'Albanais, seigneur de Verel, de Dullin, de la Bridoire et du Pont-de-Bauvoisin, conseiller et chambellan du duc de Savoie (1594), veuf de Claudine de Bellegarde. Par patentes du 20 avril 1595, le duc de Savoie lui donne, en récompense de sa belle conduite à la guerre, notamment dans la prise du marquisat de Saluces, le régiment que commandait le marquis de Treffort. Il mourut en décembre 1629, instituant sa femme pour héritière universelle. Celle-ci vend, par acte du 11 mai 1647, ses terres de Verel, Dullin, Pont-de-Bauvoisin et la Bridoire, à François Roero, marquis de Saint-Séverin.

Elle teste le 23 août suivant. Plus tard, elle cède ses droits sur le comté de Leuille et la seigneurie de la Rochette à son neveu, Maurice de Seyssel, marquis d'Aix, par acte du 21 avril 1653, à la réserve de certains hommages et d'une pension annuelle de 600 ducats. Elle fit encore un codicille le 20 décembre 1655, en faveur de son même neveu, et mourut le 23 mars 1656. Son corps fut sépulturé à Chambéry, dans l'église de Sainte-Claire.

4) Louise, religieuse à Beaune en Franche-Comté. Elle transige avec son frère Charles-Emmanuel, le 39 septembre 1603. On voit dans la vie de Saint-François de Sales qu'elle était en correspondance avec lui en 1608. On croit qu'elle mourut à Chambéry le 30 avril 1632, et fut sépulturée dans l'église de Sainte-Claire.

5) Jacques, né en mars 1589, fut un ecclésiastique de mérite, proposé pour l'évêché de Turin. Il mourut en Piémont à l'âge de vingt-trois ans (1612).

6) Charles-Emmanuel, XIV^e seigneur d'Aix, 2^e marquis de ce nom, dont nous parlerons ci-après.

7) Marie, femme de René de Reis, remariée à François de Versy.

8) Louis, XV^e seigneur d'Aix, 3^e marquis de ce nom, dont nous parlerons après l'article de son frère Charles-Emmanuel.

9) Jacqueline-Charlotte, morte jeune, sans alliance.

CHARLES-EMMANUEL (?-1604)

Charles-Emmanuel de Seyssel de la Chambre, XIV^e seigneur d'Aix, 2^e marquis de ce nom, baron de Châtillon, la Bâtie et Meillonas, fut conseiller d'État, chambellan et capitaine de 63 lances pour S.A. Comme ses prédécesseurs de la famille de Seyssel de la Chambre, il portait pour armoiries écartelé aux armes de ces deux familles Cimier un griffon d'or.

Devise: »Franc et léal ».

On croit qu'il avait une autre devise: —.

Énumérons maintenant les faits qui se rapportent à lui:

1593, 10 mars. Le duc Charles-Emmanuel de Savoie lui délivre des patentes de gentilhomme de sa chambre en témoignage des services rendus par son père et aussi des siens lors de l'expédition de Provence où il commandait une compagnie de lances.

1594, 9 septembre. Le marquis d'Aix reçoit la reconnaissance féodale de noble Pierre, fils de Jean de Poipon, pour son fief situé sur la paroisse de Mouxy. Il est bon de rappeler ici que la terre et seigneurie d'Aix s'étendait alors au levant jusque sur la montagne du Rovard, au couchant jusqu'au lac du Bourget, au nord jusqu'au ruisseau de la Bay, et au sud jusqu'à Méry. Le marquisat comprenait donc les paroisses d'Aix, Saint-Sigismond, Saint-lant, Pugny, Mouxy, Drumettaz, Clarafond et Tresserve.

1595, 12 août. Le marquis d'Aix signe à Besançon son contrat de mariage avec Renée de Ray (ou Rahy, Rais ou Reis ou Retz), dame de Vaudray, Lespin, etc., veuve de François de Vergy, comte de Champlite, gouverneur de la Bourgogne.

1595. Le duc de Savoie envoie le marquis d'Aix auprès du roi d'Espagne pour négocier une conférence à Bourgoin, afin de régler la possession du marquisat de Saluces.

1597, avril. Lettres missives de S. A. à Messieurs du Sénat de Savoie, datées de Turin, par lesquelles le duc dit que, sur les instances de la marquise douairière d'Aix, il a accordé au marquis et au baron, ses enfants, grâce de l'homicide par eux commis sur les deux seigneurs de Saint-Paul frères, mais qu'il veut que les deux inculpés se présentent à la salle d'audience du Sénat, les magistrats et procureurs séants, les —

et leur donne prison dans le château de Chambéry en quelques chambres du logis bas ne voulant que leur soient donné les prisons ordinaires.
Signé Charles-Emmanuel.

Les deux seigneurs de Saint-Paul, assassinés par les deux frères Charles-Emmanuel et Louis de Seyssel, en août 1596, étaient frères de Georges de Mouxy, comte de Montréal, dont nous avons parlé. L'un s'appelait Jean-François, et était commandant du château de Chambéry depuis 1579;

l'autre portait le nom de Claude-Antoine et était gentilhomme de la chambre de S. A. La cause de ce double assassinat paraît avoir été la vengeance les frères de Seyssel auraient voulu venger la mort tragique de leur oncle, Charles de Seyssel de la Chambre, baron d'Aix, les deux frères de Mouxy étant soupçonnés, à tort ou à raison d'avoir été la cause de sa fin à Paris en 1570.

Dans l'exécution de ce sombre drame, Charles-Emmanuel et Louis de Seyssel se firent aider d'Étienne de Balmétis qui avait été poursuivi auparavant par le fisc d'Aix, comme faussaire, et mis en liberté pour la perpétration du meurtre. Ce fut le même E. de Balmétis, notaire, qui rédigea et reçut au château de Longefan le testament arraché par la violence à Louise de la Chambre, comtesse de Montréal, le 10 octobre 1628, et qui fait passer, comme nous l'avons vu, l'immense fortune des marquis de la Chambre dans celle des marquis d'Aix.

1599, 12 mars. Charles-Emmanuel de Seyssel, marquis d'Aix, signe à Chambéry son testament par lequel il désigne son frère Louis pour son héritier universel.

1599, décembre fer. Le marquis d'Aix et un grand nombre de Seigneurs et d'hommes d'armes partent avec le duc de Savoie pour demander au roi de France la confirmation du traité de Bourgoin.

1602, 16 janvier. Le même marquis fait un codicille où il déclare vouloir être enterré dans l'église d'Aix, au tombeau de ses prédécesseurs.

Il lègue une somme pour aider à réédifier l'hôpital d'Aix qui est demoli et fait mention d'une chapelle nouvellement élevée dans le château d'Aix. Il donne aussi au chapitre de la collégiale 200

écus d'or pour faire un vitrail placé dans le chœur de l'église auprès de celui qui représente Françoise de Seyssel son mari et son fils. Ce vitrail devra représenter le donateur à genoux, en armes, le collier de l'ordre au cou, accompagné de la Vierge et de Saint François.

1603, 3 février. Le marquis d'Aix est revêtu du collier de l'ordre suprême de l'Annonciade, selon- Capré. Le comte de Foras le signale aussi comme ayant été décoré de cet ordre, mais avec la date de 1603, seulement sans fixer le quantième du mois. A en juger par le codicille dont il est parlé ci-dessus, le marquis d'Aix aurait reçu cette haute marque de distinction avant le 16 janvier.

1602, 14 mai. Le même cède à son frère Louis la baronnie de Meillonas, en Bresse, avec ses dépendances.

1603. Le marquis d'Aix et le marquis de Lullin vont en Angleterre, au nom du duc de Savoie, pour complimenter le roi Jacques sur son avènement au trône.

1604, 27 février. Charles-Emmanuel de Seyssel, marquis d'Aix, fait un second codicille signé dans le château d'Aix. Il mourut peu de temps après et certainement avant le 10 mai suivant.

Il serait possible que le marquis d'Aix ait été marié déjà antérieurement à 1595, mais nous ignorons le nom de cette première femme. La deuxième, Renée de Rais (Retz), teste en 1597, léguant à son mari la terre de Saint-Vincent, instituant pour ses héritiers universels Clériadus de Vergy et l'enfant dont elle est enceinte, par égale part.

Elle fit encore un codicille le 17 septembre 1598 et mourut sans postérité ?.

LOUIS (?-1650)

Louis de Seyssel de la Chambre, XVe seigneur d'Aix, 3e marquis de ce nom, encore qualifié de marquis de la Chambre, comte de Montréal et de l'Huile, vicomte de Maurienne, baron de la Bâtie, de Meillonas, de Chatillon, de Montfort, de Montfalcon, d'Avrieux, Bramans, Montaimont, Poutamairoy, Cuine, la Rochette, seigneur de Longefan, de la maison noble de Mouxy d'Albens, co-seigneur d'Havet, fut un homme distingué par sa naissance, ses titres et sa fortune. Il occupa les emplois les plus élevés et rendit des services à la maison de Savoie.

Voici par ordre de date les faits qui le concernent.

1596, août. Nous avons vu précédemment qu'il prit part avec son frère Charles-Emmanuel et le notaire Balmétis à l'assassinat des deux frères de Mouxy, seigneurs de Saint-Paul; nous n'avons rien à ajouter à ce lugubre événement.

1604. Par suite de la mort de son frère Charles-Emmanuel, il devient marquis d'Aix, et possesseur de diverses terres seigneuriales.

160?, 27 septembre. Il signe au château de Longefan son contrat de mariage avec Jehane-Gasparde, fille de Georges de Mouxy, comte de Montréal, et de Louise de Seyssel de la Chambre. La future épouse constitue ses biens, c'est-à-dire principalement le comté de Montréal et les baronnies de Montfort, Montfalcon et Pérouges. La marquise d'Aix de son côté lui assure un augment de 8.000 écus d'or et des bijoux pour le jour de la célébration des noces, de la valeur de 2.800 écus sol.

1608, 6 septembre. Transaction entre Louis de Seyssel, marquis d'Aix, et Louise de Seyssel de la Chambre, sa belle-mère. La comtesse de Montréal présente à son gendre, qui les approuve, les comptes de tutelle de sa fille Juliane ou Jehane-Gasparde, dès le 2 mars 1590, jour du décès du comte de Montréal, jusqu'à ce jour. La comtesse abandonne en même temps à sa fille tous les biens délaissés par le dit comte de Montréal, son père, à la réserve des terres de Montfalcon et de Longefan, à la Biolle, qu'elle garde pour se garantir de son douaire, porté à 30.000 fr. Il résulte de ce document, signé à Chambéry dans la maison de feu le comte de Montréal, en présence du Président d'Oncieu, seigneur de Cognac, et de divers autres personnages que Juliane-Gasparde de Mouxy n'avait que deux ans à la mort de son père et pas

douze ans lorsque fut passé son contrat de mariage. Il semble assez rationnel, dans cette situation, de supposer que la célébration du mariage ne se fit qu'après le rendement des comptes de tutelle.

Juliane-Gasparde, de cette union, n'eut qu'un fils mort en bas-âge, après sa mère, en sorte que le marquis d'Aix hérita de toute la fortune auparavant possédée par le comte de Montréal. Un fait difficile à expliquer dans cette alliance, c'est que la comtesse ait pu consentir à donner sa fille à Louis de Seyssel, condamné à la prison pour avoir pris part au meurtre des deux frères de son mari (NDLR – sauf...si la comtesse n'était pas irréprochable !).

1613. Le marquis d'Aix commande une partie de la cavalerie levée en Savoie, sous les ordres de Sigismond d'Este, marquis de Lans, lieutenant-général en-deçà des Monts.

1616, 3 février. Charles-Emmanuel d'Orlié, dit de Belletruche, seigneur de Saint-Innocent, ayant refusé de prêter l'hommage-noble qu'il doit au marquis d'Aix pour les biens qu'il tient de son fief, est assigné par exploit d'huissier. Il s'en suit un procès perdu par le seigneur de Saint-Innocent.

1610, 15 mai. Le marquis d'Aix reçoit la reconnaissance féodale de noble André, fils de feu Pierre de Poipon, pour ses biens situés à Mouxy.

1617, 17 février. reçoit de même la reconnaissance de noble Gonin, fils de feu Antoine de Mouxy, dit Charmitton, pour divers biens situés à Mouxy et Pugny.

1618, 3 février. Il est créé chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, et se qualifie de maréchal de camp général du duc de Savoie.

1618, octobre et novembre. Dans le rôle des dépenses faites par la vitie d'Orléans, pour la réception du cardinal Maurice de Savoie, on trouve le passage suivant:

« A Catherine Bande, femme de Jehan Billard, hostellier,
« demeurant au –, rue de Bourgogne, la somme
« de 80 livres pour la dépençe faicte en sa mayson, durant
« troys jours par le marquis d'Aix, assisté de quatre gentilz-
« hommes, pages et serviteurs, au nombre de onze. »

1619. Il est cette année-là qualifié de capitaine d'une compagnie des ordonnances de S. M. le roi de France.

1623, 8 août. Contrat de mariage entre le marquis d'Aix et Adrienne-Françoise de Grammont (origine Grandmont ?), veuve de Jean, comte de Marcossey signé dans la maison-forte de Châtillon, devant Me Calloud, notaire. La future épouse constitue en dot à son mari la somme de 30.000 francs, monnaie de Bourgogne, plus 40.000 francs, monnaie de Lorraine, plus 11.000 écus de bijoux donnés à cause de noce, faisant le tout 47.770 francs de Bourgogne et 40.000 francs de Lorraine, pour ses droits paternels et maternels.

1626, 11 mai. Le marquis d'Aix passe reconnaissance en faveur du duc de Savoie pour le fief et le château d'Aix, la rislestralie, la pêche dans le lac du Bourget, le poids de la ville, ses terres et juridictions mère et mixte empire et omnimode juridiction, haute, moyenne et basse, qui lui appartiennent dans le marquisat d'Aix.

Le contrat de mariage du comte de Marcossey (+ av. 08/08/1623) avec Adrienne-Françoise de Grammont est du 11 août 1619.

1628, avril 7. Le marquis d'Aix signe à Meiltonas son testament. Après avoir recommandé son âme à Dieu, il veut être sépulture dans l'église de Notre-Dame d'Aix, au tombeau de ses prédécesseurs. Il ordonne ensuite que son héritier fasse dire mille petites messes pour le repos de son âme, moitié dans la chapelle de sa famille à Aix, l'autre moitié aux Capucins de Chambéry, et que l'on —

Il lègue ensuite a son fils naturel, Louis de Seyssel, 200 francs de pension annuelle, jusqu'à ce que l'héritier du testateur lui procure le doyenné d'Aix, s'il devient vacant, ou un autre bénéfice suffisant pour son entretien. Dans le cas où il ne voudrait pas être d'église, le testateur lui donne 300 francs pour une fois.

Item. Il lègue à sa fille Françoise-Faute quinze mille livres tournois, payables lorsqu'elle se mariera. Dans le cas où elle se ferait religieuse, elle ne devra apporter à son couvent que 3.000 francs, le reste revenant à l'héritier du testateur.

Item. Il lègue à sa seconde fille Angélique-Marguerite-Claude, et à la troisième qui n'est point encore baptisée, et a celles qui pourraient naitre, lorsqu'elles entreront en religion, la pension annuelle de 200 livres, et, dans le cas où elles ne se feraient pas religieuses, leur donne à chacune 1.500 livres tournoises.

Item. Il lègue à Adrienne-Francoise de Grammont, sa femme, l'usufruit de tous ses biens, à charge de prendre la tutelle de ses enfants et de les élever, nourrir et entretenir, n'étant cependant tenue a aucun compte de tutelle. Le testateur nomme ensuite pour son héritier universel son fils aîné, venu au monde le 10 septembre 1626, dont il ne peut dire le nom, n'étant pas encore baptisé.

1628, 10 octobre. Testament de Louise de Seyssel de la Chambre, comtesse de Montréal, que nous avons analysé, et qui fit passer dans les mains du marquis d'Aix toute la fortune des marquis de la Chambre.

1630. Le roi Louis XIII et Richelieu, son ministre, de leur camp de Saint-Pierre d'Albigny, voient leurs canons bombarder en même temps les châteaux de Charbonnières, de l'Huile et de la Rochette, qui furent bientôt pris par De Créqui.

1630, 26 juin. Lettres-patentées. ordre au maréchal de Bassompierre les biens de Louis de Seyssel, marquis d'Aix, situés en Savoie, Bresse, Bugey, etc., parce que le marquis servait alors contre lui, dans l'armée du duc de Savoie, à la réserve des droits de la marquise

Signé Louis, et plus bas, de Loménie.

Après le traité de paix signé à Cherasco, le 6 avril 1631, le marquis d'Aix rentra en possession de ses terres et châteaux.

1634, 20 mai. Le marquis d'Aix reconnaît tenir divers biens de Charles-Emmanuel d'Orlié, dit de Beltetruche, seigneur de Saint-Innocent, comme relevant de son fief de Saint-Innocent.

1636. Le marquis d'Aix possède alors une chapelle dans l'église de Saint-Dominique, à Chambéry.

1637, 19 décembre. Il assiste aux pompeuses funérailles que Madame Royale fait faire à Turin à Victor-Amédée I^{er} duc de Savoie.

1639, 10 avril. Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, âgé de cinq ans, et les princesses de Savoie font leur entrée solennelle à Chambéry. Le prince était suivi de dom Félix de Savoie, lieutenant-général deçà les Monts, du marquis d'Aix, chevalier de l'ordre, et autres seigneurs.

1640, 19 janvier. Il passe quittance de legs en faveur de noble Jean-Baptiste de Rolland, de la Biolle. L'acte est signé au château de Longefan.

1645, 29 septembre. Le marquis d'Aix fait, au château de Longefan, un nouveau testament. En voici les principales dispositions:

Il veut être sépulture dans l'église de Notre-Dame d'Aix, au tombeau de ses prédécesseurs, et être

accompagné à ses funérailles de treize pauvres habillés de neuf, tenant chacun un flambeau allumé. Il lègue 400 florins au chapitre d'Aix, à charge de dire dans l'année; de son décès 300 messes, avec De Profundis et Libera me, sur sa tombe. Il crée ensuite un fidei-commis en faveur des fils aînés de ses filles, Françoise-Paule et Angélique, et institue pour son héritier universel son fils Maurice, cassant tous les testaments faits antérieurement, spécialement celui du 30 novembre 1637. On trouve encore mentionné dans ce testament Louis de la Chambre, seigneur de Saint-Simon, fils naturel du testateur, auquel il laisse une pension viagère de 500 florins.

Angélique, fille du testateur, n'ayant pas eu de fils, la part du fidéi-commis qui lui revenait passa au fils aîné de sa sœur, François-Emmanuel de Fauchier, qui l'eut ainsi en totalité. C'est lui qui sert encore au seigneur de Saint-Simon sa pension en 1670.

1650, 23 janvier. Mort du marquis d'Aix, au château de Longefan selon Guichenon, à Aix, d'après la note suivante tirée des manuscrits du châtelain Domenget:

« 1650, janvier,
« le marquis de la Chambre et de Seyssel mort à
« Aix; à midy, d'apoplexie qui ne luy a pas donné loisir de
« confession pour avoir esté pressé de mal. Messire Mauris,
« son filz, luy a faict de grandes solemnités aux obsèques,
« même une chapelle ardente et le cordon noir sur les

« armes dans la chapelle de l'église. »

Selon M de Foras, Armorial, t. II, p. 816, son testament serait du 20 septembre 1648.

Adrienne de Grammont, marquise d'Aix, était morte avant son mari, le 3 décembre 1644, laissant un testament du 30 novembre 1637; par lequel elle institue pour son héritier son fils Maurice, léguant à chacune de ses filles à devoir se marier la somme de dix mille francs. Ce testament ne fut ouvert que le 20 juillet 1660.

De ce mariage, le marquis d'Aix eut six enfants que voici:

1) Maurice, XVI^e seigneur d'Aix, 4^e marquis de ce nom, dont nous parlerons bientôt.

2) Françoise-Paule..Selon contrat de mariage du 29 août 1646, elle épousa Claude-Alexandre, fils de Philibert-Emmanuel de Fauchier (ou Fouchier), baron de Savoyeux, colonel de cavalerie pour le service de S. M. Catholique, capitaine gouverneur de la ville de Gray en Bourgogne, et de Marguerite de Laussoirois. Le marquis d'Aix promet pour la dot de sa fille 20.000 livres, représentant ses droits paternels et maternels. Sa tante, la marquise de la Chambre, lui donne en plus 4.000 ducats, payables après son décès.

Intervient à l'acte messire Albert:Eugène de Genève, marquis de Lullin; chevalier de l'Annonciade, gouverneur du Chablais, général de la cavalerie de Savoie, colonel-général des Suisses, grand écuyer de Madame Royale, etc.; lequel fait donation des terres de Ray et de Ranchot, en faveur du premier mâle qui naîtra dudit mariage ou du second si le premier ne vit pas. Le donateur se réserve l'usufruit de ces deux terres, situées en Bourgogne, et le cas où il aurait des enfants (annulation du leg). L'acte est signé au château de Longefan, devant Me Bernard Gagnère, notaire, en présence de noble Louis Desprez, seigneur de Japhorin, spectable Catherin Monet, avocat au Sénat, spectable Jean-Baptiste Maudinet, avocat à Gray, noble Antoine de la Tour, gentilhomme du seigneur marquis d'Aix, Me Claude-Amédée Boursier, son secrétaire, Me Jean-Claude Branche, notaire royal et curial de Montréal. – Est joint au contrat un inventaire de l'argenterie, bagues et bijoux livrés, par le marquis d'Aix, le 31 décembre 1646 Françoise-Paule mourut à Chambéry le 26 mai 1670, et

fut sépulturée à Aix, le 28 du même mois. Elle a laissé un testament fait deux jours avant sa mort, en faveur de son fils François-Emmanuel de Fauchier de Genève, marquis de Lullin, comte de Montréal, baron de l'Etoile, Montfort, Montfalcon, seigneur de Longefan, Charrin, Rays, Ranchot, etc., gentilhomme de la chambre de S. A. R. La plupart de ces biens étaient parvenus à sa mère, pour ses droits dans la succession de Maurice de Seyssel, marquis d'Aix.

François-Emmanuel de Fauchier fut émancipé par son père à l'âge de quatorze ans, le 20 janvier 1608. La formule de l'émancipation était alors assez curieuse pour être rapportée ici:

« Ce, qu'estant .par nous considéré, et
« voyant la bonne volonté du dit marquis de Lullin envers
« le seigneur de Faulchier son fils, nous aurions fait asseoir
« le dit marquis de Lullin auprès de nous et fait mettre le
« dit seigneur son fils à genoux, tête nue, tenant les mains
« jointes au devant du seigneur marquis son père, les-

« quelles il lui aurait ouvert par trois fois en signe devraye
« émancipation, et mis la main sur la teste avec pouvoir
« qu'il luy a donné de par cy après négocier ses affaires,
« acquérir, aliener, traiter, transiger, ester en jugement,
« tester et disposer et généralement faire comme un
« homme libre et émancipé et non astreint a aucune puis-
sance paternelle. »

Son père lui donne en même temps pour curateur Me Pierre-Antoine Gariod, bourgeois de Chambéry. Le marquis de Lullin mourut en août 1662, après avoir testé le 30 avril 1660, laissant l'usufruit de ses biens à sa femme, Catherine de Bruges, dite de la Baume, et faisant héritier messire Claude-Alexandre de Fauchier, baron de l'Étoile, avec obligation de porter le nom et les armes de la maison de Lullin.

Dans la transaction du 11 juillet 1670, dont nous reparlerons au sujet de la succession de Maurice de Seyssel, marquis d'Aix, les droits revenant à P.-E. de Fauchier, du chef de sa mère, furent évalués à 278.468 florins, qui furent payés par l'abandon des terres de Montfalcon et de Longefan. Il renonce plus tard (1er juin 1681) à tous droits sur le marquisat de la Chambre et vicomté de Maurienne, moyennant 2.300 ducats en faveur de la maison de Savoie-Carignan.

N'ayant pas eu d'enfants de sa femme Catherine-Françoise de Beaumont, F.-E. de Fauchier teste le 20 février 1699 en faveur de son cousin Joseph-Marie d'Allinges, marquis de Coudrée et co-marquis d'Aix.

Le prince Emmanuel-Eugène-Philibert de Savoie-Carignan vend le 22 février 1687 la baronnie des Urtières au sénateur Jean Baptiste Castagnère, comte de Ghâteauneuf, pour 23.000 ducats, et le 13 février 1688 il cède le marquisat de la Chambre à Charles-Emmanuel Michal de Cagnol dont la famille possède encore le titre de nos jours. (Bulletin de la Société d'Histoire de Maurienne, T. I, p. 259)

De Foras, Armorial, II, p. 316. Les de Fauchier portaient: d'azur et la fasce d'argent, accompagné de trois étoiles de même.

3) Jeanne-Baptiste, religieuse Bernardine à Rumilly. Le 20 mai 1660, elle se rendit au monastère du même ordre à Chambéry et y mourut le 14 juillet suivant.

4) Angélique, mariée à Philippe-Eugène d'Achey, baron de Montferrand, seigneur de Toraise, Verceil, Gorchaton et Anilay. Elle mourut en 1655, laissant une fille appelée Marguerite-Françoise qui se qualifia de co-marquise d'Aix et de baronne de Meillonas en 1673. Elle était alors mariée à Ferdinand-François de Rye, comte de Poitiers; marquis de Varambon, baron et seigneur de Villafan-le-Vieux, Villafan-le-Neuf; etc., colonel du régiment du bailliage d'Aval en Bourgogne. Marguerite Françoise transige avec le baron Castagnère de Chateauneuf en 1680, mais ne vivait plus en 1699, car nous voyons que cette année-là, le 30 mai, son mari, en qualité de père et administrateur de Louise-Jeanne-Philippe et Gabrielle-Marie-Emmanuelle de Poitiers, ses filles mineures, nomme

Révérénd Tavernier Pierre-François, prêtre du diocèse de Besançon, à la charge de chanoine de la Collégiale d'Aix, par acte signé à Dôle. Nous verrons dans l'acte de transaction et partage de la succession de Maurice de Seyssel (11 juillet 1670) que les droits d'Angélique de Seyssel furent fixés à 361.166 florins et que pour paiement de cette somme, sa fille, la comtesse de Poitiers, reçut une partie du marquisat d'Aix et la baronnie de Meillonas.

5) Louise, religieuse Bernardine au monastère de Rumilly en 1670.

6) Henriette, baptisée à Chambéry le 19 juin 1642, fut mariée dans l'église d'Aix, le 1er juillet 1655, à messire Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée (La baronnie de Coudrée fut érigée en marquisat le 24 février 1553), comte de Langins et de Leuille, plus tard lieutenant-général dans l'armée de S. A. R.

La marquise de Coudrée mourut bien jeune encore et d'une façon bien triste. Elle était à Chambéry et sur le point d'accoucher. Prévoyant peut-être sa fin prochaine, elle voulut faire son testament elle le signa en effet, le 26 septembre 1664, devant Me Varein, notaire, instituant son fils Marie-Joseph son héritier universel, y compris tous ses droits sur le marquisat d'Aix. Le 1er octobre suivant, elle mourut chez le maître-auditeur Carron, étant enceinte d'une fille, baptisée après la mort de sa mère, sur laquelle on pratiqua l'opération césarienne.

Dans l'acte de transaction et partage de la succession de Maurice de Seyssel, en 1670, l'héritier de la marquise de Coudrée eut aussi pour les droits de sa mère, évalués à 361.166 florins, la baronnie de la Bâtie et une part du marquisat d'Aix.

Comme les d'Allinges, marquis de Coudrée, en ligne directe, possédèrent une partie du fief et marquisat d'Aix, et en portèrent le titre, nous allons ci-après sommairement donner ces personnages:

26) Marie-Joseph, marquis de Coudrée et de Lullin, co-marquis d'Aix, etc., chevalier de l'Annonciade, cornette blanche de la noblesse de Savoie, etc., né le 6 août 1660, marié selon contrat de mariage du 20 septembre 1677 à Françoise Deschamps. Il teste le 16 février 1736 elle, le 30 septembre 1723.

27) Jacques, marquis de Coudrée, etc., né le 17 octobre 1671, marié le 21 juillet 1716 à Marguerite-Prospère de Mareschal de Duingt de la-Val-d'Isère. Il teste le 23 août 1753 -et mourut peu de temps après.

28) Joachim-Joseph, marquis de Coudrée, co-marquis d'Aix; etc., etc., né le 24 juillet 1735, épousa Marianne, fille du marquis de Saint-Germain.

29) François-Joseph-Prospère-Gaëtan, le dernier de sa race. Marquis de Coudrée, co-marquis d'Aix, etc., né le 4 décembre 1761, chevalier, grand-croix des Saints Maurice et Lazare, brigadier général honoraire de cavalerie, écuyer de la reine Clotilde de Sardaigne, mort ab intestat le 26 février 1840.

Ses biens ont passé à ses cousins germains, le comte Charles Duc et la comtesse Ricci de Saint-Paul. Le marquis Alfieri di Sostegno, le comte Mofia de Lisio et le comte Giriodi di Monasterolo héritèrent ensuite de la comtesse Ricci, leur tante, et du comte Duc, leur oncle.

MAURICE (1626-1660)

Maurice de Seyssel de la Chambre, XVI^e seigneur d'Aix, 4^e marquis du nom, comme nous l'avons vu dans le testament de son père, du 7 avril 1628, naquit le 10 septembre, 1626. Il en hérita, et, selon un ancien auteur, outre les terres de famille, il posséda encore les fiefs de Ponte, Villars, Chamoux et la Chapelle.

1651. Les manuscrits du châtelain Domenget nous apprennent que cette année-là le marquis d'Aix fut envoyé avec le marquis de Lullin en ambassade auprès du roi Philippe IV (d'Espagne) pour le service du duc de Savoie.

Il épousa, en 1655, Marie:Angélique, fille unique de Jérôme comte de Disimieux, gouverneur de Vienne (Dauphiné, investi de sa part du marquisat d'Aix, le 3 juillet 1785), et d'Anne de Puys du Foux, dont il n'eut pas de postérité.

1658, 29 juillet. Convention entre le marquis d'Aix et Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée, son beau-frère, par laquelle ce dernier entre en possession de la baronnie d'Apremont. Dans ce document, Maurice de Seyssel est qualifié de commandant des gardes de S. A. R. le duc de Savoie.

1660, 14 mai. Selon les manuscrits du châtelain Domenget, il mourut à Turin ce jour-là puis son corps fut apporté à Aix, où il fut enseveli dans l'église le 7 juillet suivant. Ceci est conforme à son acte de décès que nous donnons à la suite de cette histoire avec les autres preuves justificatives. Étant sur le point de mourir, il voulut dicter à un notaire ses dernières volontés mais il n'en eut pas le temps, le délire étant survenu. Quelque temps après, sa veuve se remaria avec Scaglia, comte de Verrue, marquis d'Hermance.

Ainsi a fini la branche cadette de la famille de Seyssel de la Chambre.

Les Martin de Disimieux étaient des environs de Crémieu.

Leurs armes étaient de gueules à six roses d'argent, 3, 2, 1, avec la devise 11 n'est nul qui dise mieux-

Louis de Disimieux assista à la bataille de Fornoue, en 1495..

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est bon de se rappeler

1) Que Aimar de Seyssel, seigneur d'Aix, par son testament de 1383, avait substitué à perpétuité ses terres d'Aix et de la Bâtie en faveur des aînés de la maison de Seyssel

2) Que Françoise de Seyssel, veuve de Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, par son testament de 1529, fit aussi une substitution en faveur des aînés de la même famille pour ses quatre baronnies d'Aix, la Bâtie, Châtillon et Meillonas, en sorte que ces quatre baronnies devaient toujours être réunies dans la même main.

3) Que Maurice avait été institué héritier universel de son père, Louis de Seyssel; marquis d'Aix, par testament de 1645, mais que celui-ci avait établi en même temps un fidéi-commis en faveur des fils aînés de ses deux filles Françoise-Paule et Angélique.

Cet enchevêtrement de substitutions rendit le règlement de la succession de Maurice de Seyssel très difficile et occasionna un immense procès. Les héritiers naturels commencèrent à régler leur part en laissant de côté les biens substitués puis vint la question de savoir quelle était la branche aînée de celles qui existaient et qui devait recueillir les biens.

Voici par ordre de date les pièces qui intéressent le règlement de cette succession.

1660, 17 mai. Procès-verbal d'apposition des scellés sur les papiers délaissés par feu Maurice de Seyssel, marquis d'Aix, à sa maison de Chambéry et dans ses châteaux d'Aix, Longefan et Châtillon, dressé par François-Jacques, sénateur, en suite de la commission verbale à lui faite par le seigneur de la Pérouse, conseiller d'État, premier président du Sénat de Savoie.

1660, 7 août. Les héritiers de Maurice de Seyssel, vu les embarras et les difficultés naissant du règlement de la succession, font entre eux une convention, signée devant Me Brun, notaire, par laquelle ils conviennent en attendant le partage que, pendant trois ans, les revenus des biens et avoirs seront partagés par quart, savoir trois quarts pour les héritiers dudit Maurice, et un quart pour François-Emmanuel de Fauchier, sauf à régler après. Ce modus vivendi au lieu de durer trois ans dura jusqu'au partage fait en 1670.

1660, 5 septembre. Marie-Angélique de Disimieux, veuve de Maurice de Seyssel, ainsi que sa mère, transigent avec Françoise-Paule, marquise de Lullin, Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée, mari d'Henriette de Seyssel, et Philippe-Eugène d'Achey, baron de Monferrant, au sujet des droits dotaux, douaire et augment de ladite dame de Disimieux.

1670, 11 juillet. Acte de partage entre:

30)

1) Françoise-Paule de Fauchier de Genève, marquise de Lullin

2) Joseph-Emmanuel de Fauchier, fils de la précédente. Les parties conviennent d'expertiser les biens des successions de messires Louis et Maurice de Seyssel, marquis d'Aix, et de la dame de Grammont, en prenant pour base le revenu tel qu'il est porté par les derniers ascensements, savoir le marquisat d'Aix à raison de deux et quart pour cent, les autres terres à raison de deux et demi pour cent, les acquisitions faites, tant par messire Louis de Seyssel que par sa femme Adriane de Grammont- ? rière ledit marquisat d'Aix, à raison de deux et demi pour cent. Suivant l'estimation faite par les experts convenus, la succession de Louis de Seyssel arrivait à la somme de 873.632 florins celle de son fils Maurice à 725.274 florins, et celle de la dame de Grammont à 209.054 florins. Après déduction faite de diverses charges et dettes, la succession de Louis de Seyssel restait de 600.077 florins, dont 278.478 florins revenant à François-Emmanuel de Fauchier, pour son fidéi-commis, et 381.599 florins aux héritiers d'Henriette de Seyssel de la Chambre, marquise de Coudrée, et d'Angélique, sa sœur, baronne d'Achey, conformément à la sentence rendue le 31 décembre 1669 par le premier Président de la Pérouse et par les sénateurs de Bellegarde et Mord.

Dans cette évaluation de la succession de Louis de Seyssel ne figuraient pas, pour les terres d'Aix, la Bâtie, Châtillon et Meillonas, les acquisitions qu'il avait faites, non plus que les biens de la maison de Mouxy, dont il avait hérité, parce qu'il avait été convenu que ces terres seraient mises hors de l'hoirie fidéi-commissaire du dit Louis de Seyssel et mises dans celle de son fils Maurice, auquel elles étaient arrivées par ancien fidéi-commis. En sorte, il restait à partager, les droits du fidéi-commis de François-Emmanuel de Fauchier étant enlevés entre les trois héritiers de Maurice de Seyssel; 274.020 florins, non compris les meubles évalués à 21.760 florins.

En conséquence, s'établissent:

- 1) Claude-Alexandre de Fauchier de Genève, marquis de Lullin, etc., etc.;
- 2) François-Emmanuel de Fauchier, marquis de Montréal, baron de Montfort, Montfalcon et Longefan, son fils, héritiers de Françoise-Pau le de Seyssel, marquis de Lullin
- 3) Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée, etc., etc., gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A. R., agissant en son nom et pour son fils Marie-Joseph;
- 4) Philippe-Eugène d'Achey, baron de Montferrant, etc., etc. (représenté par Claude-François de la Tour, son fondé de pouvoir), agissant comme légitime administrateur de sa fille Marguerite-Françoise.

Il est d'abord convenu que, pour son fidéi-commis, François-Emmanuel de Fauchier aura la baronnie de Montfalcon et la maison-forte et seigneurie de Longefan, pour la valeur de 238.000 florins, et la maison des marquis d'Aix à Chambéry, pour 56.000 florins. Ces deux sommes sur-

passant de 15.532 florins celle de son fidéi-commis, il rapportera cette somme au lot de sa mère.

Ensuite sont formés trois lots ainsi échus, et composés:

- 1° Celui de Françoise-Paule, comprenant
 - 31) 1° Les 15.532 florins que doit rendre son fils
 - 32) 2° la baronnie de Montfort, évaluée à 136.360 florins
 - 33) 3° le comté de Montréal, estimé 88.440 florins;
 - 34) 4° le pré de Bissy, non estimé, avec la terre de Montforl dont il fait partie, évaluée 6.000 florins
 - 35) 5° les vignes de Montmeillan, avec celliers, pressoirs, cuves, etc., estimées 3.000 florins
 - 36) 6° les vignes de Drumettaz à Torméry, avec celliers, pressoirs, cuves, etc., estimées 6.300 florins
 - 37) 7° les vignes de Barberaz, avec les celliers, pressoirs, cuves, etc., estimées 5.000 florins
 - 38) 8° la grande montagne de Beaufort, estimée 3.093 florins;
 - 39) 9° le fief du Noyer, en Bauges, estimé 1.750 florins

- 40) 10° la petite montagne de Beaufort, estimée 400 florins;
41) 11° à prendre sur les deux lots suivants, 8.145 florins.

2° Celui de Jacques .d'Allinges, marquis de Coudrée, comprenant:

- 42) 1° La moitié du marquisat d'Aix, compris la moitié des acquisitions faites dans ladite terre par Louis de Seyssel et des biens procédés de la maison de Mouxy, Le tout évalué 361.166 florins
43) 2° la baronnie de la Bâtie; évaluée à 84.140 florins.
44) 3° Celui du baron d'Achey, comprenant
45) 1° L'autre moitié du marquisat d'Aix, avec la moitié des acquisitions faites dans cette terre par Lonis de Seyssel et moitié des biens provenant de la maison de Mouxy, estimés comme dessus à 361.166 florins
46) 2° la baronnie de Meillonas, évaluée à 110,880 florins. Ce lot étant plus fort que le précédent de 26.740 florins, il est convenu que le baron d'Achey payera au marquis de Coudrée la moitié de cette somme.

Parmi les autres conditions du partage, il est dit que les bénéfiques dépendant du marquisat d'Aix seront à la nomination commune des deux propriétaires de cette terre, et que dans le cas où l'un des deux voulût vendre ou engager sa moitié du marquisat; il sera tenu de le faire refuser à l'autre en la lui laissant pour le prix porté au présent.

L'acte est signé à Chambéry dans la maison De la Pérouse, conseiller d'État, premier président du Sénat de Savoie.

Comment se fait-il que les co-partageants s'attribuent dans cet acte trois des quatre terres substituées par Aimar et Françoise de Seyssel ?

Après la mort de Maurice, les représentants des diverses branches qui vinrent réclamer. la substitution furent:

Claude-Charles, seigneur du Chatelard, Aimar, vicomte de Choisel, François, seigneur de Bessinge, et Sigimond, marquis de la Serra. Vu l'absence de titres suffisants pour prouver leur descendance, ces seigneurs ne purent obtenir gain de cause. Le Sénat rendit alors un arrêt, portant la date de 1666, dans lequel il dit que n'ayant pu démêler qui des prétendants devait jouir des prérogatives du droit d'aînesse, et être mis en possession des biens substitués, il leur en donne la jouissance par égales parts, sans préjudice de leurs droits respectifs, pour le cas où l'un d'eux viendrait à pouvoir prouver qu'il représente la branche aînée. Le procès reprit de plus belle, mais il serait trop long d'en donner les détails qu'il nous suffise de dire que les parties, fatiguées de soutenir un si long et si dispendieux procès, en vinrent finalement à un accommodement, et soumirent, leur différend à un arbitrage.

1687, 9 juin. Sentence arbitrale rendue par MM. les sénateurs d'Oncieu, Devoley, de Châteauneuf, de Bellegarde, Milliet de Faverges et Denis, arbitres dans laquelle il est dit que Sigismond de Seyssel, marquis de la Serra, ayant attaqué les héritiers de Maurice de Seyssel pour les contraindre à lui abandonner les quatre terres d'Aix, la Bâtie, Châtillon et Meillonas, substituées par Françoise de Seyssel, dame d'Aix, en 1529, en faveur des aînés de la maison de Seyssel, a obtenu des droits incontestables, par plusieurs arrêts, rendus au Sénat de Savoie, en 1666, 1668, 1669, 1675, 1683 et 1686, et devant le Parlement de Dijon en 1670, et qu'en conséquence ils ont rendu la sentence suivante:

1) François-Emmanuel de Fauchier, marquis de Lullin, Joseph-Marie d'Allinges, marquis de Coudrée, et Marguerite d'Achey, comtesse de Poitiers, héritiers de Maurice de Seyssel, marquis d'Aix, se départiront du procès qu'ils ont intenté à Paris, en cassation, contre l'arrêt de Dijon, au sujet de la baronnie de Meillonas, accordée par cet arrêt au marquis de la Serra, qui la conserve sans contestation

2) Le droit de patronage du chapitre d'Aix, et autres bénéfices dépendant du marquisat, appartiendront pour une moitié au marquis de la Serra, et pour l'autre au marquis de Coudrée et à la comtesse de Poitiers. Le marquis de la Serra nommera le premier doyen et autres dignitaires du chapitre, et au premier canonicat vacant, et après les nominations se feront à l'alternative, comme suit le co-marquis d'Aix et la comtesse de Poitiers une, le marquis de la Serra une autre ainsi de suite. Il en sera de même des desservants de la chapelle de la maison de Seyssel, dans l'église d'Aix, et de la chapelle de l'hôpital.

3) Le château d'Aix et ses dépendances seront partagés par moitié, et les lots tirés au sort, savoir: l'un par le marquis de la Serra, l'autre par le marquis de Coudrée et la comtesse de Poitiers. Il en sera de même du marquisat d'Aix.

4) Le marquis de Lullin cède au marquis de la Serra la juridiction de la paroisse de Servolex, et une partie de celle de la Motte, près de Chambéry, du côté qu'elle touche le marquisat de la Serra, comme sera réglé par le surarbitre, le président d'Oncieu, avec les servis, ventes, fiefs qui sont dans l'étendue de la juridiction cédée.

En définitive, Sigismond de Seyssel eut, de l'Héritage de Maurice de Seyssel, la moitié du marquisat d'Aix et les baronnies de Meillonas et Châtillon le marquis de Coudrée et la comtesse de Poitiers chacun un tiers de l'autre moitié, et François-Emmanuel de Fauchier, marquis de Lullin, l'autre tiers, plus les baronnies de Montfalcon et de Mont-fort, le comté de Montréal, la seigneurie de Longefan et la maison de Chambéry.

BRANCHE DE BORDEAU-LA SERRAZ

PIERRE (1370-1446)

Pierre de Seyssel, chevalier, seigneur de Bordeaux, la Serraz, Saint-Cassin, Aiguebelette et Choisel, vicomte de Novalaise, naquit en 1370. Il était fils d' Aimar de Seyssel, seigneur d'Aix, et d'Antoinette de Poitiers.

Voici quelques faits sur son existence:

1403, 24 juillet. Il est présent au mariage de Bonne de Savoie avec Louis de Savoie, prince d'Achaïe.

1412, 3 novembre. Le même, qualifié de chevalier, seigneur de Saint-Cassin et d'Aiguebelette, assiste au mariage de Louis de Savoie, bâtard d'Achaïe, avec Alix de Montbel.

1413, 22 juin. Traité de paix conclu entre Louis de Savoie, prince d'Achaïe, et Thomas, marquis de Saluces, Guy de Montbel, seigneur d'Entremont, Pierre de Seyssel, seigneur de Saint-Cassin, etc.

1414, 14 août: Le même Pierre de Seyssel prête hommage au souverain pour son fief de Saint-Cassin et dépendances.

1426. Dans le rôle des chefs de lances qui firent cette année-là la guerre contre le duc de Milan, on trouve Pierre de Seyssel, seigneur de Saint-Cassin, Claude et Pierre, ses fils, et Jean, son bâtard.

1432, 9 février. Pierre et son frère Jean reçoivent l'investiture du château et de la terre de Bordeau. Peu de jours après, Jean mourut laissant sa part sur Bordeau à son frère Pierre.

1432, 28 juin. Pierre prête hommage au souverain qui lui passe investiture pour les fiefs et châteaux de Bordeau et Saint-Cassin avec leur juridiction et dépendances.

1435, 11 juillet. Le même reconnaît tenir du duc de Savoie le fief et le château de Bordeau, plus le, mère, mixte empire et omnimode juridiction, haute et basse justice qu'il a sur les hommes de ce mandement.

1446, 2 avril: 11 fait son testament, mais aucune des dispositions qu'il contient ne nous est connue.

De son mariage avec Jacqueline, fille de Pierre de Gerbais, trésorier général de Savoie, il eut six fils

1) Claude, chevalier, seigneur de la Serra, grand-maître d'hôtel de Savoie. Il prend part, en 1426, à la campagne contre le duc de Milan et fut marié

1) à Elisabeth, fille et héritière de Galois de Chevelu, qu'il épousa le 14 février 1413.

2) à Louise, fille de Humbert de Grolée, qu'il épousa le 17 décembre 1449.

Il teste le 24 avril 1454 en faveur de ses frères Pierre, Geoffroy et Guidon et mourut sans enfants mâles.

Claude eut de la première union

1) Claude qui teste en faveur de son père en 1443 et mourut avant lui, sans alliance;

2) Aimée, mariée à Humbert du Bourg, seigneur de Sainte-Croix, le 8 décembre 1427. Elle teste le 7 janvier 1479

3) Sybille, mariée à

1) Antoine de Montferrant, seigneur d'Attignat, dont elle est veuve en 1465.

2) Pierre, souche des branches d'Aiguehelette, Choisel et Sothonod.

3) Geoffroy, seigneur de la Serra et de Saint-Cassin. Il est au nombre, avec son frère Pierre, seigneur d'Aiguebelette. des 200 gentilshommes de Savoie qui sont caution pour le duc, au traité signé avec le roi de France à Cleppé le 27 octobre 1452. La terre de Saint-Cassin revint à son neveu Jean de Seyssel.

Geoffroy était chauve et fut surnommé le Gros. 11 mourut à soixante ans et fut enseveli à Aix. Sa femme, Marguerite de Rivoire, fut usufruitière de la Serra et y mourut très âgée en 1512. Elle fut sépulturée à Chambéry dans l'église de Saint-François, en la chapelle de Notre-Dame de Consolation. On croit que Geoffroy de Seyssel laissa une fille appelée Jeanne, mariée à François de Chevron, le baron de Villette.

4) Guy ou Guidon, dont l'article suit.

5) Aimar, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et plus tard commandeur de Saint-Jean des Echelles. Il fut aussi commandeur des Feuillet ou Feuillées. l'abbé Trépier dit qu'il était précepteur de la commanderie des Echelles en 1449 peut-être a-t-il voulu dire commandeur. Guichenon dit aussi qu'il était présent, le 26 juin 1432, au traité passé entre le comte de Savoie et Philippe de Levis. Il vivait encore en 1468.

6) Amédée, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. 11 est à Rhodes en avril 1466.

GUY ou GUIDON (1410-1473)

Guy de Seyssel, seigneur de la Serra, est présent à l'échange, fait le 29 mai 1410, de la vallée de Beaufort contre la seigneurie de la Val-d'Isère, entre Amédée V, comte de Savoie, et Jacquemet de Beaufort. Il a laissé un testament du 31 juillet 1472 et vécut encore quelque temps, car le 31 mars 1473 il reçoit une nouvelle investiture de son château et fief de Bordeaux.

Il fut sépulturé dans la chapelle de Saint-Martin, dans l'église d'Aix; où les membres de la famille de Seyssel avaient fixé anciennement le lieu de leur inhumation.

Selon Guichenon, il aurait épousé Aimée de Montclienui dont il n'eut qu'un fils, qui suit, en état de minorité.

JEAN (1460-1522)

Jean de Seyssel, chevalier, baron de la Serra et de Bordeaux, seigneur de Saint-Cassin, grand-maître d'hôtel de Savoie, nous est connu par les faits suivants:

1460. Il était alors, si l'on en croit l'abbé Grillet, gouverneur et recteur de l'Université de Turin.

1499, 6 juillet. Il fait hommage au souverain pour son fief de Saint-Cassin.

1509, 20 mars. Jean Clochet, de Grésy-en-Genevois, lui passe reconnaissance pour divers biens féodaux.

1511-1516. Jean de Seyssel, seigneur de Bordeau et Saint-Cassin, est président de la Chambre des comptes de Savoie. Il avait été auparavant châtelain de Saint-Genix (Saint-Genis-sur-Guié) et Cordon.

1518, 3 juillet. Le même est présent avec la qualification de grand-écuyer aux lettres de noblesse délivrées par le duc Charles de Savoie à Claude, fils de Jean Pavy, de Thoiry.

M. Le Blanc de Cernex, à Cruet, possède un livre (en 1875) des reconnaissances féodales passées au nom de noble et puissant seigneur Jean de Seyssel, seigneur de Saint-Cassin, Bordeau et la Serra.

Il mourut au château de la Serra, en 1522.

Selon Guichenon, il épousa

1) Marguerite, fille de Guillaume de Luyrieux, seigneur de Montveran, et de Claudine de Chignin, le 11 juillet 1483, dont il n'eut pas d'enfants. Elle teste le 21 septembre 1516.

2) Antoinette de Clermont de Vaulxerre, le 21 avril 1817, laquelle lui survécut et testa le 7 novembre 1562. Elle était veuve de Marie de Montfalcon lorsqu'elle épousa Jean de Seyssel.

Celui-ci en eut trois enfants

1) Louis, dont il est parlé ci-après.

2) Claude-Aimar, seigneur de Bordeau et Saint-Cassin. Il fut nommé page du roi François 1er le 22 septembre 1533. On sait qu'il testa le 19 août 1558, et mourut la même année. De son mariage avec Marie, fille de Philibert de Saint-Point et d'Amélie de Chandieu, qu'il épousa le 21 février 1541, il eut trois enfants

1) Françoise, mariée le 26 juillet 1573, à Chambéry, à noble Jean-Alexandre de Clermont, seigneur, de Saint-Pierre de Soucy, à qui elle apporta le château et le fief de Saint-Cassin

2) Jeanne, dame de Bordeau, mariée le 2 août 1570 à Louis de Livrons, seigneur d'Allemogne. Elle mourut au château de Bordeau, le 26 juillet 1643, et fut sépulturée dans l'église de Bordeau. Son mari mourut le 12 novembre 1671. C'est par, cette alliance que le château et le fief de Bordeau passèrent plus tard dans la maison de Livrons et ensuite aux Révérends Pères Jésuites de Chambéry

3) Claudine, mariée à noble de Dormy, seigneur de Vinzelle ou Vauzelle en Mâconais. Claudine fut léguée par son père d'une dot de 3.000 écus d'or au soleil.

3) Antoinette ou Marie- Antoinette, mariée

1) à Claude de la Forest (de Forez), dit Martel, seigneur de Beard (Bard) et de

Saumont, le lojuin 1338.

2) à Georges de la Garde, seigneur de Chaularon, qui mourut avant elle; en 1562. Elle se retira alors au château de la Serra, avec son frère Louis qu'elle fit héritier, n'ayant pas eu d'enfants.

LOUIS (1534-1583)

Louis de Seyssel, baron' de la Serra et de Bordeau seigneur de Chignin et de Blonay, conseiller d'État et gouverneur de la Savoie, fut un des hommes les plus distingués de cette famille si féconde en illustrations. Voici quelques faits qui se rattachent à son existence:

1534. Nous le trouvons déjà honorablement mêlé cette année-là aux événements qui se passèrent alors dans le pays. Un jour, au pays de Gex, il mit en déroute la compagnie des gens d'armes italiens commandée par le capitaine Rance de Cere, baron romain, que le roi de France envoyait au secours des habitants de Genève.

1553. Il est député par les syndics, châtelains et autres notables de Savoie, pour remonter au roi Henri II, alors Maître du pays, l'inconvénient résultant de la trop grande fortune entassée dans les couvents, prieurés et autres bénéfices.

1563, 31mai. Il vend la seigneurie de Fougère à Georges, seigneur de Feillens. Ce fief lui était parvenu par son mariage avec Adrienne de Briandas (en celte = Brindas).

1570, septembre. Il vend à Jacques de Mouxy seigneur de Loche, les cens et servis formant le fief aliéné par Claude de Mouxy, oncle de l'acquéreur, pour le prix de 76 écus d'or de cinq florins.

1571, 22 avril. Transaction passée entre Antoine et Gonin de Mouxy d'Albens, Claudine de Mouxy d'Aix. et Louis Guillet de Monthoux, dans laquelle Louis de Seyssel, conseiller d'État et gouverneur général de la Savoie, figure comme arbitre.

1583, mai. Il mourut à cette époque, comme l'indique l'épithaphe suivante, placée sur son tombeau, que l'on Voyait autrefois dans l'église de Saint-Pierre-sous-le-Château, à Chambéry:

« Ci-dessous est enterré le cœur
« conseiller-d'État et gouverneur
« Général p. S. A. en ses pays de Savoie

Suivant l'historien Guichenon, Louis de Seyssel, le baron de la Serra aurait été marié quatre fois.

1) A Jeannette de Villette, veuve d'Anthelme seigneur de Montfort, morte en 1531, dont il hérita.

2) A Adriane, fille unique de Pierre de Briandas, seigneur dudit lieu et de Thézé, le 11 avril 1533. Elle se qualifiait de dame de Fougère (Feugère, fulgère, foudre = Feurs,

d'où sort une flamme de feu d'or et de gueules ?), Briandas (Brindas en celte, actuel Brindas, 69126, France) et Chaleins, (item, Chalain-le-comtal, 42600, France) et avait déjà eu deux maris noble Claude Issuard et noble Vincent de Pulrein. Par son testament du 28 octobre 1554, elle laissa également tous ses biens au baron de la Serra son mari.

3) A Françoise, fille de Philippe de Marcossey, le 23 novembre 1563. Celle-ci mourut sans enfants, en 1568, et laissa également ses avoirs il son mari.

4) A Jeanne, fille et unique héritière d'Antoine de la Vernée, veuve de Guillaume Bouchard, chevalier, seigneur de Montdragon et de Montflory, le 7 janvier 1577.

De ces différents mariages, Louis de Seyssel n'eut que deux enfants d'Adriane de Briandas (Brindas)

1) Bertrand, dont l'article suit.

2) Louise -Marguerite, mariée, selon contrat de mariage du 7 décembre 1371, à Guillaume-François Chabod, seigneur de Jacob et de la Dragonnière, comte de Saint-Maurice, ambassadeur en France, conseiller d'État, gouverneur de Montmélian, grand-maître d'artillerie, lieutenant-général deçà les Monts, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade en 1610, mort en 1620.

47) Peut-être eut-il encore trois autres filles Catherine, Humberte et Georgine, mais on ignore de laquelle de ses quatre femmes elles seraient nées.

BERTRAND (1554-1618)

Bertrand de Seyssel, baron de la Serra, du Châtelard en Bauges, de la tour de Lugrin, de Bordeaux, seigneur des Granges, de Chignin et de la maison-forte de Blonay, naquit en 1554 et fut héritier de sa mère, Adriane de Briandas, en vertu du testament que nous avons cité.

Voici quelques faits qui le concernent:

1581, 6 décembre. Le duc Charles-Emmanuel de Savoie lui cède, ainsi qu'à Bonne Costa sa femme, la terre du Châtelard en Bauges, en échange de la seigneurie de Miribel. La terre du Châtelard était alors très considérable, puisqu'elle comprenait les paroisses de Bellecombe, la Motte, le Châtelard, Aillon, Doucy, la Compote, Jarsy, Ecole et Sainte-Reine.

1586, 22 novembre. Par acte de ce jour, passé devant Me Dufour, notaire, le baron de la Serra transige avec Bertrand de Gemilly, prieur de Bellevaux.

1598. Le même commande un régiment des troupes du duc de Savoie et se distingue, sous les ordres de x De Miolans, seigneur d'Albigny (actuel Saint-Pierre-d'Albigny, 73250, France) aux combats livrés par celui-ci à Créqui, et du lieutenant de Lesdiguières (François De Bonne), en Maurienne.

1618, 2 février. Bertrand de Seyssel est nommé chevalier, de l'ordre suprême de l'Annonciade, selon Capre.

A cette occasion cet auteur le qualifie de baron de la Serra et du Châtelard, et de seigneur de la tour de Lugrin, des Granges et de Chignin, de maître de camp d'infanterie, cornette blanche de la noblesse de Savoie et capitaine de cinquante homme d'armes.

1618, 5 décembre. Après la mort de son fils Louis, Bertrand de Seyssel avait repris la terre. du Châtelard qu'il lui avait donnée à l'occasion de son mariage par acte de ce jour il la vend à noble Horatio Bonfils, trésorier de S.A. en Genevois, pour le prix de 27 mille livres tournoises.

Bonfils ne la garda pas longtemps, car il la revendit le 19 janvier suivant à Sigismond d'ESTE.

1618, 6 décembre. Bertrand de Seyssel fait son testament.

Il fut marié deux fois

1) à Bonne, fille de Jean-Louis Costa, ou Coste, comte de Pont-de-Veyle et de Châtillon-en-Dombe, vicomte de Miribel, qu'il épousa le 19 août 1576.

2) Catherine, fille de feu noble Georges Louis, ou Loys, seigneur de Rochefort, Monlgex et Puisgros, conseiller d'État et général des finances en Savoie, selon contrat de mariage

du 1:2 février 1616. Après la mort de son mari Catherine Louis épousa Emmanuel de Commène.

Bertrand de Seyssel mourut le 8 août 1619, à Chambéry, âgé de soixante-cinq ans, ayant eu huit enfants

1) Georges, né le jour de la Trinité 1577, mort en bas âge.

2) Béatrix, née le 3 mai 1578, mariée le 28 juin 1598 à noble Georges Dunand, dit Ruffin, seigneur de Grilly, Saint-Paul, etc. Elle fut héritière de son frère Louis.

3) Jean, né le 16 mai 1579, mort en bas-âge.

4) Jean, né le 18 septembre 1587, mort aussi en bas-âge.

5) Louis, né le 20 juin 1591, seigneur des Granges, marié le 26 août 1612, à Jacqueline de Chouvierey, laquelle se remaria avec Alphonse, fils de Pierre Maillard, baron de Tournon. Louis mourut d'un coup de canon reçu au siège de la ville d'Asti, en juin 1615. Il fut baron du Châtelard en Bauges, cette terre lui ayant été donnée à l'occasion de son mariage. A ce propos, on lit dans la notice de M. Alphonse Despigne:

« Quelques années avant cette

« époque (1618), Bertrand de Seyssel et son fils Louis

« affectèrent la terre du Châtelard en Bauges pour sûreté
« des reprises matrimoniales de Jaquoline de Chouviroy.
« Louis étant mort sans enfants, en 1615, sa veuve épousa
« Alphonse Maillard de Tournon. Un procès en restitution
« de la dot de Jaqueline de Chouviroy ayant été intenté,
« Bertrand de Seyssel liquida cette créance à 5.100 duca-
« » tons, de 7 tlorins; 6 sols la pièce, et pour garantir cette
a somme fixée par la transaction du 3 avril 1618, Roche-
« fort, notaire, il obligea de nouveau sa terre du Châ-
« telard. »

6) Claude-Melchior, né le 25 septembre 1587, nommé gentilhomme de la chambre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, le 12 mai 1608. Il fut peut-être aussi baron du Châtelard et mourut sans alliance.

7) Jeanne, née le 12 avril 1618, morte le 4 octobre 1625; sépulturée à Chambéry, dans la chapelle du marquis de Saint-Maurice, dans l'église de Saint-François.

8) Sigismond, dont l'article est ci-après.

SIGISMOND (1640-1692)

Sigismond de Seyssel, XVIIe (17) seigneur d'Aix, 5°. marquis de ce nom, marquis de la Serra, de Chatillon et de Meillonas, fut écuyer de Madame Royale et capitaine dans l'escadron de Savoie.

Voici quelques faits qui le font connaître:

1640, 10 avril. Il épouse, au château de Montaille, Claudine, fille de Jacques Ducoudray, seigneur de Blancheville et de la Frasses (Arâches-la-Frasse, 74300, France), près de Sallanches.

1651 13 juillet. Sa terre de la serra fut érigée en marquisat par le duc Charles-Emmanuel II.

1666, 29 mai. Arrêt du Sénat de Savoie attribuant le marquisat d'Aix à Sigismond de Seyssel, marquis de la Serra, cornette blanche de la noblesse de Savoie, capitaine d'une compagnie dans l'escadron du duc. Cet arrêt n'étant que provisoire, le procès avec les héritiers de Maurice de Seyssel, marquis d'Aix, reprit ensuite pour ne se terminer, que par la sentence arbitrale dn 9 juin

1687, que nous avons analysée précédemment et qui n'attribuait plus au marquis de la Serra que la moitié du château et du marquisat d'Aix.

1678. Le marquis d'Aix et de la Serra, lieutenant-général de cavalerie, est décoré de l'ordre suprême de l'Annonciade.

1683, novembre 28. Il cède tous ses biens, droits et rentes à son fils François-Joseph, marquis de Châtillon, maréchal de camp, gouverneur au château et préside de Chambéry, moyennant un entretien convenable à son rang et une pension annuelle de 81 pistoles d'Italie.

Il fut sépulturé à Chambéry, le 17 février 1692, dans l'église de Saint-François. Sa femme l'avait précédé et était morte aussi à Chambéry, le 12 septembre 1677, âgée de 36 ans.

Outre deux jumeaux morts en naissant, le marquis d'Aix eut de cette union huit enfants que voici

1) Claude, né le 24 août 1642, mort le 15 novembre suivant.

2) Marie-Gabrielle, née le 23 avril 1645, morte le 3 mai 1648.

3) Jacqueline, baptisée le 16 août 1646, mariée le 19 février 1668 à François Vulliet de la Saunière, marquis de Yenne. Elle fut sépulturée à Chambéry le 12 août- 1709.

4) Louise, née le 5 octobre 1648, mariée le 23 janvier 1665 au marquis François de Lescheraine, premier président de la Chambre des comptes de Savoie. Leur contrat de mariage fut signé le 6 janvier même année, et porte en faveur de Louise de Seyssel une constitution dotale de 3.000 ducats. Le marquis de Lescheraine avait épousé en première noce, le 7 août 1644, Anne Milliet de Challes il mourut le 30 août 1702.

5) François-Joseph, marquis d'Aix, dont nous parlerons ci-après.

6) Claude, né le 16 juillet 1653, mort à Turin, le 19 août 1685; à 32 ans, à la suite de deux blessures reçues quatre jours avant dans un combat.

7) Christine ou Chrétienne, née le 16 février 1658, baptisée à l'église de Saint-Léger, à Chambéry, le 16 juin suivant, ayant Madame Royale de Savoie pour marraine. Elle fut mariée à Charles-Aîné de Rossillon; marquis de Bernex, et mourut à Chambéry vers le 4 juin 1711. jour de sa sépulture.

8) Anne, née au château de la Serra le 9 août 1665, mariée le 29 août 1684 à François du Grest, comte d'Ugine, seigneur de Thénésol, conseiller d'État; président au Souverain Sénat de Savoie: Elle fut sépulturée à Chambéry le 7 janvier 1688, n'étant âgée que de 35 ans. Son mari se remaria avec Marie-Madeleine de Michal de Cagnol le 19 février 1689.

FRANÇOIS-JOSEPH (1650-1694)

François-Joseph de Seyssel, XVIIIe (18) seigneur d'Aix, 6° marquis du nom, marquis de la Serra, comte de Châtillon et de Meillonas, naquit à Chambéry le lundi de

Pâques, 18 avril 1650, à huit heures du soir.
Il nous est connu par les faits suivants:

1677. Il épouse Aimée-Paule, fille de S. R. Joseph Louis Solar, marquis d'Agliani-Asinari, comte de Moretto, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade.

1681, 30 juillet, Le duc de Savoie Victor-Amédée II, par lettres-patentes, le nomme cornette blanche de la noblesse de Savoie. Il est dit dans ce document qu'il jouira de cette faveur avec les honneurs, droits et gages qui y sont attachés, comme en jouissait son père, et de concert avec lui.

Le lendemain, le duc signe de plus un ordre aux officiers de solde de le coucher, sur l'état des entretenus de la cavalerie de Savoie, pour 600 ducats effectifs, comme en jouit son père, et pour les percevoir seulement après le décès de celui-ci. Dans ce document, François-Joseph de Seyssel est qualifié de marquis de Châtillon.

1692, 16 décembre. Il nomme, en sa qualité de co-marquis d'Aix, Révérend Reymond Magnin, de Rumilly, à la charge de chanoine du chapitre de la collégiale d'Aix.

1694, 28 janvier. Il fait son testament où il est dit qu'il veut être sépulturé auprès de son père et de sa mère, dans l'église des Révérends Pères de Saint-François à Chambéry. Après diverses dispositions en faveur de ses enfants, dont il sera question plus loin, on voit qu'il laisse à sa femme l'usufruit et l'administration de tous ses biens, sa vie viduelle durant, sans compte à rendre, la priant d'avoir soin de l'éducation de leurs enfants, selon leur qualité, soit qu'elle veuille aller demeurer à Turin, soit qu'elle reste dans le pays. Puis il institue pour son héritier son fils Victor-Amé, lui substituant, en cas de décès sans enfants mâles, ses frères non ecclésiastiques par ordre de primogéniture.

L'acte est signé à Chambéry, dans la maison du testateur, en présence des témoins cités.

Le marquis d'Aix mourut peu de temps après et fut sépulturé le 29 mai 1694, n'étant âgé que de quarante-quatre ans (né vers 1654).

1700, 24 novembre. La marquise d'Aix, pour elle et pour son fils mineur Victor-Amé passe reconnaissance au duc de Savoie du marquisat d'Aix pour une moitié, compris le droit de justice, avec fourches patibulaires à quatre piliers, le pilori et le banc du droit. Le marquisat d'Aix comprenait alors la ville d'Aix et son territoire, plus les paroisses de Saint-Paul, Saint-Sigismond, Mouxy, Pougny, Châtenod et Drumettaz, pour la partie au nord du ruisseau. Les fourches patibulaires étaient établies sur le monticule qui se trouve sur le bord de la route de Chambéry, après avoir passé Marlioz, à l'endroit où commence la plaine qui s'étend vers Drumettaz et Méry. Le lendemain, la marquise remplit les mêmes formalités pour sa terre de Châtillon, ses droits féodaux et ses moulins sur Chindrieux et le port de Savière. Le marquis d'Aix était à cette époque patron, de la chapelle des saints Sébastien et Nicolas, dans l'église de Chindrieux.

De son union avec Aimée-Paule d'Agliani-Asinari, il eut huit enfants que voici:

1) Victor-Amé, marquis d'Aix, dont il sera parlé plus loin.

2) Jean-Baptiste-Louis, comte de Chatillon. Son père, dans son testament du 28 janvier 1694, lui lègue 2.000 ducats, payables lorsqu'il aura vingt-cinq ans, et recommande à sa mère de le mettre au collège de Navarre. Il fut cornette de dragons et mourut en, 1717.

3) Louis, marquis de la Serra, capitaine d'infanterie. Son père lui lègue aussi 2.000 ducats, payables lorsqu'il aura vingt-cinq ans.

4) Marie-Nicole. Son père lui lègue également 2.000 ducats, payables lorsqu'elle viendra à se marier. Elle épousa le marquis d'Ossa. Grillet dit qu'elle épousa François-Antoine d'Oncieu, comte de Saint-Denis, mort en 1722. Il se peut qu'elle ait été mariée deux fois.

5) Louise. Elle n'est pas mentionnée dans le testament de son père. C'est peut-être elle qui épousa le comte de Saint-Denis.

6) Bonne-Marguerite. Son père lui lègue 2.000 ducats si elle vient à se marier et 1.000 seulement si elle se fait religieuse. On ignore sa destinée.

7) Paul. Son père lui lègue aussi 2.000 ducats, payables lorsqu'il aura vingt-cinq ans. Il vit en 1708.

8) Pierre-Antoine. Son père lui fait un legs identique: Il fut sépulture à Chambéry le 30 mars 1697.

VICTOR-AMÉ (1679-1754)

Victor-Amé de Seyssel; XIXe (19) seigneur d'Aix, 7e marquis de ce nom, marquis de la Serra et de Sommariva del Bosco (12048, Piémont, Italie), baron de Châtillon et de Meillonas, naquit le 29 décembre 1679, et eut l'insigne-honneur d'avoir pour parrain Victor-Amé, duc de Savoie. Il fut probablement élevé à l'Académie de Turin, car son père, dans son testament, manifeste cette intention! Quoiqu'il en soit, il fut digne de sa race, comme le témoignent les faits suivants :

1706. Il prend part à la belle défense de la ville de Turin assiégée par les Français, en: qualité de major du régiment de Savoie, et fut blessé grièvement dans l'assaut donné le 26 août.

1710. Il épouse Henriette-Marguerite, fille du prince del Pozzo de la Cisterna, une des familles les plus distinguées du Piémont.

1711-1720. Il fait partie de l'armée du duc, puis roi, Victor-Amédée II, comme colonel du régiment de Savoie.

1713, 31 mai. Il soutient devant les plénipotentiaires du traité d'Utrecht ses droits sur la principauté d'Orange, comme héritier direct de Jean de Seyssel, comte de la

Chambre, héritier de Françoise de Seyssel, dame d'Aix, appelée à la succession de cette principauté par le testament de Louis de Châlons, prince d'Orange, succession déclarée ouverte par un arrêt du 15 décembre 1543.

Malgré ses réclamations, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume céda la principauté à la France la même année.

1720, 21 février. Commission pour la rénovation des fiefs et rentes du marquisat d'Aix, donnée à Me Jean-Louis Degallion, notaire à Chambéry, bourgeois de Rumilly, par

1) Henriette-Marguerite del Pozzo de la Cisterna, marquise d'Aix et la Serra, des dames d'honneur de la Reine de Sardaigne et de Madame Royale, agissant au nom du marquis d'Aix, son mari, en vertu d'une procuration du 16 du même mois. (Drivet Nore).

2) Françoise des Champs, marquise de Coudrée et d'Aix, des dames d'honneur de la Reine, épouse de Joseph-Marie d'Allinges, marquis de Coudrée, d'Aix et de Lullin, comte d'Aprémont, l'Heuille, Langin, Montréal, baron de Laringe et de Monlfalcon, etc gouverneur de S. A. R. le prince de Piémont, général de cavalerie, ministre d'État, commandant général en Savoie, selon procuration du 5 juillet 1713. (Pacoret Nore, 6e série, T 7).

Cette commission porte que la rénovation de ces fiefs et rentes devra être achevée dans le terme de cinq ans, dès le jour de la remise des titres, soit environ la fin du mois d'août 1721 que ce travail sera payé à Me Degallion, à raison de 400 livres de Savoie par année, plus six livres pour chaque reconnaissance qu'il rendra minutée et signée, avec le sommaire des redevances au bas de chacune. Les marquis d'Aix devront non seulement fournir le papier; l'encre et les plumes, mais encore un cabinet pour fermer les livres terriers et autres titres, comme aussi des chambres pour y dresser des lits, tant pour lui que pour ses secrétaires.

Fait à Chambéry, dans la maison de S. E. le marquis de Coudrée et d'Aix. (Drivet Nore).

1721, 29 juillet. Le marquis d'Aix revient à Turin d'une mission de confiance que le Roi de Sardaigne lui avait confiée auprès du Roi de Danemark.

1724. Le même, colonel du régiment de Savoie, demande la permission d'exploiter sa forêt de Châtillon en Chautagne (voire Wikipédia à Château de Châtillon).

En l'y autorisant le gouvernement du roi donne à Noël Bouchard un laissez-passer, afin qu'il puisse mener, par terre et par eau, cent toises de planches pour dresser les ateliers et abris nécessaires aux ouvriers.

1729, octobre. Il revient d'une mission diplomatique en Angleterre. A la même époque il est nommé capitaine de la première compagnie des Gardes du corps de S.M.

1731, septembre 28. Il est gouverneur de la citadelle de Turin. En cette qualité il assiste à la fameuse séance du Conseil d'État, présidée par le roi Charles-Emmanuel III, où fut prise la résolution d'arrêter et emprisonner l'ex-roi Victor-Amédée II, qui

voulait, après avoir abdicé, reprendre la couronne à son fils. Le marquis d'Aix fut l'ami intime, du célèbre Ferrero, marquis d'Ortnéa, premier ministre de Charles-Emmanuel III, homme de grande capacité, qui dirigea le royaume pendant quelques années (*Miscellanea di storia italiana* – T 8 – p 558).II, p. 5-

1731, 22 octobre. Le marquis d'Aix est nommé lieutenant-général, et en cette qualité prend part à la guerre contre l'empereur. Le roi s'étant emparé du Milanais, nomme le marquis d'Aix gouverneur du château de Milan par lettres-patentes du 7 mars 1734. En septembre 1736, la paix étant conclue, le gouverneur remet la place au général autrichien Vachtendon.

1731, 22 décembre. Au moment d'entrer en campagne, le marquis d'Aix fait son testament, devant Me Denisio, notaire, en faveur de François-Joseph-Octave de Seyssel, son fils aîné.

1732. De concert avec Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée et d'Aix, il présente à la délégation cadastrale une déclaration de féodalité pour 160 journaux de bois, prés, rocs, s'étendant dès les fosseaux de Ragier à l'eau de Bay, du rivage de l'étang à l'eau de Bay, du nant de Saint-Victor au lac, comme va le ruisseau de l'étang et l'éperon de Saint-Innocent jusqu'aux dits fosseaux.

1733. Il est gouverneur de la ville de Crémone. La même année, il achète de la couronne de Savoie le marquisat de Sommariva, provenant de la maison d'Urfé, du Poitou, avec les fiefs, titres, rentes et autres dépendances qui y sont attachés.

1735, 26 juin. Victor-Amé de Seyssel et Jacques d'Allinges consignent le marquisat d'Aix avec ses dépendances, quant au premier, comme légitime successeur de Louis de Seyssel, quant au second, comme héritier universel d'Henriette de Seyssel.

1735, 1er juillet. Victor-Amé consigne son fief de Châtillon, plus la leyde, le péage, les langues, chasses, boucherie, et la part qu'il a encore sur la rente de Bordeau, le reste étant au seigneur de la Tour.

1736, 14 octobre. Patentes de grand maître d'artillerie, en faveur de Victor-Amé de Seyssel, marquis d'Aix et de Sommariva.

1737, 19 mars. Il est créé chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade.

1741, 22 janvier. Il vend sa baronnie de Meillonas, en Bresse, pour le prix de 61.900 livres.

1742. Il prend part à la guerre contre les Espagnols. Au mois d'octobre, étant auprès du roi de Sardaigne, il lui conseille de les attaquer en Maurienne, après avoir franchi le Mont-Cenis.

1743. Le général de Las-Minas, chef de l'armée espagnole, cherchant à pénétrer en Piémont par la vallée de Queiras, le marquis d'Aix, à la tête d'un corps d'armée, porte son quartier général à Saint-Peire et dispose ses troupes sur le flanc de la montagne appelée le Bois de la Levée.

L'armée de Las Minas, composée de Français et d'Espagnols, attaque d'abord les retranchements, mais est repoussée. Elle s'empare ensuite du fort de Ponto et la bataille reste indécise. Le lendemain, 8 octobre, une attaque générale recommence, mais, après des efforts considérables, l'armée Gallo-Espagnole, battue sur tous les points, est obligée de se replier sur le Dauphiné.

Le général marquis d'Aix se distingua encore l'année suivante par sa belle défense dans les Alpes, qui lui valut en janvier 1744 le grade de général d'infanterie (Histoire militaire du Piémont par Alexandre de Saluces, T V, p 400).

1749. Il se qualifie de grand-maître d'artillerie, général d'infanterie et de gouverneur de la ville et province de Turin.

1782, 25 avril. Le général de Seyssel fait un codicille chez Me Almonte, notaire à Turin, par lequel, attendu le décès de son fils aîné, il fait passer la primogéniture sur la tête de son second fils Joseph-Henri-Octave, comte de Châtillon.

Il mourut à Chambéry, le 16 février 1734, et son corps fut enseveli dans l'église de Saint-François de cette ville. Sa femme, Henriette-Marguerite del Pozzo de la Cisterna, lui survécut, comme en font foi les deux faits suivants:

1754. La marquise d'Aix fait publier les bans champêtres, conformément à un bail passé le 7 octobre 1729. On appelait alors bans champêtres la permission de couper les blés et les foin, puis de vendanger. Le ban de vendange a été en usage jusqu'à nos jours. On appelait vulgairement cette publication meure les emprises. La prise, en patois la praiza, est un ancien mot qui, veut dire la récolte pendante, sur pied.

1756, 26 mai. Comme procuratrice de son fils Joseph Henri-Octave de Seyssel, elle nomme à la charge de trésorier du chapitre collégial d'Aix le Révérend Catherin Jourdan.

Le général marquis d'Aix eut sept enfants:

1) François-Joseph-Octave, aide de camp du roi Charles-Emmanuel III, fut tué le 18 juillet 1744, au combat de Montecavallo ou Pierre-Longe. Il avait été chargé de défendre, avec le général du Verger de Saint-Thomas, les lignes de Château-Dauphin ces deux braves officiers firent vaillamment leur devoir et furent tués tous les deux à la même affaire, alors que l'épée à la main ils tentaient de reprendre une batterie de canons. Il mourut sans avoir été marié.

2) Victor-Amédée, mort en bas.-âge.

3) Joseph-Henri-Octave, marquis d'Aix, dont nous parlerons ci-après.

- 4) Joseph, sépulturé à Chambéry, le 2 décembre 1721.
- 5) Louise-Thérèse, mariée au marquis Gaspard della Chieza di Cinzano.
- 6) Madeleine, mariée au marquis Jean-Baptiste Amoretti d'Osasio.
- 7) Jeanne, religieuse au couvent de Montfleuri, près de Grenoble.

JOSEPH-HENRI-OCTAVE (1716-1762)

Joseph-Henri-Octave de Seyssel, Xxe (20e) Seigneur d'Aix, 8e marquis de ce nom, marquis de la Serra, de Sommariva del Bosco et de Samoëns, comte de Châtillon en Chautagne, naquit à Turin en 1716. Voué au service militaire, comme son père, il fut cornette, de la première compagnie des Gardes du corps de S. M. et colonel de cavalerie.

Il épousa, en 1745, Thérèse Ponte di Scarnafigi, dont il eut trois enfants comme nous le verrons.

Le 9 novembre 1755, le marquis d'Aix vend son château et marquisat de la Serra à noble Jean-Baptiste Salteur, capitaine dans le régiment des Gardes, pour le prix de cent mille livres.

Il mourut à Turin le 17 août 1762.

De son mariage sont nés:

- 1) Victor-Amédée dont l'article suit.
- 2) Henri-Philippe, lieutenant-colonel dans Savoie-Cavalerie.
- 3) Thérèse-Henriette, mariée au comte Gaspard d'Hallot de Mussano. Elle vit encore en 1816.

VICTOR-AMÉDÉE (1747-1819)

Victor-Amédée de Seyssel, XXIe (21) seigneur d'Aix, 9e marquis de ce nom et de Sommariva del Bosco, comte de Châtillon, naquit à Turin le 3 janvier 1747. Voici les faits qui le concernent:

1762, 11 décembre. Il passe procuration, devant Me Bolla, notaire à Turin, à messire Jean-Louis Vulliet de la Saunière, marquis de Yenne et de Chevelu. C'est en vertu de cette procuration que le marquis de Yenne nomme, le 10 septembre 1772, le Révérend Jacques Demoline trésorier du chapitre de la collégiale d'Aix.

1778, 5 mai. Il est premier écuyer de la vénérable Marie-Clotilde de Savoie, princesse de Piémont, plus tard reine de Sardaigne, et capitaine dans le régiment de Savoie-Cavalerie.

1783 3 juillet. Joseph-Joachim d'Allinges, marquis de Coudrée, co-marquis d'Aix et autres terres, gentilhomme de la chambre du roi, reçoit l'investiture de sa part du marquisat d'Aix.

1784, 9 février. Le marquis Victor-Amédée de Seyssel reçoit l'investiture de sa part du même marquisat. Il est alors capitaine de la seconde compagnie des Gardes du corps de S. M.

1815, 2 novembre. Il est nommé chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, comme on le voit dans le tome Ier de l'Armorial de Savoie par le comte de Foras.

1816, 1er novembre. Par patentes royales signées le jour anniversaire de la naissance de la reine, le marquis d'Aix est élevé au grade de général de cavalerie. Il mourut à Turin le 1er janvier 1819, âgé de 72 ans, (Journal « Savoie », 29 janvier 1819) ayant été marié deux fois

1) à Christine Coardi di Carpenetto, de laquelle il eut un fils
48)

49) Louis-Joseph, qui fut marquis de Sommariva del Bosco, page du roi Victor-Amédée III, puis aide de camp et 1er écuyer de S. A. R. le duc d'Aoste, dès le 11 avril 1789. Il se distingua dans la campagne de 1793, et l'année suivante il prit part encore aux événements, militaires, en qualité de capitaine dans le régiment de Savoie-Cavalerie. C'est lui qui, en 1796, apporta au camp de Carmagnole l'ordre du roi de conclure la suspension d'armes de Cherasco, et se joignit aux plénipotentiaires désignés pour traiter de la cessation des hostilités (Un homme d'autrefois_Costa de Beauregard_1877 p331 à 334).

50)

Il mourut à Turin le 20 mars 1801, âgé de 34 ans, sans avoir été marié.

2° à Madeleine-Mathilde Piovasasco di Scalenghe, en 1769, qui lui donna quatre autres enfants:

1) Thomas, dont l'article est ci-après.

2) Louis, mort sans alliance, âgé de 27 ans:

3) Constance, mariée au marquis Galleazzo Scarampi di Pruney, morte à Turin en 1845.

4) Henri-Joseph, né à Turin le 16 novembre 1775, dit comte de Seyssel, docteur es 'droits, membre du Conseil des édiles, à Turin, de 1826 à 1832. Directeur de la Dette publique par patentes royales du 27 janvier 1820, créé commandeur de l'ordre des Saints Maurice et Lazare le 20 décembre 1835, deux fois syndic de la ville de Turin. Il épousa, le 14 décembre 1808, Marie-Christine Ferrero de la Marmora, née le 6 mai

1787, qui fut dame de palais de la reine Marie-Christine (1832) et vécut en veuve comme elle.

De cette union le comte de Seyssel eut deux fils

1) Alphonse-Victor, comte de Seyssel, né le 15 juin 1809, mort sans alliance le 6 septembre 1871

2° Louis- Célestin, né le 20 février 1820, lieutenant d'artillerie en 1846, colonel dans la même arme, officier de la Légion d'honneur et des Saints Maurice et Lazare en 1861. Il prit part aux diverses campagnes pour l'indépendance de l'Italie. en 1848, 1849 et 1859, et devint major-général d'artillerie le 16 février 1863. En 1863 il épousa Camille Berton de Sambuy, puis mourut le 27 novembre 1880, laissant un fils appelé Maurice, né en avril 1864, habitant Gênes en 1875.

THOMAS (1770-1828)

Thomas de Seyssel, 10^e marquis d'Aix, marquis de Sommariva, naquit à Turin le 20 décembre 1770. Il fut d'abord page de S. A. R. le duc de Chablais en 1782, puis capitaine aide-major dans le régiment de Savoie-Cavalerie, en 1784. A la même époque, il jouissait encore de la charge d'écuyer de S. A. R. le duc de Montferrat.

Sous l'Empire il fut député au Corps législatif à Paris, puis décoré de la croix de la Légion d'honneur. Nous le trouvons, en 1813, administrateur-général des hôpitaux de Turin.

A la Restauration, il fut décoré de l'ordre du Mérite militaire de Wurtemberg et créé chevalier de l'ordre royal des Saints Maurice et Lazare. On voit dans son testament, déposé au Sénat de Turin, et qui porte la date du 9 juin 1823, qu'il institua un majorat en faveur des aînés de ses descendants et qu'il fonda la chapellenie de Sainte-Marie de Sommariva.

Il mourut à Turin, le 4 décembre 1828, ayant épousé, le 23 janvier 1799, Christine Salmatoris Roussillon du Villard et de Lequio, de laquelle il eut trois fils:

1) Claude, énoncé ci-après.

2) Charles-Joseph, né le 26 septembre 1802, capitaine dans les chevaux-légers du Piémont, en 1831, mort à Milan le 10 septembre 1837, sans alliance.

3) Victor, né le 17 janvier 1804, dit comte de Seyssel, premier page de S. A. R. le prince de Savoie-Carignan, en 1816. Il fut encore plus tard (lettres-patentes du 14 juin 1831) second écuyer et gentilhomme de bouche du roi Charles-Albert, emploi qu'il occupa jusqu'en 1838.

En 1842 et 1846 nous le trouvons capitaine d'artillerie, 1^{er} écuyer et gentilhomme de la chambre du Roi.

Sa belle conduite pendant la campagne de Lombardie, en 1848, lui valut la médaille de la Valeur militaire. L'année suivante il prit encore part à la malheureuse bataille de Novare, ayant été élevé au grade de colonel (6 janvier 1849). Plus tard, s'étant retiré

du service actif, il fut nommé Directeur de la galerie royale d'armes (armeria) de Turin, magnifique collection dont il avait fait une étude spéciale, publiée en 1840.

Armeria antica e moderna di S. M. Carlo-Aîberto, 1 vol. in-8' avec planches. – La 31^e édition fut publiée en 1845 sous ce titre Armeria antica e moderna, Torino, 1 vol in-8" avec 10 tables.

Il fut commandeur de l'ordre impérial de Sainte-Anne de Russie, officier de la Légion d'honneur et commandeur des Saints Maurice et Lazare par patentes royales du 13 avril 1850.

Il mourut en 1857, laissant de son union avec Mlle Antonia Drake y Castillo deux fils et une fille

1) Charles-Albert, dit comte de Seyssel, gentilhomme de S. M. la Reine d'Italie de 1880 et 1885, mort à Turin le 9 novembre 1885, sans alliance

2) Marie, mineure en 1861, mariée au baron Camille de Rosée

3) Henry, marié le 11 juin 1868 à Mlle Hélène Henderson.
Deux filles sont nées de ce mariage:

1) Blanche, née le 14 avril 1869

2) Rose-Marie, née en août 1872.

CLAUDE (1799-1862)

Claude-Victor-Joseph-Félix-Marie de Seyssel, 11^o marquis d'Aix, marquis de Sommariva del Bosco, naquit le 10 décembre 1799. Après avoir fait ses études au lycée impérial de Turin, il fut admis, en 1815, en qualité de cadet, dans le corps de l'état-major français. Les événements qui changèrent alors la carte de l'Europe favorisèrent le jeune de Seyssel qui fut admis au grade de sous-lieutenant dans le régiment des dragons du roi Victor-Emmanuel Ier.

En 1819, il fut promu au grade de lieutenant et nommé écuyer de S. A. le prince de Savoie-Carignan. Deux ans après; il donna des preuves de sa valeur dans divers combats livrés par l'armée royale contre les troupes révoltées, particulièrement dans la défense du gouvernement de Gènes,

le 21 mars 1821, où, à la tête d'un détachement de trente hommes, il se fit jour, à la pointe de son épée, au milieu des mutins qui, lui firent deux blessures à la tête et deux autres dans les reins: Le grade de capitaine et la croix d'officier de l'ordre du Mérite militaire furent la récompense de sa brillante conduite.

Par la suite, il reçut encore les décorations des Saints Maurice et Lazare, de la Couronne de fer d'Autriche, de Constantinien de Parme, et du Mérite de Saint-Joseph de Toscane, à l'occasion de diverses missions de son souverain, parmi lesquelles nous remarquons son voyage à Saint-Pétersbourg et à Moscou, avec le marquis de Brignole-Sales, ambassadeur de S. M, pour assister, le 1er juin 1826 au couronnement

de l'empereur de Russie.

Le lendemain de la mort du roi Charles-Félix, c'est-à-dire le 28 avril 1831, le roi Charles-Albert, voulant s'attacher particulièrement le, marquis d'Aix lui fit remettre les patentes de 1er écuyer et de gentilhomme de sa chambre.

Peu après, il reçut son brevet de major dans les dragons de Piémont et sa nomination d'aide de camp de S. M. Il fit en cette qualité partie de l'escorte chargée d'accompagner le roi des Deux-Siciles dans ses États, après le mariage de ce prince, célébré à Gènes le 21 novembre 1832, avec la princesse Marie-Christine de Savoie. Cette mission d'honneur lui valut la décoration de Saint-Janvier de Naples (Grand-Cordon). La même année, il parvint au grade de lieutenant-colonel et fut attaché au ministère des affaires étrangères.

Quatre ans après nous le trouvons colonel du 6e régiment d'infanterie, et en 1841 major-général. C'est en cette qualité que, commandant la brigade d'Aoste, il fit en 1848 la campagne de Lombardie contre l'Autriche. Sa belle conduite pendant la bataille de Sainte-Lucie lui valut la croix de commandeur des Saints Maurice et Lazare, qu'il reçut de la main du roi Charles-Albert, sous les murs de Vérone.

Peu de jours après, le 30 mai, au combat de Goïto, s'étant de nouveau fait remarquer par son courage, il reçut la médaille de la Valeur militaire.

Quelques jours après, cette campagne, brillante au début, se changeait en une retraite précipitée. Ce fut alors que le roi donna l'ordre au-général de Seyssel de barrer le passage aux Autrichiens, à Grotta d'Adda, avec trois régiments et deux batteries d'artillerie (29 juillet). Que se passa-t-il alors, nous ne le savons pas; mais le général de Seyssel n'exécuta pas à la lettre l'ordre du roi Charles-Albert, et battit en retraite sans avoir défendu le poste, comme il devait le faire. Cette faute lui fut plus tard reprochée, et fut cause de sa mise en disponibilité à la fin de la campagne.

Il rentra en grâce par la suite, et fut décoré de l'ordre militaire de Savoie, puis fait commandeur de première classe de celui des Saints Maurice et Lazare. En 1852, il reçut encore la croix de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur de France. En 1857, le marquis d'Aix fut reçu membre de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Il avait été promu au grade de lieutenant-général quand, quelques mois après, il mourut à Turin le 28 mars 1862, à 62 ans.

De son mariage avec Mlle Élisabeth (La marquise d'Aix, née de Boutourlin, vivait encore à Turin en 1877), fille du comte Démétrius de Boutourlin, sénateur de l'empire russe, et d'Anne de Voranzow, contracté en 1829, le marquis d'Aix eut cinq enfants.

1) Charles-Albert, 12e marquis d'Aix, marquis de Sommariva, né le 18 mai 1830. Après avoir pris ses grades de docteur es droits, il fut nommé chevalier d'honneur de S. A. H. la duchesse de Gènes. Il était secrétaire de légation de première classe à Turin, et chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, lorsque, par acte du 14 septembre 1866, il vendit son château d'Aix à la municipalité de cette ville, et le parc y attenant à l'État, pour le prix de 400. 000 francs. Pour être plus exact il convient de dire qu'après la vente du château d'Aix, le marquis conserva encore quelque temps le petit château de Chamfienry-sous-Châtillon en Chautagne. Ainsi disparaissait le lien qui retenait encore cette illustre famille, si éminemment savoyarde, à la mère-patrie.

Par la suite Charles-Albert de Seyssel fut secrétaire de la légation sarde à Francfort-sur-le-Mein, consul d'Italie à Fiume, à Galatz (1877), et à Malaga, où il mourut le 22 avril 1884, sans avoir été marié. Il portait la décoration de l'ordre de Léopold de Belgique.

2) Aïmar ou Adhémar, dit comte de Seyssel, né le 2 avril 1834, docteur ès droits. Il vécut non marié, à Cherasco, où il occupait le palais des Salmatoris-Rossillon (voire Généalogie de la maison de Seyssel, d'après le comte Marc de Seyssel-Cressieu, T 2) qu'il vendit il y a quelques années (avant 1875). S'étant retiré au château de Sommariva, il y mourut vers l'année 1895. Des la mort de son frère aîné, il devint le 13^e marquis d'Aix.

3) Artem, dont il sera question ci-après.

4) Annette, née le 19 juillet 1831, mariée au marquis Branca-Leone Lamba-Doria, de Gènes. Elle vit encore en 1875 au château de Torrione, près de Pignerol.

5) Aune, née le 3 décembre 1843, élève au pensionnat de Ripoli, à Florence, en 1801, mariée le 19 août 1869 à Jacinthe comte de Sannazaro Notta de Giarole. Veuve, elle vit à Casale (Casale Monferrato, 15033, Italie).

ARTEM (1835-apr 1875)

Artern (Artemo) de Seyssel, 14^e marquis d'Aix, marquis de Sommariva del Bosco, naquit le 5 novembre 1835.

En qualité, de capitaine dans le régiment des lanciers de Montebello, il fit les campagnes de 1859 et 1860, étant en même temps aide de camp du général comte Maurice de Soimaz. Sa belle conduite lui valut, en septembre 1860, la décoration de la médaille de la Valeur militaire.

Il a épousé, le 22 juillet 1873, Mlle Giub'a Oldofredi Tadini.

En 1885 il est colonel commandant le 17^e régiment de cavalerie en garnison à Caserte, et l'année suivante, le 21 mars, il est promu au grade de général de brigade. Ayant passé dans la réserve le 10 septembre 1888, il s'est retiré au château de Sommariva qui est sa propriété.

De son union avec Mlle Tadini il a deux fils:

1) Claude, né le 19 mai 1874.

2) Albert, né le 30 juillet 1876.

NOTA

Nous avons traité dans ce chapitre des branches de la maison de Seyssel qui ont possédé le fief d'Aix, érigé en baronnie, puis en marquisat. Pour compléter l'histoire généalogique de cette famille il faudrait maintenant donner les autres branches, et les faire suivre de tableaux résumant toutes les branches. Ce travail est fait et aurait pu être ajouté à celui-ci; si je n'ai pas cru devoir l'insérer c'est parce qu'il n'intéresse pas l'histoire de la ville d'Aix.

Ces branches sont:

1° La première branche d'Aigûebelette, éteinte vers 1376, après quatre générations.

2° La deuxième branche d'Aiguebelette, éteinte au commencement du XVIIIe siècle après huit générations.

3° La branche de Shotonod, encore représentée (en 1875) au château d'Anglefort (Ain) en la personne d'Arthaud de Seyssel, comte de Shotonod, après dix générations.

4° La branche de Sermôyé et Meximieux, éteinte ? au XVII siècle, après quatre générations.

5° La branche des comtes de Montfort, éteinte après trois générations, au commencement du XVII* siècle.

6° La branche d'Artemare-Cressieux, encore représentée (en 1875) au château de Musin, près de Belley, en la personne du comte Marc de Seyssel-Cressieux, après douze générations.

7° La branche du Châtelard en Semine, éteinte au XVIIIe siècle, après cinq générations.

8° La branche de Choisel, terminée à la même époque après cinq générations.

9° La branche d'Ambilly, qui commence à François, fils d'Antoine, seigneur de Shotonod, et de Diane de Volland, mariés en 1533, qui s'est subdivisée en trois branches:

51) 1) celle de Bavière, représentée actuellement (1875) par Maximilien-Gaspard de Seyssel

52) 2° celle de Prusse dont le chef actuel (1875) est Charles-Théodore-Auguste de Seyssel, frère de Maximilien -Gaspard

53) 3° celle d'Autriche, qui descend de Charles-Théodore-Auguste susdit.

10° La branche de Buffavent, issue aussi d'Antoine de Seyssel, seigneur de Slotonod, et de Diane de Volland, qui s'est éteinte au XVIIIe siècle après trois générations.

11) La branche de Charniaz, éteinte, après cinq générations, en la personne de Georges de Seyssel, mort en 1812.

Armoiries et devises de la maison de Seyssel

La Chenaye des Bois dit que les armoiries prirent naissance en Allemagne, et qu'elles furent inventées sous l'empereur Henri V Oiseleur, à l'occasion d'un tournoi, vers l'an 938, mais que c'est en France qu'à commencé la science du blason. Dans le principe, ces marques distinctives n'étaient portées que par ceux qui avaient été dans tes tournois mais, au XIe siècle, elles furent portées par la généralité de la noblesse.

Les armoiries de la maison de Seyssel étaient, comme nous l'avons dit à propos de

Jean de Seyssel, maréchal de Savoie:

54)

55)

Gironné d'or et d'azur de huit pièces. Cimier un griffon d'or, supports deux griffons de même.

Dans un manuscrit qui est à la bibliothèque royale de Turin, Claude de Seyssel, archevêque de cette ville, a fait dessiner ses armoiries avec deux griffons pour supports C'est ainsi que les ont portées tous les membres de cette famille, sauf les variations que nous allons indiquer.

Aimon de Seyssel, comme héritier testamentaire de son père maternel Urbain de la Chambre, en 1440, et de son oncle Gaspard de la Chambre en 1464, fut obligé, lui et ses descendants, de porter, le nom et les armes de la Chambre

56)

57)

58)

59) d'azur semé de fleurs de lis d'or à la cotice de gueules brochant sur le tout.

Suivant un auteur moderne, le Révérend du Mesnil, Louis-Bertrand de Seyssel, qui servait sous Turenne en 1674, ne portait pas les armes de Seyssel, mais d'autres ainsi décrites par cet écrivain Parti, coupé, tranché, taillé d'or et d'azur.

Christophe, son fils, seigneur de Cressieux, les portait de même, et prit en plus celles de Beuretour, famille dont il avait hérité, avec charge de prendre le nom et les armes, suivant l'usage.

On remarque encore dans le bel escalier du château d'Aix, dans les clés de voûtes, les armoiries de la famille de Seyssel entourées du collier de l'ordre suprême de l'Annonciade. Quoiqu'elles aient été martelées à l'époque révolutionnaire, elles sont encore reconnaissantes. Dans l'une de ces clés de voûte on distingue même les armoiries de la marquise d'Aix, Jutienne-Gasparde de Mouxy, placées à côté de celles de son mari Louis de Seyssel, marquis d'Aix, chevalier de l'Annonciade, et certainement l'édificateur de cette belle construction. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre suivant.

Il y avait, il y a environ quarante ans, au château de Longefan, à la Biolle, fixé à la clef de voûte de la chapelle, un écusson peint sur le bois, mesurant 53 centimètres sur 43. Sur cet écusson; qui est actuellement au château de Loche (Grésy-sur-Aix, 73100, France), on voit les armoiries de la famille de Seyssel entourées de l'ordre de l'Annonciade, et surmontées de la couronne de marquis. Au bas on lit la date (1633) où sans doute ce blason fut peint et la chapelle restaurée. L'écu est divisé en deux parties: la première est écartelée aux 1 et 4 de Seyssel et 2 et 3 de la Chambre la deuxième représente les deux alliances de Louis de Seyssel, marquis d'Aix, qui possédait alors Longefan

60) 1° Julienne Gasparde de Mouxy

61) 2° Adriane de Grammont.

Les armes des de Mouxy, sont écartelées avec celles des Odinet de sinople à la bande ondée d'argent.

Celles des de Grammont sont

De gueules, à l'aigle éployé de sable, couronné d'or, au chef d'azur chargé de 3 marmousets, 2 et 1, de sable couronné d'or.

L'ignorance généralement répandue au sujet de tout ce qui tient à la science des armoiries, fait confondre le cri de guerre avec la devise ce sont cependant deux choses bien distinctes. Le cri de guerre, ou cri d'armes, était celui qui était employé par les chevaliers bannerets, ou chefs de

troupes, au moyen âge, pour engager le combat, soit à la guerre, soit dans un champ clos. H y avait par conséquent autant de cris que de bannières, mais le cri du souverain était en même temps employé par toute l'armée.

Après l'invention de la poudre à canon, l'usage du cri de guerre tomba en désuétude. Du moment, en effet, que les combattants n'avaient plus besoin de s'exciter pour se prendre corps à corps, et pouvaient au contraire se battre à distance et de sang-froid, les excitations vocales, du reste

couvertes par le bruit de l'artillerie et de la mousqueterie, devenaient inutiles.

La devise était au contraire une maxime, ou sentence, adoptée par une famille noble, destinée à faire connaître les actions ou les qualités mémorables de quelques-uns de ses membres, ou bien encore leurs vertus et goûts privés.

Elle était personnel lorsqu'elle disparaissait avec celui qui l'avait choisie, et héréditaire lorsqu'elle était portée de père en fils, par tous les membres de la famille. L'usage s'en est maintenu jusqu'à nos jours.

Le cri de guerre des chevaliers bannerets (miles) de la maison de Seyssel ne nous est pas connu, mais nous savons que leur devise héréditaire fut toujours: Franc et léal (franc et loyal).

Les de la Chambre, dont les de Seyssel héritèrent XVe siècle, avaient une devise quelque peu orgueilleuse:

62) Deus fundavit nos (Divines sont nos fondations (origines)).

Celle des de Seyssel de la Chambre:

63) Altissimus nos fundavit (Royales sont nos fondations)

NDLR – Où est la subtile différence ? Il n'y en a pas car les deux sont complémentaires.

64)